

SUPPLÉMENT EN V.O.



La peur de l'arme atomique en Asie

CORÉE DU NORD

Nucléaire : le Pakistan aiderait Pyongyang p. 2

COLOMBIE

La France veut faciliter un accord pour la libération d'otages p. 3



PHILIPPE WOAZER/REUTERS

COUPE DAVIS

Un double décisif pour la victoire finale p. 18

ACCIDENT

Un chauffard fauche cinq pompiers sur l'autoroute A7 p. 12

ÉCUREUIL

Les ambitions de la banque face à la Caisse des dépôts p. 17

SUPPLÉMENT

Le Monde ARGENT

L'avenir incertain de l'épargne réglementée

AUTOMOBILE

Les grosses berlines françaises ont du mal à s'imposer p. 19

SCIENCES

Un trimaran dépollueur à l'étude en France p. 20

International.....	2	Aujourd'hui.....	18
France.....	6	Météorologie.....	21
Société.....	10	Jeux.....	21
Carnet.....	12	Culture.....	22
Horizons.....	14	Portrait.....	25
Entreprises.....	17	Radio-Télévision.....	26

PORTRAIT

Au bonheur de Jeff Koons



C'EST sans doute l'un des plus grands artistes vivants, l'un des plus critiqués aussi. Le Monde l'a rencontré à New York. Lire page 25

Avec Alexandre Dumas, le métissage au Panthéon

SAMEDI 30 novembre, la France rend hommage à Alexandre Dumas, sixième écrivain après Voltaire, Rousseau, Hugo, Zola et Malraux à faire son entrée au Panthéon. En fin d'après-midi, Jacques Chirac devait prendre la parole pour souligner que, « plus que tout autre romantique, Alexandre Dumas sait, avec Hugo et Schœcher, que la République porte les valeurs qui émancipent. Qu'elle seule peut ouvrir l'avenir à tous ceux qui, comme lui, n'ont que leur travail, leur talent et leur mérite pour obtenir leur juste place dans la société française ». Le président de la République devait ajouter que, « pendant des générations, l'œuvre de Dumas va faire de l'histoire de France le levain de nos imaginaires. Elle va façonner notre mémoire collective et participer à l'édification de notre identité nationale ». L'hommage à l'auteur des Trois Mousquetaires devait s'achever par la lecture de la lettre de Victor Hugo au fils d'Alexandre Dumas.



COLL. J. HOURNON

● Alexandre Dumas croqué par Victor Hugo (vers 1850).

► Deux siècles après sa naissance, la France célèbre le créateur des Mousquetaires et de Monte-Cristo

► Petit-fils d'esclave et fils d'un mulâtre, général républicain limogé par Napoléon

► L'hommage de Jacques Chirac : un bâtisseur de « notre identité nationale »

Lire pages 22-23 et notre éditorial page 16

Attac : un nouveau président, des avances de la gauche

QUATRE ANS après sa création, Attac, mouvement pour une autre mondialisation, s'appête à changer de président. L'économiste Jacques Nikonoff doit succéder au fondateur, Bernard Cassen, lors de l'assemblée générale de l'Association pour la taxation des transactions financières et l'aide aux citoyens (Attac), samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre, à La Rochelle (Charente-Maritime). M. Nikonoff aura pour mission d'élargir la base du mouvement et de renforcer ses liens avec les salariés. Forte de 30 000 membres, de 230 comités locaux et de 40 structures à l'étranger, l'association est devenue une des références de toute la gauche, du PS à l'extrême gauche. Depuis le choc du 21 avril, lors du premier tour de la présidentielle, elle est l'objet de nombreuses sollicitations de la part du PS. Toutefois, l'association souhaite, comme par le passé, ne pas se laisser entraîner sur le terrain de la recomposition politique.

Lire pages 6 et 7

Education : un entretien avec Raffarin

DANS un entretien au Monde qu'il a lui-même souhaité consacrer à l'éducation et à la jeunesse, Jean-Pierre Raffarin s'attache à rassurer les enseignants, à une semaine de la manifestation nationale appelée par l'ensemble des syndicats, dimanche 8 décembre. « Ayez confiance, la France a besoin de vous », leur déclare le premier ministre. Affirmant qu'« il n'y a aucune ambiguïté sur le cap » et « la place de l'éducation », il présente les restrictions budgétaires comme « une situation de transition ». Il assure

que les surveillants et les aides-éducateurs dont les postes sont supprimés seront remplacés. Constatant qu'« il y a une foule d'inégalités dans l'école », le premier ministre reprend l'idée d'une orientation en quatrième pour « valoriser tous les talents ».

Souhaitant qu'« être ministre de l'éducation figure parmi les métiers les plus difficiles au monde » M. Raffarin affirme que Luc Ferry, critiqué ces dernières semaines notamment par Jacques Chirac, est un « excellent ministre » qui « trace la route ».

► Le premier ministre s'exprime sur l'école avant la manifestation du 8 décembre

► « Je ne réformerai pas sans l'adhésion des enseignants »

Lire l'entretien page 10

Inspecteur de l'ONU et membre d'une coalition sado-maso

NEW YORK (Nations unies) de notre correspondant

Une porte-parole de l'ONU a indiqué, vendredi 29 novembre, que l'inspecteur en désarmement américain mis en cause la veille par le Washington Post pour sa participation à un groupe sado-masochiste restait membre de la commission d'inspection. Le chef de la commission d'inspection (Unmovic), Hans Blix, « n'a pas l'intention de licencier » cet inspecteur, qui est « un expert technique hautement qualifié et compétent, a indiqué la porte-parole Hua Jiang. Aucun écart de conduite n'a été signalé ».

L'inspecteur Harvey Jack McGeorge, 53 ans, spécialiste des munitions, a fait l'objet d'un article à la « une » du Washington Post illustrant les « failles » dans le recrutement des inspecteurs en désarmement. L'article se fondait sur des critiques d'anciens inspecteurs ayant participé à la commission précédente (Unscm) mais n'ayant pas été recrutés pour participer à la mission actuelle, ce qu'ils attribuent à un choix de M. Blix de privilégier une approche « non agressive » avec Saddam Hussein. En 1998, l'Unscm avait été discréditée par les activités d'espionnage de certains de ses mem-

bres. Président d'un cabinet de consultants spécialisé dans les questions de guerre chimique et bactériologique depuis 1981, Jack McGeorge est un ancien marin formé à la destruction d'explosifs. Il a été six ans dans les services secrets, comme spécialiste des munitions.

Ces dernières années, il a été régulièrement consulté par Newsweek ou CNN à propos d'attentats ou de bioterrorisme. Sa vie sexuelle n'avait encore jamais soulevé de problèmes. Il ne cache pas qu'il a présidé la Coalition nationale pour la liberté sexuelle (NCSF) de Washington. Sur Internet, il fait très publiquement campagne en faveur d'un mouvement « pansexuel » sado-masochiste appelé Black Rose. « Je suis ce que je suis. Et je n'en ai pas honte. Mais je ne peux pas permettre que mes actes, ou la manière dont ils peuvent être perçus par d'autres, causent du tort à une organisation qui n'a rien fait pour le mériter », a dit McGeorge. A l'ONU, certains ont été ulcérés par cette attaque « venue non d'un pays musulman mais des Etats-Unis ».

Corine Lesnes

Lire aussi notre reportage au Koweït page 3

ANALYSE

Chine : la « quatrième génération » au pouvoir

LA CHINE est dirigée par des sexagénaires depuis le 16^e congrès du PCC qui s'est achevé à la mi-novembre. Dans le vocabulaire politique chinois, ces sexagénaires, qui remplacent une équipe de septuagénaires, sont désignés sous le label de « quatrième génération » de la République populaire : après la première (Mao), la deuxième (Deng Xiaoping), la troisième (Jiang Zemin), voilà l'arrivée de la classe d'âge de Hu Jintao, le nouveau secrétaire général du PC appelé à devenir chef de l'Etat au printemps prochain.

Cette transition, comme il l'a été dit et répété à juste titre, est en

trompe-l'œil, car le « sortant » Jiang Zemin (76 ans) demeurera de facto l'homme fort du régime tandis que l'« entrant » Hu Jintao (59 ans), serré de près par les fidèles de son prédécesseur, aura les plus grandes difficultés à s'affirmer - dans un premier temps en tout cas. Mais si cette « quatrième génération » reste sous très haute surveillance à la direction suprême du parti, elle a déjà pris le pouvoir dans les ministères et dans les provinces, où le rajeunissement des cadres politiques est plus franc.

Qu'annonce donc pour la Chine ce passage de témoin d'une tranche d'âge à une autre ? Le portrait

collectif de cette « quatrième génération » a été brossé par Li Cheng, universitaire chinois, enseignant aux Etats-Unis (Hamilton College), dans un ouvrage qui s'est imposé comme une référence sur le sujet (China's Leaders, the New Generation, Rowman et Littlefield, 2001). Li Cheng montre que cette nouvelle strate de dirigeants est un fidèle miroir des lignes de force de la société chinoise après deux décennies de réformes économiques.

Frédéric Bobin

Lire la suite page 16

SIDA

Comment les trithérapies ont changé la vie des malades



MICHEL était restaurateur, Kim est maître nageur. Ils étaient des morts-vivants. La maladie demeure mais elle est endormie. Malgré les lourdeurs de la trithérapie, les malades ont retrouvé un avenir. « J'ai développé davantage mes sens et je redécouvre tout avec bonheur. Je vous le dis : c'est une autre vie », confie Michel dans notre enquête. Il ne boude pas sa chance d'avoir pu bénéficier juste à temps des traitements les plus nouveaux. Par ailleurs, le Commissariat du Plan a publié, vendredi, un bilan de la politique menée en France depuis 1994. Le dépistage reste le point faible de la lutte contre le sida. Lire l'enquête page 14 et nos informations page 11

LOUIS ROEDERER
CHAMPAGNE
DE L'EXCEPTION LA REGLE

LABUS D'ACCIDU EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ A CONSOMMER AVEC MODÉRATION

www.champnum.com/roederer/coin

INTERNATIONAL

PROLIFÉRATION

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a adopté, vendredi 29 novembre, une résolution demandant qu'une **MISSION D'INSPECTION** soit acceptée « sans délai » en Corée du Nord. Au moment

où l'Irak est menacé de guerre pour ses programmes d'armes de destruction massive, la **DICTATURE** de Pyongyang est accusée par Washington d'avoir violé le traité de non-prolifération et de continuer à déve-

lopper un programme d'armement nucléaire. L'AIEA demande « une coopération complète et rapide » et fait part de sa « **PROFONDE PRÉOCCUPATION** ». Le programme nucléaire aurait été engagé grâce à l'aide

apportée depuis une dizaine d'années par le Pakistan. En **ÉCHANGE DE TECHNOLOGIE** en matière de missiles, les régimes pakistanais successifs auraient fourni matériel et expertise à la Corée du Nord.

Le Pakistan aiderait la Corée du Nord à développer l'arme nucléaire

Les soupçons se font de plus en plus forts. En échange de technologie en matière de missiles, le régime d'Islamabad aurait coopéré avec la dictature de Pyongyang sur son programme nucléaire. Un haut responsable pakistanais a été limogé et des archives détruites

ISLAMABAD

de notre correspondant
en Asie du Sud

Le passé appartient au passé et les Etats-Unis semblent – au moins tant que Washington aura besoin de l'assistance d'Islamabad dans la lutte antiterroriste – se satisfaire des démentis du Pakistan sur sa coopération avec la Corée du Nord en matière nucléaire. Mais la question reste d'autant plus sensible que Washington a affirmé, en octobre, que les autorités nord-coréennes avaient avoué développer un programme d'armement nucléaire, en violation de leurs engagements internationaux.

« Le président pakistanais, Pervez Moucharraf, m'a assuré plus d'une fois qu'il n'y avait plus de contact » relatif au nucléaire entre Pyongyang et Islamabad, a encore affirmé récemment le secrétaire d'Etat américain Colin Powell, interrogé sur un article du *New York Times*. Citant des sources de renseignements américaines, le quotidien notait que, six mois plus tôt, le Pakistan recevait encore des « pièces de missiles balistiques » en échange d'une aide au programme nucléaire militaire coréen sous forme de « plans pour des centrifugeuses et de matériels pour enrichir l'uranium ». Autant d'informations démenties avec force par les responsables pakistanais.

Mais les relations entre Islamabad et Pyongyang ne sont pas nouvelles. Il est avéré que le développement des missiles pakistanais a suivi deux modèles : d'une part, un missile chinois, le M11, pour le Shaheen pakis-

tanais, qui dispose d'une portée de 350 km ; d'autre part, le Nodong coréen, pour le missile pakistanais Ghauri, d'une portée d'environ 1 500 km et capable d'emporter une charge de 900 kg. Selon des experts locaux, les missiles pakistanais peuvent aujourd'hui être équipés de têtes nucléaires.

Importé au début des années 1990 – « après que le Pakistan eut obtenu l'assurance que l'Inde développait un programme de missiles », explique Shahid Ur Rahman, auteur de plusieurs livres sur le programme nucléaire pakistanais –, le M11 a été testé dans sa version pakistanaise à la mi-1999. Le Nodong est arrivé après et, semble-t-il, sous le règne de Benazir Bhutto, premier ministre du Pakistan entre 1993 et 1997.

SOUS LA COUPE DES MILITAIRES

Selon un témoin qui accompagnait M^{me} Bhutto dans son premier voyage officiel en Chine et en Corée du Nord, le 27 décembre 1993, certains passagers avaient été débarqués à Pékin, et M^{me} Bhutto s'était rendue à Pyongyang avec un entourage restreint. « L'étape aurait dû durer une journée, mais elle a été prolongée de 24 heures, officiellement en raison du mauvais temps », raconte ce témoin. « Mais, au retour, l'avion du premier ministre était chargé de caisses et plus tard des rumeurs ont laissé entendre qu'il pouvait s'agir de pièces de missiles », confie-t-il sans plus de précisions.

Qu'a éventuellement donné le Pakistan en échange de ses missiles ? Les avis des experts diffèrent



et, compte tenu de l'aspect très secret du programme nucléaire pakistanais, qui demeure totalement sous la coupe des militaires, il est difficile, sinon impossible, de répondre à ce stade. « A l'exception de A. Q. Khan [le père de la bombe pakistanaise], personne ne serait

capable de vous dire exactement la nature et l'ampleur de l'échange », affirme un ancien ministre. « En termes de savoir-faire, le Pakistan a pu être une source parmi d'autres, mais je ne pense pas que le Pakistan ait même pu donner des plans », ajoute le physicien A. H. Nayyar. « Si la

Corée du Nord a exactement la même centrifugeuse [utilisée pour enrichir l'uranium] que le Pakistan, alors ce serait la preuve absolue d'une livraison », dit-il avant d'estimer que le risque d'être pris à sans doute dissuadé les responsables de se livrer à cet échange.

Un autre expert, qui veut garder l'anonymat, estime qu'il y a bien eu échange et qu'Islamabad aurait pu livrer un prototype de centrifugeuse à Pyongyang. « A. Q. Khan a rapporté un prototype des Pays-Bas en 1976, et nous avons mis cinq à six ans à le reproduire », relève-t-il, en notant que « les Nord-Coréens peuvent avoir fait pareil ». De son côté, M. Nayyar estime toutefois que « la mise sur pied d'une usine d'enrichissement de l'uranium est un très long processus, qui demande non seulement des moyens de production avec des matériaux très spéciaux mais aussi des tests sophistiqués », avant de considérer que « la Corée du Nord n'est pas connue pour avoir tout cela ».

Il y a deux mois, cependant, l'ordre a été donné de détruire tous les documents relatifs aux relations avec la Corée du Nord, ce qui laisse à penser que le Pakistan avait quelque chose à se reprocher. En outre, A. Q. Khan a été relevé, en 2000, de ses fonctions de directeur du laboratoire de recherche de Kahuta, qui produit l'uranium enrichi et possède

un centre de recherche sur les missiles balistiques, dont le Ghauri. Il est aussi avéré que cet homme s'est rendu à plusieurs reprises en Corée du Nord, où vont aussi nombre de techniciens pakistanais. Selon certaines sources, les Etats-Unis auraient fait pression pour écarter le docteur Khan de Kahuta.

« ARGENT OU IDÉOLOGIE »

Selon le journaliste Zahid Husain, les Américains auraient à plusieurs reprises fait part de leurs inquiétudes concernant les liens éventuels entre le docteur Khan et la Corée du Nord. Lors d'une visite au Pakistan en octobre, Colin Powell aurait conseillé au président Moucharraf de « faire attention aux scientifiques qui travaillent dans les installations nucléaires », dit-il. Héros national au Pakistan, le docteur Khan est désormais conseiller du président Moucharraf et se refuse à toute déclaration.

« En 1999, avec quelques chercheurs, nous avons mis en garde le Pakistan contre le danger de livrer de la technologie nucléaire, affirme M. Nayyar. La crainte est toujours là que, pour des raisons d'argent ou d'idéologie, un Etat ou un individu puisse jouer avec la sécurité nucléaire. »

Françoise Chipaux

L'AIEA exige « sans délai » une mission d'inspection

VIENNE

de notre correspondante

Dans une résolution, adoptée à l'unanimité, vendredi 29 novembre, par son conseil des gouverneurs, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) « somme » la République populaire démocratique de Corée (RPDC) d'abandonner « immédiatement et de façon vérifiable tout programme d'armement nucléaire », et de lui donner accès « sans délai » à toutes les informations sur un éventuel programme d'enrichissement d'uranium.

L'agence onusienne rappelle qu'un tel programme, ainsi que « toute autre activité clandestine » dans le domaine nucléaire, « constituerait une violation des engagements internationaux de la RPDC », notamment dans le cadre du traité de non-prolifération (TNP) dont elle est signataire.

L'« AXE DU MAL »

Le Conseil des gouverneurs, où figurent les représentants de 35 pays, est l'organe exécutif de l'Agence. Dans le cas de la Corée du Nord, il a paru indispensable de faire une mise au point solennelle. Il fallait aussi ne pas donner l'impression d'adopter « deux poids, deux mesures », en traitant à la légère le risque nord-coréen au moment où une pression maximale est exercée sur l'Irak, les deux régimes ayant été rangés par le président américain George W. Bush dans le même « axe du Mal ».

La résolution souligne donc la « très grande

inquiétude » suscitée par différents rapports des services de renseignement américains sur un programme d'enrichissement d'uranium qui serait mené par la RPDC, ainsi que par la déclaration de Pyongyang du 25 octobre : celle-ci revendiquait « le droit de posséder non seulement des armes nucléaires, mais tout autre type d'arme encore plus puissant », précise la résolution.

Les 17 et 18 octobre, l'Agence avait déjà envoyé aux autorités de la RPDC deux lettres lui demandant de fournir des éclaircissements. Elle insiste maintenant pour que Pyongyang « accepte sans délai » la proposition du directeur général de l'AIEA, Mohammed Al-Baradei, d'envoyer sur place une équipe de haut niveau ou de recevoir, à son siège à Vienne, une délégation équivalente de la Corée du Nord.

Cela fait bientôt dix ans que le régime de Pyongyang fait la sourde oreille. Dès 1993, en analysant sur place des déchets, l'Agence avait acquis la certitude que la Corée du Nord avait produit plus de 100 grammes de plutonium – contrairement à ses déclarations officielles. Mais ses demandes d'inspections plus poussées se sont heurtées à un refus. En 1994, après un rapport de l'AIEA qui concluait à une violation des accords du TNP, Pyongyang s'est retiré de l'Agence, n'autorisant les experts de Vienne qu'à contrôler une partie très limitée de ses installations.

Joëlle Stolz

Les Américains placent Islamabad sous haute surveillance

Washington a indiqué à son allié qu'il considère « inopportun » tout contact avec la Corée du Nord

WASHINGTON

de notre correspondant

Lorsque le responsable de l'Asie orientale au département d'Etat, James Kelly, est allé à Pyongyang, début octobre, avec la mission de mettre les dirigeants nord-coréens devant les preuves d'un programme nucléaire interdit par les traités et accords qu'ils ont signés, Washington s'attendait à entrer dans une période de contentieux. Au lieu de cela, les Américains se sont vu opposer, au lieu des dénégations attendues, un aveu quasi spontané, puis un chantage. « Oui, ce programme existe, nous en avons même d'autres. Maintenant, voyons ce que vous pouvez nous offrir pour écarter le danger », leur ont dit, en substance, les Nord-Coréens.

Un mois et demi plus tard, le gouvernement américain s'est retrouvé avec un problème pakistanais. Venant après d'autres indications sur l'aide qu'Islamabad a pu apporter à Pyongyang dans ses tentatives pour fabriquer une bombe atomique avec de l'uranium enrichi, un article du *New York Times*, apportait, le 24 novembre, des précisions sur la coopération entre les deux

pays. Selon le quotidien de New York, la Corée du Nord, spécialisée dans la construction de missiles, en fournit au Pakistan, dont il y a tout lieu de croire qu'il paie en technologie nucléaire.

Le lendemain, 25 novembre, le secrétaire d'Etat, Colin Powell a révélé qu'au cours de ses conversations avec le général Pervez Moucharraf, « ces derniers mois », il avait prévenu le chef de l'Etat pakistanais que le gouvernement américain considérerait « toute espèce de contact » avec la Corée du Nord comme « déplacé, inopportun et de nature à avoir des conséquences ». Ce n'étaient, certes pas, les « sérieuses conséquences » dont la résolution de l'ONU numéro 1441 menaçait l'Irak, mais le ton était ferme. M. Powell a ajouté que le général Moucharraf l'a « assuré, en plus d'une occasion, qu'il n'y a plus de contacts ».

L'un des alliés indispensables des Etats-Unis dans la lutte contre Al-Qaïda apparaît ainsi comme compromis avec un pays rangé par George Bush dans « l'axe du Mal ». Dans un entretien avec le journaliste Bob Woodward, le président

américain confiait récemment qu'il « abhorre » Kim Jong-il, le dictateur nord-coréen, répugnant exemple, selon lui, d'un appétit de pouvoir aveugle et échappant à tout contrôle. Le 26 novembre, devant les correspondants de la presse étrangère à Washington, Donald Rumsfeld, secrétaire à la défense, a qualifié la Corée du Nord de « plus gros proliférateur de missiles balistiques et de techniques s'y rapportant ».

« IL Y A DE QUOI ÊTRE INQUIET »

Sans préciser s'il pensait aux programmes nucléaires de la Corée du Nord ou aux relations que le Pakistan a avec ce pays, M. Rumsfeld ajoutait : « Il existe tant de manières de nier et de créer la confusion que, quand on découvre quelque chose, il y a de quoi être inquiet, car on sait, de science certaine, que la réalité est pire que ce qu'on en voit. »

Que voient, exactement, les Américains ? Et qu'ont dit les Nord-Coréens à M. Kelly lors de sa fameuse visite des 3 et 4 octobre ? L'adjoint au secrétaire d'Etat, chargé de l'Asie orientale et du Pacifique, s'en est expliqué récemment, devant les correspondants étran-

Selon Pyongyang, une erreur d'interprétation

Le 14 novembre, l'arrêt des livraisons de pétrole à la Corée du Nord a été décidé par les Etats-Unis, l'Union européenne, le Japon et la Corée du Sud, au motif que Pyongyang avait violé l'accord de 1994 qui lie ces livraisons à la cessation du programme nord-coréen d'armement militaire. Cette décision a été prise après que Washington eût annoncé que Pyongyang avait reconnu, en octobre, avoir poursuivi son programme d'enrichissement d'uranium à des fins militaires.

Le 17 novembre, Radio-Pyongyang a indiqué que le pays avait été « contraint de se doter d'équipements militaires de forte puissance, y compris de bombe atomique (...) face aux menaces des impérialistes américains », selon l'agence de presse sud-coréenne Yonhap. Le lendemain, une autre radio de Pyongyang, Central, a rectifié le propos en arguant d'une interprétation fautive et en reprenant les positions officielles selon lesquelles le pays est simplement « en droit » de se doter de tels équipements. Séoul a fait sienne cette interprétation. – (AP, Reuters.)

Patrick Jarreau

SCIENCE & VIE

La spectaculaire révolution de l'ophtalmologie !



Et aussi

Exploit :
L'antimatière fabriquée en série
Progrès :
L'Etat va enfin parler français
Le point sur... le sida :
20 ans après, l'épidémie résiste toujours

En vente chez tous les marchands de journaux

A Camp New York, dans le désert koweïtien, les marines préparent l'offensive sur Bagdad

La plus grande base américaine de l'émirat n'est qu'à 15 kilomètres de la frontière irakienne. Des dizaines de milliers de tonnes de matériel et de munitions y arrivent en continu

KOWEÏT

de notre envoyé spécial

Du rock and roll en plein ramadan, des hommes et des femmes en short noir et maillot gris qui cou-

REPORTAGE

Malgré les attentats anti-américains, les soldats de la base sont « très motivés »

rent dans la poussière, des cris de joie, des embrassades... Aucun doute : à Camp New York, planté en plein désert du Koweït, les lois islamiques n'ont pas cours.

Ce 28 novembre, jour sacré du Thanksgiving, la plus grande base militaire américaine de l'émirat fait la fête. Au menu, une course de relais pour quelques centaines de volontaires en sueur, des prix pour les vainqueurs, un imbuvable « vin » sans alcool et l'inévitable dinde que la troupe partagera tout à l'heure dans l'une des vastes tentes réfectoire à air conditionné. La sono de l'estrade dressée au milieu de la base est si puissante qu'en tendant l'oreille les soldats irakiens,

postés sur la frontière à moins de 15 kilomètres à l'ouest, pourraient danser sur les rythmes qui s'en échappent.

Aujourd'hui, Camp New York oublie un peu la guerre qui se prépare ici, à 60 kilomètres au nord-ouest de Koweït, en plein désert. « Demain, comme d'habitude, on reprend les entraînements », dit le major-colonel David G. Perkins, commandant de la 2^e brigade de la 3^e division d'infanterie de Fort Stewart (Géorgie), qui forme l'essentiel des troupes.

Une douzaine d'heures de manœuvres par jour, un congé le dimanche, une rotation de troupes tous les six mois : les 12 000 soldats américains positionnés au Koweït dans une demi-douzaine de camps de toile – sans compter les personnels de l'US Air Force, leur nombre a doublé depuis un an – ne se font guère d'illusion sur la suite des événements.

Des dizaines de milliers de tonnes d'équipements et de munitions continuent d'arriver par bateaux dans la région. Près d'un tiers des 17 800 kilomètres carrés du petit territoire national koweïtien (équivalent à deux départements français) est désormais *off limits*, interdit de passage aux 2,4 millions de résidents du pays. L'US Army est

en manœuvres et elle a besoin d'espace pour ses chars d'assaut de 70 tonnes, ses canons Howitzer, ses hélicoptères Apache, ses ponts métalliques et tous ses énormes monstres blindés de combat.

« Nous sommes la seule nation au monde capable aujourd'hui de projeter autant d'hommes et de matériels à des milliers de kilomètres de chez nous », résume fièrement le colonel Perkins, qui ajoute : « Nous sommes prêts à passer à l'action dès que le président le décidera, s'il le décide. » George W. Bush, « nous, on l'adore dans l'armée », confie le sergent Slago, une grande masse de muscles ruisselants. Plus que son père ? « Mille fois plus ! »

INCIDENTS « ISOLÉS »

Perkins, le « patron », n'a sans doute pas tort quand il dit que ses « p'tits gars » sont « très motivés ». Ancien de la « Tempête du désert » en 1991, comme 10 % à 15 % des troupes du cru, à 42 ans, le colonel n'éprouve pas de doute. Ses hommes, « y compris les nouvelles recrues, ne sont ici ni pour l'aventure ni pour la gloire, mais pour défendre des idées : la liberté et la paix, une vraie paix, c'est-à-dire une paix civile dont la peur est absente ».

La peur, pourtant, un certain

nombre de civils américains stationnés au Koweït commencent à savoir ce que c'est. En six semaines, et à cinq reprises, des Koweïtiens ont tiré sur des Américains. Un soldat a été tué et un autre blessé en octobre. Deux autres marines ont dû être évacués en Allemagne la semaine dernière après avoir reçu chacun une balle d'un policier koweïtien officiellement « dérangé », qui leur a tiré dessus avant de s'enfuir dans l'Arabie saoudite voisine. Rapidement extradé, l'homme a expliqué qu'il haïssait « les juifs et les Américains qui tuent nos frères palestiniens tous les jours ».

Incidents « isolés », explique le lieutenant-colonel Eric Wesley à Camp New York. « Moi, je continue d'aller parfois en ville et je trouve les gens très amicaux. Ils savent ce que nous avons fait pour libérer leur pays il y a onze ans, vous savez. »

Au Koweït, même les islamistes, qui contrôlent près de la moitié des sièges au Parlement, sont favorables à la chute de Saddam Hussein. Mais les mêmes sont opposés à la présence américaine dans le pays. Aussi, quand l'officier Wesley se rend à Koweït, il est en civil. Et ses soldats y sont interdits de séjour par leurs supérieurs.

Patrice Claude

La France tente de négocier avec les FARC la libération d'otages en Colombie

Huit cents personnes sont détenues par la guérilla

BOGOTA

de notre correspondante

Au cours d'une visite éclair à Bogota, vendredi 29 novembre, le ministre des affaires étrangères, Dominique de Villepin, s'est prononcé en faveur d'un échange de prisonniers afin de permettre la libération des otages aux mains de la guérilla colombienne. « La France est prête à aider, à faciliter un accord humanitaire », a déclaré le chef de la diplomatie française, en enjoignant la guérilla d'accepter cette offre de négociations. S'exprimant dans un espagnol parfait, il venait de prononcer un discours sur le rôle de la France en Amérique latine, devant un auditoire de 500 personnes.

« Il nous faut un signe des FARC [le plus important groupe de guérilla] pour avancer », a dit M. de Villepin, en assurant que le chef de l'Etat, Alvaro Uribe – qu'il venait de rencontrer –, lui avait manifesté « vouloir cet échange le plus rapidement possible ». Le ministre a évoqué, avec émotion, la situation de l'ex-candidate à la présidence de la République, Ingrid Betancourt, otage des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), depuis le 23 février. Au début des années 1980, la jeune femme, qui a également la nationalité française, a suivi à Sciences-Po les cours de Dominique de Villepin, dont elle est restée très amie.

Selon les chiffres de la Fondation Pais Libre, quelque 800 personnes seraient aujourd'hui détenues par les FARC, qui tirent une partie de leurs revenus de leurs enlèvements. Soixante-dix otages politiques, dont Ingrid Betancourt, sont également entre leurs mains. Pour les relâcher, les guérilleros exigent que soient libérés ceux de leurs actuellement sous les verrous. Selon les autorités, incapables d'en fournir le chiffre exact, ils seraient « environ trois cents ».

Depuis plusieurs semaines, la presse colombienne s'était fait l'écho de rumeurs concernant le rôle de la France dans d'éventuelles négociations humanitaires. En octobre, les médias affirmaient que Paris avait accepté d'accueillir des guérilleros en France, à leur sortie de prison. Lundi dernier, selon le quotidien *El Tiempo*, le gouvernement colombien avait fait parvenir aux FARC une proposition de négociations en territoire vénézuélien, où la France « garantirait la sécurité des guérilleros ».

Si Dominique de Villepin a confirmé que la France était prête à s'engager sur le dossier d'un échange humanitaire, sa visite n'a guère apporté de précisions sur les modalités d'une participation française. « Il est trop tôt pour en parler, puisque les négociations ne sont même pas engagées », a expliqué un des membres de la délégation française. Le ministre n'a pas répondu à la question de savoir si la France était disposée à accepter d'anciens guérilleros.

« Je croyais que ce genre de déci-

sion devait être prise à l'échelle de l'Union européenne », s'étonne un diplomate de la région, selon lequel aucune négociation sérieuse n'est encore engagée. Depuis la rupture du processus de paix, en février, les membres du secrétariat général des FARC sont injoignables. « Même les journalistes n'ont pas réussi à les interviewer, c'est tout dire », ironise un fonctionnaire de la défense.

Au pouvoir depuis le 7 août, Alvaro Uribe avait dit se refuser à négocier avec la guérilla sans un cessez-le-feu. Mais, sous la pression des familles de séquestrés et d'un nombre croissant de Colombiens indignés du sort de leurs compatriotes, le chef de l'Etat a officiellement demandé à l'ONU de négocier avec les FARC un accord humanitaire. Ce feu vert est loin d'avoir résolu tous les problèmes.

L'armée n'a jamais caché son opposition à un échange de prisonniers qui conduirait à reconnaître les FARC comme un interlocuteur légitime. « Comment peut-on mettre sur pied d'égalité des prisonniers condamnés par un Etat de droit et des otages aux mains d'une organisation terroriste ? », considérait le général Mora, aujourd'hui chef de l'état-

Les guérilleros exigent que soient libérés ceux de leurs actuellement sous les verrous

major. Par ailleurs, les FARC ont clairement indiqué qu'un accord humanitaire ne pourrait concerner que leurs otages politiques. Elles n'ont jamais mentionné la possibilité de mettre un terme aux enlèvements.

Est-il justifiable que le gouvernement colombien ou l'ONU, par délégation, accepte de négocier la liberté de certains citoyens « politiques », en abandonnant les autres à leur sort ? « Non », répondent les responsables de la Fondation Pais Libre, constituée de personnes qui ont été séquestrées. Ils estiment qu'une « négociation partielle reviendrait à légitimer » la pratique des prises d'otages.

« Imaginez la réaction de l'opinion publique si, deux jours après la libération des guérilleros, les FARC enlèvent de nouveau des civils. En impliquant l'ONU dans un échange de prisonniers, le gouvernement colombien ne cherche-t-il pas à lui en faire assumer le coût politique, au risque de la discréditer aux yeux de la société colombienne ? », explique la politologue Laura Gil. Cela étant, elle partage l'avis de Ricardo Mendez, dont le père a été séquestré pendant six mois. Il considère que « la pire des solutions serait de ne rien faire. Le gouvernement se doit de tout mettre en œuvre pour que ses citoyens recouvrent leur liberté ».

Marie Delcas

Jalal Talabani, chef de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) d'Irak

« Une solution politique plutôt que la guerre »

EN VISITE à Paris, Jalal Talabani, chef de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), a été reçu, ainsi que Massoud Barzani, chef du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), par le président du Sénat, Christian Poncelet, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Renaud Muselier, et le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy. Ils ont également eu un entretien avec François Hollande, secrétaire national du Parti socialiste.

Aviez-vous une demande précise à faire à la France et êtes-vous satisfaits de vos entretiens ?

La France a toujours été solidaire de la cause kurde et nous souhaitons qu'elle participe à la réactivation de la résolution 688 du Conseil de sécurité de l'ONU [intimant au régime irakien de respecter les droits de l'homme] et qu'elle soutienne le peuple irakien et le mouvement démocratique. Nos entretiens ont été amicaux, francs et fructueux. Nous avons dit aux responsables français que nous aspirions à un changement en Irak au profit d'une démocratie parlementaire, pluraliste, fédérale, et nous avons trouvé auprès d'eux un écho favorable. Ils préfèrent que nous y parvenions par des voies pacifiques. De notre côté, notre préférence va aussi à une solution politique plutôt qu'à la guerre.

Est-ce envisageable avec le régime de Saddam Hussein ?

De nos jours, rien n'est impos-

sible. Une solution politique paraît assurément très difficile avec le régime actuel, mais c'est un slogan juste qui pourrait satisfaire une partie de l'armée et du peuple irakiens.

Les Etats-Unis paraissent déterminés à faire la guerre...

Les Etats-Unis semblent déterminés à changer le régime en Irak, mais je crois qu'ils tiennent compte des positions de leurs alliés européens et de l'opposition irakienne.

L'opposition est divisée. Certains d'entre vous veulent la guerre tandis que d'autres...

Les formations de l'opposition qui ont un poids réel à l'intérieur de l'Irak, qu'il s'agisse de l'UPK, du PDK, du Conseil suprême de la révolution islamique en Irak, des nationalistes, du Parti communiste... Toutes ces formations ne sont pas divisées. Nos positions et nos visions de l'avenir de l'Irak sont très proches. Mais l'opposition irakienne est multiple ; il y a de nombreuses formations en exil et il est vrai que des divergences les opposent. Nous nous sommes néanmoins mis d'accord sur les objectifs principaux et sur une vision commune de l'avenir. Le reste tient de la diversité de pensée et d'opinion.

Les Etats-Unis vous ont-ils proposé de participer à une éventuelle guerre contre le régime ?

Pas encore.

Ils pourraient le faire. Quelle serait votre réaction ?

Nous leur demanderions de nous



FRÉDY DE LA MAUVINIÈRE/AP

révéler le scénario qu'ils ont arrêté, la solution de rechange qu'ils envisagent et des garanties suffisantes. C'est seulement lorsque nous aurons pris connaissance de tout cela que nous pourrions prendre une décision.

Le régime vous a-t-il fait des ouvertures ?

Il a tenté de prendre contact avec nous de manière informelle en nous envoyant des émissaires non officiels chargés de sonder nos vues. C'était il y a environ un mois. Nous avons répondu que, pour épargner au pays les malheurs d'une nouvelle guerre, il doit d'abord remettre aux Nations unies toutes ses armes de destruction massive et s'abstenir de se livrer à des manœuvres de dissimulation qui, tôt ou tard, seraient d'ailleurs éventées. Nous lui avons également demandé d'accepter le

changement démocratique pacifique, en confiant à un gouvernement impartial la charge d'abroger les lois d'exception, de restaurer les libertés, d'organiser des élections pour une Assemblée constituante qui élaborerait une nouvelle Constitution et remanierait les structures de l'Etat. C'est à ces conditions qu'une guerre peut être évitée.

Mais ce sont là des conditions rédhitoires !

Pourquoi « rédhitoires », si le régime a la possibilité de choisir entre l'élimination – et peut-être même la mort – et la comparaison devant un tribunal international, ou l'organisation d'élections auxquelles [ses partisans] pourront participer, eux qui prétendent que leur parti [le Baas] a deux millions d'adhérents ? Dans les pays d'Europe de l'Est, il y a bien eu des changements pacifiques. Il n'est pas nécessaire que les choses se passent à la manière Ceausescu. Cela pourrait se passer comme en Pologne ou en Bulgarie !

Le régime doit-il être traduit en justice ?

Concentrons-nous d'abord sur la solution pacifique. Ensuite, si solution il y a et si des crimes de guerre ont été commis, [les membres du] régime pourront être traduits devant un tribunal irakien.

Irakien, pas international ?

Nous préférons un tribunal irakien.

Propos recueillis par Mouna Naïm

BREITLING
1884
INSTRUMENTS FOR PROFESSIONALS™

LES MONTRES

58 rue Bonaparte • 75006 PARIS • Tél. 01 46 34 71 38

WWW.BREITLING.COM

A Mombasa, une équipe européenne terminait une enquête sur la présence d'Al-Qaida au Kenya

Dans le quartier « arabe » de la ville, pour expliquer le double attentat anti-israélien de jeudi, certains musulmans font référence à la Palestine et à l'« embargo injuste » imposé à l'Irak

MOMBASA

de notre envoyé spécial

C'est un dédale de maisons vermoulues et magnifiques, dont les touristes du monde entier viennent

REPORTAGE

**A Kikoboni :
« Nous savons
que des terroristes
se cachent ! »**

admirer les portes sculptées et les balcons qui s'effondrent. Kikoboni, le vieux quartier de Mombasa, est le musée à ciel ouvert d'une civilisation évanouie, celle des commerçants swahilis de la côte de l'océan Indien. Une communauté composée essentiellement d'« Arabes », comme on nomme ici indistinctement la population originaire aussi bien de la péninsule arabique que du sous-continent indien ou d'Asie centrale, ayant, en partage, la religion musulmane.

Au lendemain du double attentat de Mombasa, vendredi 29 novembre, le quartier est presque désert. C'est aujourd'hui jour de prière, en plein mois de ramadan, et les touristes, dans leurs hôtels de bord de plage, ont préféré éviter le déplacement vers le cœur de la ville. Dans la moiteur lourde, des groupes d'hommes bavardent. Partout, un seul thème de discussion : le double attentat de la veille contre un hôtel et un avion israéliens.

Les touristes israéliens de l'Hôtel Paradise s'aventurent-ils dans ce bastion « arabe » ? Un homme assis devant un magasin vide, chapelet à la main, s'exclame :

« Jamais aucun de ces gens n'aurait pu venir ici, chez nous. » Son voisin le détrompe doucement : « Tu ne sais pas ! Un bus amenait les juifs du Paradise visiter le quartier tous les jeudis. Cela n'a jamais posé de problème. »

Israël, attentat, les mots sont lâchés. D'autres suivent, établissant un pont entre la dialectique sanglante du Proche-Orient et l'attentat de la veille. Pour expliquer Mombasa, chacun fait référence à la Palestine, l'Irak, l'Intifada... « Des Kényans et des Israéliens innocents ont été tués. Mais est-ce que des enfants innocents de Palestine ne sont pas tués tous les jours ? Est-ce que les Irakiens ne meurent pas à cause d'un embargo injuste ? »

FANTASME ET VANTARDISE

La discussion s'échauffe, les positions s'y montrent à cœur plus ouvert. Un employé d'une agence de voyage s'empêche brusquement : « Parce que trois des leurs ont été tués, les Israéliens ont l'air d'être en guerre. Si leur avion avait été abattu, ils auraient bombardé Mombasa ? » Mais l'appel du muezzin pour la prière retentit. L'assemblée se lève pour se rendre à la mosquée. Au moment de partir, un homme glisse, en détachant ses mots : « Des gens avaient besoin de faire connaître leur point de vue sur la cause palestinienne. Ils ont réussi. Ils ont attiré l'attention du monde. Il

y a eu des victimes, mais parfois, il faut consentir à de petits sacrifices. »

Ce ne sont que des mots, à nouveau, où se mêlent colère et vantardise, et auxquels la vaste majorité des musulmans kényans refuseraient sans doute d'être associés. Mais ils pèsent lourd, et expliquent peut-être en partie pourquoi les habitants de Kikoboni alimentent les peurs et les fantasmes d'autres quartiers de la ville. Parce qu'elle est « arabe », musulmane et repliée sur ses traditions, la vieille ville suscite souvent la défiance des Kényans généralement chrétiens. Y détruit-on une maison vétuste pour construire du neuf ? Aussitôt, la rumeur se répand dans tout Mombasa qu'une attaque terroriste, orchestrée par Al-Qaida, est responsable des destructions...

En périphérie du vieux Mombasa, dans un quartier plus « mélangé », James, d'origine kikuyue, une ethnie du centre du pays, attend le client dans l'atmosphère étouffante de l'après-midi : « A Kikoboni, il y a des Palestiniens, des Yéménites, des Omanais, des Arabes de tous les pays. Et nous savons que des terroristes s'y cachent ! » Autour de lui, des hommes originaires de la même région du Kenya opinent à cette illusion d'évidence. « Et surtout, il est impossible à un « Africain » comme nous d'y habiter ou d'y ouvrir un magasin. »

A force de mots malheureux et

de rancœurs, l'idée a fait son chemin dans les esprits que Kikoboni, et, par extension, la côte kényane, pourrait bien, après tout, constituer un foyer de sympathisants de groupuscules terroristes. Impresions transformées en apparence de certitudes depuis que le procès d'un des responsables de l'attentat contre l'ambassade de Nairobi du 7 août 1998 a conclu l'an dernier, aux Etats-Unis, qu'une cellule d'Al-Qaida, établie dans la région, avait assuré la logistique de l'opération.

Or, s'il y a une ou des cellules d'Al-Qaida à Mombasa ou dans la région de la côte, elles ont bien gardé leur secret. Plusieurs équipes d'enquêteurs, associés à des homologues américains, ont échoué à les démanteler ou à simplement les identifier. La dernière de ces équipes, originaire d'Europe, terminait dans la région une enquête de sept mois lorsqu'a eu lieu l'attentat de jeudi. Leurs bureaux, à l'aéroport de Mombasa, se trouvent à moins de 200 mètres de l'endroit où les deux missiles ont été dirigés sur le Boeing-757 de la compagnie israélienne Arkia. Quant à l'hôtel où ils résident, il se trouve à moins de 10 km du Paradise, attaqué jeudi par la voiture piégée des terroristes, qui a d'ailleurs dû passer devant chez eux pour se rendre sur le lieu du crime.

Jean-Philippe Rémy

Au Zimbabwe, les derniers fermiers blancs sont chassés de leurs exploitations

La réforme agraire se solde par la disette

CE SAMEDI 30 NOVEMBRE, la ferme de Lady Salina Graham, à une centaine de kilomètres au nord de Harare, passe aux mains d'un général de brigade zimbabwéen. Sipolilo Estates est la dernière propriété britannique à être confisquée au cours de la réforme agraire « accélérée » qui a été engagée, il y a trente mois, par le président Robert Mugabe.

Dès la mi-novembre, Lady Graham a été chassée de ses terres, exploitées par sa famille depuis un demi-siècle. Les entrepôts de sa ferme ont été vidés par l'Office zimbabwéen pour la commercialisation des céréales. La main-d'œuvre noire, plus de 500 travailleurs et leurs familles, a également dû partir, après s'être partagé quelque 100 000 euros, le solde de tous comptes extorqué à leur patronne par le gouvernement.

Avec 200 euros par foyer, ils n'iront pas loin dans un pays qui a faim. Alors que la saison des semences vient de s'achever dans le grenier du Zimbabwe, le Mashonaland occidental, cette année encore béni de pluies abondantes, les vastes champs qui devraient verdoyer de jeunes pousses ne sont qu'une friche envahie d'herbe folle.

Après tant de clameurs, au Zimbabwe et à l'étranger, la réforme agraire de Robert Mugabe s'achève dans un silence gêné. Le combat cesse, faute de terres à se disputer : sur 15 millions d'hectares appartenant à des fermiers blancs, 14,6 millions ont été saisis, sans compensation financière. Sur 4 600 grands exploitants agricoles, dans leur écrasante majorité des zimbabwéens blancs ou des Européens, seulement 600 restent sur leurs terres, pour la plupart d'entre eux sans plus les cultiver ; 300 fermiers blancs devront répondre devant la justice de leur refus d'obtempérer à l'arrêt d'éviction.

Défaite en rase campagne, la direction du Syndicat des fermiers commerciaux (CFU) rendra son tablier à la fin du mois. Ayant prôné une « concertation constructive » avec le gouvernement, le président et le directeur du CFU, Colin Cloete et David Hasluck, démissionnent de leurs postes, tenus

Violence ordinaire en Afrique du Sud

Depuis que David Stevens, membre du Mouvement pour le changement démocratique (MDC, le principal parti d'opposition), a été exécuté par des « vétérans » de la guerre de libération, le 14 avril 2000, dix autres fermiers blancs ont été tués sur leurs terres au Zimbabwe. Le nombre des travailleurs agricoles noirs victimes des bagarres qui se sont produites lors de l'invasion des propriétés « confisquées » est bien plus important. Et des dizaines de milliers d'entre eux ont été chassés de leur lieu de vie et de travail.

Nettement moins médiatisée, la violence ordinaire en Afrique du Sud est beaucoup plus meurtrière que les exactions commises contre des fermiers blancs au Zimbabwe : au cours des douze derniers mois, 177 fermiers blancs y ont été assassinés. Les autorités sud-africaines s'attachent à mettre ces meurtres sur le compte d'une « forte criminalité rurale ». Cependant, plusieurs journaux ont soulevé l'hypothèse d'une « guerre civile larvée ».

depuis dix-huit ans. Pour finir, ils se sont tournés vers le Royaume-Uni, l'ex-puissance coloniale, pour lui demander de « reconnaître ses responsabilités historiques » en les dédommageant. Ce qui a permis au président Robert Mugabe une récupération inespérée : « Qu'ils se battent, qu'ils nous rejoignent dans notre lutte contre la Grande-Bretagne, a-t-il déclaré. Ils peuvent nous rejoindre pour amener [le premier ministre britannique] Blair à se réveiller... »

Jusqu'au bout, le mythe d'une réforme agraire visant à réparer une injustice foncière a eu la vie dure. Non pas que l'injustice n'existât pas dans un pays où, vingt-deux ans après l'indépendance

LE GRENIER DU ZIMBABWE



gagnée par les armes, 70 % des terres fertiles appartenaient toujours à l'infime minorité blanche - moins de 100 000 personnes. Mais l'expropriation coercitive, depuis février 2000, n'a guère profité à la masse des 16 millions de zimbabwéens noirs. Ce sont les pontes du régime Mugabe, dont sa seconde épouse, Grace, de quarante ans la cadette du président, qui se sont partagé les meilleures terres confisquées.

POPULATION SACRIFIÉE

Or, pas plus que les 74 000 familles noires installées sur des fermes, ces nouveaux « absentee landlords » autochtones ne savent mettre en valeur le pactole agricole ravi aux Blancs. En lâchant sur ces derniers ses serviteurs paupérisés, à commencer par les vrais ou faux « vétérans » de la guerre de libération, le pouvoir de Robert Mugabe a atteint deux objectifs. Il a racheté la grogne dans ses propres rangs, tout en brisant la nuque à l'opposition. Sans la puissance financière des fermiers blancs, et le vote des 300 000 familles noires - 15 % de l'électorat - qui travaillaient sur leurs grandes exploitations, le Mouvement pour le changement démocratique (MDC), le principal parti d'opposition, n'est plus qu'un réseau syndicalo-associatif.

Démagogique et répressive, la fuite en avant du pouvoir coûte cher au pays, et à sa population noire bien plus qu'à sa minorité blanche. A la campagne, le rêve des « sans-terres » a fait long feu, même si l'équivalent de 1,8 milliard de dollars vient d'être inscrit dans le budget 2003, pour leur venir en aide. Au regard d'une inflation à 140 % et d'un taux de change parallèle trente fois moins élevé que le cours officiel du dollar zimbabwéen, cette somme ne représente rien.

En revanche, le triplement du prix de la farine de maïs affame les plus pauvres. La production vivrière s'est effondrée, les cultures de rente ne rapporteront, en 2002, qu'un quart des recettes en devises qu'elles permettraient d'enregistrer il y a deux ans.

Dans les années 1980, Robert Mugabe, aujourd'hui âgé de 78 ans, s'était vanté d'être « diplômé en violence ». Depuis qu'il a déchaîné ses nerfs contre les fermiers blancs, les trois quarts des zimbabwéens sont tombés sous le seuil de pauvreté, fixé à 1 dollar par jour.

Pour survivre dans les mois à venir, la moitié de la population aura besoin d'une assistance nutritionnelle, selon le Programme alimentaire mondial (PAM). Bien qu'il boycotte le pouvoir en place, le Royaume-Uni a déjà débloqué près de 6 millions d'euros de fonds d'aide - presque autant que Londres avait investi dans la réforme agraire au Zimbabwe, dans les quatorze années qui ont suivi l'indépendance.

Or la nourriture envoyée est distribuée selon des critères politiques par un régime prêt à sacrifier la moitié de la population. Dès le 11 août, Didymus Mutasa, le secrétaire à l'organisation du parti de Robert Mugabe, a déclaré : « On se porterait mieux s'il n'y avait que 6 millions d'habitants, juste nos gens qui soutiennent la lutte de libération. Nous ne voulons pas des autres, de cette population qui est de trop. »

Stephen Smith

Les Américains privilégient la piste somalienne

UN KENYAN et 11 étrangers (dont 6 Pakistanais et 3 Somaliens) ont été arrêtés après le double attentat anti-israélien, perpétré jeudi 28 novembre à Mombasa, qui a fait 13 morts - outre les 3 kamikazes.

Le porte-parole de la police kenyane a précisé qu'en l'état de l'enquête, ils n'étaient pas considérés comme suspects. Une Américaine et son ami espagnol, qui avaient d'ailleurs été interpellés peu après,


devaient être relâchés « sous peu ». Il s'agissait, selon une source américaine, de « campeurs innocents qui se trouvaient au mauvais endroit au mauvais moment ».

Revendiqué par L'Armée de la Palestine - une organisation inconnue à ce jour - le tir raté de deux missiles (probablement des SAM-7, missile sol-air) contre un Boeing-757 de compagnie israélienne charter Arkia, et l'explosion, quelques minutes plus tard, d'une voiture piégée dans l'entrée d'un hôtel touristique, ne sont pas l'œuvre d'une organisation palestinienne, a affirmé vendredi à Berlin, le ministre pour la Coopération internationale de l'Autorité palestinienne, Nabil Shaath.

MISE EN GARDE AUSTRALIENNE

Les Etats-Unis, qui - comme Israël - ont dépêché sur place des équipes d'enquêteurs, soupçonnent un groupe islamiste somalien, proche du réseau Al-Qaida d'Oussama Ben Laden, d'être le responsable des attentats. Sans écarter une implication directe d'Al-Qaida, les Américains privilégient la piste du groupe somalien Al-Ittihad Al-Islamia, tenu pour responsable des attentats à la bombe qui visaient des hôtels à Addis Abeba (Ethiopie) et qui firent quatre morts en 1996 et 1997. Partisan de l'instauration d'un régime islamique en Somalie, ce groupe réputé fort de 2 000 membres, est soupçonné d'être l'auteur d'une série d'enlèvements de travailleurs humanitaires. Les Américains et les Israéliens n'excluent cependant pas qu'Al-Qaida soit l'organisateur des deux actions terroristes de jeudi. Al-Ittihad Al-Islamia a été accusé de l'attentat contre les ambassades américaines de Nairobi et de Dar es-salaam (Tanzanie) qui en 1998 avait fait 231 morts.

Les événements de Mombasa « illustrent la menace que constitue le terrorisme en Afrique de l'est et la capacité des groupes terroristes à mener des attentats », indique un communiqué du Département d'Etat publié vendredi. Les Etats-Unis ont invité leurs ressortissants dans cette région à redoubler de prudence. De son côté, le gouvernement australien a indiqué avoir reçu, il y a plus de deux semaines, des informations qui laissaient prévoir à brève échéance une attaque terroriste à Mombasa. Les citoyens australiens avaient été invités dès la mi-novembre à éviter la ville côtière. Depuis le carnage du 12 octobre à Bali (plus de 190 morts, dont la moitié environ d'Australiens), la mise en garde australienne a été élargie à plusieurs autres pays d'Asie du Sud-Est. (AFP, AP.)



Leur bonheur est notre récompense

Lino Ventura

Plus que jamais, le message de Lino Ventura est d'actualité. En soutenant PERCE-NEIGE, vous permettez à la personne handicapée mentale de réussir sa vie, toute sa vie.

PERCE-NEIGE, c'est 36 ans d'action pour :

- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'épanouir grâce à un accompagnement personnalisé dans des lieux de vie agréables,
- Faire reconnaître les droits et être à l'écoute des personnes handicapées,
- Rechercher de nouvelles solutions d'accueil, fonction de nouveaux besoins.

OUI, avec PERCE-NEIGE, je soutiens la personne handicapée mentale.

Je fais un don de : 15 € soit 98,39 Fr 40 € soit 262,38 Fr 100 € soit 655,96 Fr Autre : €

Je désire recevoir gratuitement le dernier numéro de La Lettre PERCE-NEIGE.

Je désire recevoir des informations sur le prélèvement automatique.

Merci d'indiquer ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal | | | | Ville :

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 50% de la valeur de mon don, dans la limite de 10% de mes revenus nets imposables.

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 25.11.76)

Président : Christophe LASSERRE-VENTURA

Merci de renvoyer ce coupon avec votre règlement à l'ordre de :

PERCE-NEIGE, 237 Grande Rue 92380 GARCHES

Tel : 01 47 10 93 00 • www.perce-neige.org

Informations et Libertés : en application de la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations dans notre fichier vous concernant ou les modifier, en écrivant au siège de PERCE-NEIGE.

Les Quinze adoptent une unification du droit familial pour les enfants « binationaux »

En cas d'enlèvement, la compétence est attribuée à la justice du pays d'origine

BRUXELLES

de notre bureau européen

Les ministres de la justice des Quinze ont adopté, vendredi 29 novembre, une décision qui devrait aider à apaiser la situation, souvent douloureuse, d'enfants de couples binationaux séparés. La proposition approuvée, après d'âpres discussions, vise, en tout cas, à éviter les conflits de compétence, les décisions contradictoires et les lenteurs des tribunaux de différents Etats-membres, ce qui ajoutait fréquemment au désarroi d'une séparation. A partir du 1^{er} juillet 2004, date d'application du nouveau dispositif, si un enfant est retenu ou enlevé par l'un des parents, la procédure sera unifiée : c'est le tribunal du pays d'origine, celui où l'enfant a vécu avant son enlèvement, qui sera compétent. La décision d'un magistrat d'exiger, par exemple, le retour sera définitive.

Dans plusieurs cas d'opposition entre un parent français et un allemand, on avait vu les deux parties se faire attribuer la garde par les tribunaux de leur pays respectif. La Cour de Karlsruhe, à savoir la plus haute instance judiciaire de la République fédérale d'Allemagne, refusait l'application des conventions internationales au nom du « droit au bien-être des enfants », estimant qu'au-delà de six mois il y avait un danger psychologique pour l'enfant à revenir dans son pays d'origine. Un premier règlement commun aux Quinze pour les cas de divorce, puis l'instauration, en 1999, d'une commission parlementaire franco-allemande de médiation, avaient permis de résoudre certains conflits. Le compromis adopté à Bruxelles, vendredi, ouvre la voie à une solution claire et globale pour les milliers de couples concernés.

La France était, avec le Benelux

et les pays du sud de l'Union, favorable à un retour quasi automatique de l'enfant dans son pays d'origine. Les pays du Nord étaient coalisés pour souligner l'importance de sa protection : dans certains cas, un éloignement peut se justifier, objectaient-ils, par exemple si l'enfant est victime de violences.

« UNE PERCÉE MAJEURE »

La solution intermédiaire proposée par le Royaume-Uni évoque la primauté de la justice du pays où l'enfant est né et a été élevé, mais le tribunal du pays « d'arrivée » pourra se prononcer lui aussi s'il est saisi par l'un des parents et décide de s'opposer au retour.

Il n'aura toutefois pas plus de six semaines pour statuer avec l'obligation d'entendre l'enfant s'il estime qu'il possède la maturité suffisante (aucun âge minimal n'est fixé). La justice devra également motiver davantage un éventuel

refus. La France et ses alliés avaient plaidé qu'en aucun cas le parent responsable d'un enlèvement ne pouvait être favorisé parce qu'il saisissait la justice de son pays ou tablait sur les lenteurs de celle-ci, alors que l'autre parent était contraint de lancer une procédure dans son pays de résidence pour faire valoir ses droits de garde.

« Une percée majeure a été accomplie », a souligné le ministre danois Lene Espersen, qui exerce actuellement la présidence de l'UE, certains de ses collègues évoquant plus modestement « une formule efficace ». Les Quinze ont, en tout cas, fait le premier pas en vue d'une unification plus large du droit familial, considéré, jusqu'ici, comme l'un des domaines où s'exerçait, par excellence, la souveraineté nationale.

Jean-Pierre Stroobants

30 novembre, journée mondiale contre la peine de mort

ROME. Ce samedi 30 novembre est la première journée mondiale contre la peine de mort. Soixante villes se sont mobilisées : des monuments symboles, comme le Colisée romain, l'Atomium de Bruxelles, l'intérieur du New York City Convention seront illuminés à cette occasion. Annoncée vendredi 22 par la communauté catholique laïque de Sant'Egidio, cette journée a été décidée par la Coalition mondiale contre la peine de mort, constituée en mai au siège romain de Sant'Egidio avec Amnesty International, Ensemble contre la peine de mort (France), National Coalition to Abolish Death Penalty (Etats-Unis) et la Ligue et la Fédération internationale pour les Droits de l'homme. En France une vingtaine de villes ont répondu à l'appel de la communauté de Sant'Egidio. Cent onze pays ont déjà aboli la peine capitale, mais quatre-vingt six la maintiennent. Depuis octobre 1998, Sant'Egidio et diverses ONG ont réuni 4 487 895 signatures abolitionnistes. - (Corresp.)

Référendum sur l'euro le 14 septembre 2003 en Suède

STOCKHOLM. Les principaux partis politiques suédois sont convenus, vendredi 29 novembre, d'organiser un référendum sur l'adhésion à l'euro le 14 septembre 2003 a déclaré le premier ministre suédois, Göran Persson. « Nous sommes un peu divisés dans cette affaire. C'est pourquoi nous organisons un référendum », a-t-il plaisanté. Les sociaux-démocrates au pouvoir et trois partis d'opposition de centre-droit sont en faveur de l'euro opposés aux Verts, au Parti de gauche, ainsi qu'à une autre formation de centre-droit. Evoquant l'expérience malheureuse du Danemark, qui avait vu le « non » à l'euro l'emporter à 53 % en septembre 2000, le chef de gouvernement a appelé tous les partis, notamment l'opposition de droite, à le soutenir dans cette bataille. Les sondages indiquent que les Suédois voteront pour l'adoption de l'euro, mais l'écart s'est resserré ces derniers temps. - (AFP, Reuters)

DÉPÊCHES

■ **BELGIQUE** : le chef d'un groupe islamique, accusé d'avoir encouragé des émeutes à Anvers, a été inculpé et écroué, vendredi 29 novembre. Abou Jahjah, chef de la Ligue arabe européenne, est accusé de « rébellion en bande avec préméditation ». Les émeutes ont conduit à l'arrestation de 160 personnes mardi et mercredi. Le même jour ont eu lieu les funérailles de Mohammed Achrak, un Marocain dont le meurtre avait déclenché les violences. Des milliers de personnes sont venues assister aux obsèques. - (AFP)

■ **CÔTE D'IVOIRE** : le président ivoirien, Laurent Gbagbo, dont le pays est en crise depuis la mi-septembre, se rendra mardi 3 décembre au Mali pour une possible rencontre avec le président burkinabé, Blaise Compaoré, a-t-on appris vendredi 29 novembre au soir. La presse et les autorités ivoiriennes accusent régulièrement le Burkina Faso d'être le complice actif des rebelles qui contrôlent près de la moitié de la Côte d'Ivoire. - (AFP)

■ **MAROC** : les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le pays ont provoqué la mort de 63 personnes, selon un bilan officiel provisoire publié vendredi 29 novembre et qui porte sur la période du 15 au 26 novembre. Il comptabilise les 37 victimes déjà recensées dans les principales localités touchées et 26 autres morts « disparus » dont les corps ont été retrouvés depuis. Le bilan définitif pourrait être plus lourd. - (AFP)

Le « Prestige » menace la Galice d'une nouvelle marée noire

LA PRINCIPALE NAPPE de fioul échappée des cuves du pétrolier *Prestige* menace de provoquer une nouvelle marée noire. Quelque 9 000 tonnes d'hydrocarbure devraient se déverser dès dimanche 1^{er} décembre sur les côtes de Galice. « La nappe est proche. Tout joue contre nous : les vents, les courants, sa trajectoire », a déclaré le conseiller à la pêche du gouvernement local, Enrique Lopez Veiga.

A Madrid, le gouvernement de José Maria Aznar n'en finit pas d'être contesté dans sa gestion de la catastrophe. Le parti écologiste espagnol a demandé au procureur général d'ouvrir une information judiciaire contre les ministres de l'environnement et du développement. Il les accuse d'être responsables d'une série d'erreurs, notamment d'avoir entraîné le pétrolier dans des eaux agitées au lieu de contenir la fuite et de ramener le navire dans un de ses ports

pour éviter qu'il ne se brise. Le gouvernement affirme avoir pris cette décision pour éviter une plus grande catastrophe, plus près de ses côtes. Les premières nappes ont déjà souillé plus d'une centaine de plages, tué de nombreux oiseaux de mer et obligé les autorités à interdire la pêche sur 400 km de côtes, entraînant l'arrêt des activités de plus d'un millier de pêcheurs.

LE « BYZANTIO » A PRIS LA MER

Le pétrolier *Byzantio*, affrété par la même société, Crown Resources, que le *Prestige* et chargé de plus de 50 000 tonnes de fioul lourd, a quitté, vendredi, le port de Tallinn (Estonie) en direction de la haute mer, malgré une tentative de blocage du navire par des militants écologistes de Greenpeace. La France avait exigé des autorités qu'elles procèdent à une inspection du pétrolier, arrivé mercredi dans le port estonien,

indiquant qu'il passerait à proximité des côtes françaises le 4 décembre.

En visite à Paris, Mans Jacobson, administrateur du Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fipol), a affirmé, vendredi, que son organisme prendrait en charge les dommages causés par le naufrage du *Prestige* au large de la Galice, à hauteur de 184 millions d'euros. Il a annoncé son intention de se rendre lundi à Madrid et mardi en Galice. Concernant l'indemnisation des victimes de l'*Erika*, qui s'était cassé en deux, le 12 décembre 1999, au large de la Bretagne, M. Jacobson a précisé que son organisme avait examiné 92 % des 6 431 demandes individuelles déposées à ce jour par des sinistrés et qu'il avait d'ores et déjà payé 74 % d'entre elles, pour un total de 52 millions d'euros. - (AFP, Reuters)



ON MEURT ENCORE DU SIDA À PARIS.
PROTÉGEZ-VOUS.

MAIRIE DE PARIS



SIDA INFO SERVICE 0 800 840 800
Appel d'urgence et gratuit



FRANCE
POLITIQUE

L'Association pour la taxation des transactions financières et l'aide aux citoyens (Attac) réunit, samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre, son **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** à La Rochelle (Charente-Mariti-

me). A cette occasion, un de ses fondateurs, Bernard Cassen, sera remplacé par **JACQUES NIKONOFF**. Ce dernier, économiste et membre du PCF jusqu'en 2001, devra conduire une association qui, quatre ans

après sa création, est forte de 30 000 adhérents et de 230 comités locaux. Sa première priorité sera **d'ÉLARGIR LA BASE** d'Attac et de renforcer ses liens avec les salariés. Devenue une des références obli-

gées de toute la gauche, Attac entend cependant résister aux appels du pied du PS comme de l'extrême gauche et se refuse à prendre part à l'actuelle **RECOMPOSITION POLITIQUE** de l'opposition.

Attac se refuse toujours aux avances de la gauche

Jacques Nikonoff doit succéder, ce week-end, à Bernard Cassen à la tête de l'association de lutte contre la mondialisation libérale. Quatre ans après sa création, elle est devenue une des références de l'opposition mais ne souhaite pas prendre part à l'actuelle recombinaison politique

QUATRE ANS après sa création, Attac, qui réunit, samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre, son assemblée générale à La Rochelle (Charente-Maritime), change de tête. L'économiste Jacques Nikonoff doit succéder officiellement à Bernard Cassen et prendre ainsi la présidence d'une association forte de quelque 30 000 adhérents, qui fait figure de petite institution.

Deux priorités lui sont déjà assignées. Première mission : revoir le recrutement très « classe moyenne » de l'association. « Il faut élargir notre base vers les ouvriers, les employés, les chômeurs », souligne M. Cassen. Ce qui, selon Pierre Khalfa, membre du bureau de l'association, « passe par un renforcement des liens avec les luttes des salariés ». Pour M. Khalfa, « on assiste à un début de remobilisation sociale non négligeable depuis la rentrée. Et, sur ce terrain, Attac doit passer la vitesse supérieure ».

La seconde mission n'est pas plus simple. « Pour que la décantation des esprits aille plus loin, pour prouver qu'il n'y a pas que Raffarin, Strauss-Kahn ou Fabius, il faut désormais obtenir des victoires concrètes », explique M. Cassen. Des petites victoires immédiates à arracher car, si Attac relève « une pénétration accrue de ses idées » depuis quatre ans, elle constate qu'elle n'a pas encore réussi à peser sur un gouvernement.

Muni de ce plan de vol, Jacques Nikonoff, le nouveau président de l'association, va devoir piloter au plus serré. Car s'il est une chose qui unit aujourd'hui l'ex-gauche plurielle – dans toutes ses composantes – à l'extrême gauche, incarnée notamment par la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), c'est l'intérêt porté à Attac.

Dans le paysage sinistré de l'après-21 avril, Attac fait plus que jamais figure, pour la gauche tradi-

tionnelle, de repère et de bouée de sauvetage. « Il y a trois ans, il était difficile à gauche d'aborder la question de la mondialisation et de ses effets. Aujourd'hui, je vois se multiplier les déclarations d'hommes politiques éminents », s'amuse Claude Saulnier, sénateur et maire PS de Saint-Brieuc, adhérent de la première heure. Il est vrai qu'il n'est plus un responsable de gauche qui ne mentionne l'association pour louer ce nouveau militantisme ou évoquer ce « mouvement social » dont il faudrait se rapprocher.

« GROS GÂTEAU APPÉTISSANT »

Du coup, dans les rangs de l'association, beaucoup ont désormais le sentiment d'être regardés comme un « gros gâteau appétissant sur une table ». Fortement sollicitée dans les débats qui agitent la gauche, Attac n'entend pas être entraînée sur le terrain de la recombinaison politique. « Il est hors de ques-

tion pour Attac d'être partie prenante de quelque construction que ce soit », avertit Bernard Cassen. « Jamais ! », insiste-t-il. « S'il y avait un choc du type grosse scission au PS, Attac serait interpellé », estime pour sa part Pierre Khalfa. Mais il ajoute : « Ce qui est sûr, c'est que, vu le paysage actuel, Attac ne participera pas à une combinaison ». M. Nikonoff est d'autant plus attendu sur ce terrain qu'il était, jusqu'à sa démission, en octobre 2001, membre des instances nationales de direction du PCF. « Ce qui n'est pas forcément une garantie d'indépendance totale », soupire Serge Le Quéau, membre du conseil d'administration de l'association.

Mais il n'y a pas que la gauche plurielle. L'attention bienveillante de la LCR est également pointée du doigt. Les conditions d'investiture de certains candidats au conseil d'administration ont provoqué

ici ou là des crispations. Au sein d'Attac, certains prêtent à la LCR l'intention de vouloir utiliser l'association pour jeter les bases d'une V^e Internationale. « Des membres du conseil d'administration se sont récemment inquiétés des risques d'entrisme et de récupération qui menacent l'association et plus largement le mouvement antimondialisation », déclare M. Le Quéau, qui se range parmi eux. Il se dit, tout comme M. Cassen, « agacé » par le comportement, jugé trop activiste, de la LCR, lors du Forum social européen de Florence en novembre. « L'antimondialisation libérale n'appartient pas plus à Attac qu'elle n'appartient à Olivier Besancenot ou à un autre responsable politique », indique M. Cassen, qui entend plus que jamais à l'avenir revêtir les habits de gardien du temple.

Alors que l'on s'agite beaucoup autour d'elle, l'association a

d'autres problèmes à régler. Absent des priorités affichées, l'approfondissement de la démocratie interne demeure pourtant un sujet important de préoccupation pour ses adhérents. Les fondateurs du comité local d'Aix-en-Provence ont décidé de frapper les esprits en diffusant, à quelques jours de l'assemblée générale, un texte intitulé « Pourquoi nous quittons Attac ». « Le fonctionnement d'Attac manifeste la croyance que la démocratie est pesante et qu'il faut s'en remettre au pouvoir et à la clairvoyance d'un seul ou d'un groupe dirigeant auto-institué », écrivent-ils. Et de conclure : « Un large mouvement de contestation du système néolibéral est en marche, c'est bien. Mais nous ne reconnaissons pas, dans les pratiques d'Attac, un modèle pour l'avenir. » Pour Attac, ce modèle reste à inventer.

Caroline Monnot

PROFIL JACQUES NIKONOFF, LE SUCCESSEUR

Quel président Jacques Nikonoff sera-t-il pour Attac ? La question reste une énigme au sein de l'association habituée à la direction rigide et souvent doctorale de Bernard Cassen. Agé de 50 ans, M. Nikonoff, père de trois enfants, est, depuis octobre 2000, professeur d'économie à l'université de Paris-VIII. Toutefois, à la différence de son prédécesseur, son irruption dans les milieux universitaires est récente. A 16 ans, il quitte l'enseignement secondaire et travaille comme ouvrier, d'abord dans l'imprimerie puis dans l'industrie, chez Norton à La Courneuve (Seine-Saint-Denis). Délégué CGT, habitant la cité des 4 000, il a 26 ans quand l'usine ferme.

Au chômage, il décide de reprendre ses études et passe l'examen spécial réservé aux non-bacheliers de l'université de Paris-VIII pour obtenir un diplôme de sciences de l'éducation. Il enchaîne sur une formation de formateur au Conservatoire national des arts et métiers, s'occupe d'insertion de jeunes en difficultés, puis passe les concours de Sciences-Po et de l'ENA. A l'issue de ce parcours atypique, M. Nikonoff est nommé

administrateur civil à la Caisse des dépôts et consignations, dont il sera le représentant aux Etats-Unis plusieurs années durant.

Auteur de plusieurs ouvrages sur le chômage et les fonds de pension, M. Nikonoff présente, sur le papier, un profil en parfaite adéquation avec le mouvement d'éducation populaire que souhaite incarner Attac. Il est d'ailleurs membre du conseil scientifique de l'association depuis sa création.

En 2001, M. Nikonoff claque la porte du collège exécutif du PCF à la veille du dernier congrès, un an et demi après y avoir été intégré. Un départ motivé par l'insatisfaction politique et les nombreux désaccords avec Yves Dimicoli, le patron des économistes du PCF.

Bernard Cassen en fait son successeur en mai 2002, prenant de court tous les membres de l'association. Les conditions de cette prédésignation provoquent une mini-tempête au sein d'Attac – aujourd'hui retombée, mais pas effacée – que le nouveau président devra s'efforcer de faire oublier.

C. M.

Comment le PS cherche à
Les différents courants du Parti

TOUTES sensibilités confondues, les socialistes n'ont d'yeux que pour Attac. On la courtise. On l'écoute. On envie ses réseaux. On veut « en être ». Jean-Luc Mélenchon, cofondateur avec Henri Emmanuelli du courant Nouveau Monde, en parle comme d'une « figure emblématique » comparable, « sur le plan moral, politique et éthique à la naissance de SOS-Racisme ». Pour le député parisien Jean-Christophe Cambadélis, proche de Dominique Strauss-Kahn, c'est « un marqueur ». Un de ceux qui vous posent à gauche.

La composition de la coordination Attac de l'Assemblée nationale, qui s'est constituée le 23 octobre, témoigne de cet engouement. Aux fondateurs, issus de la gauche plurielle, qui ont survécu à la déferlante de l'UMP (Jean-Claude Lefort, du PCF, Yves Cochet des Verts...) s'ajoute désormais Geneviève Perrin-Gaillard, élue socialiste des Deux-Sèvres et adhérente de la Convention pour la VI^e République créée par Arnaud Montebourg. Viennent aussi d'adhérer des socialistes de Nouveau Monde, Henri Emmanuelli et Alain Vidalies ; des « hollandais » comme Martine Lignières-Cassou et Hélène Mignon ; ou bien encore le fabiusien Jean-Louis Bianco. Elisabeth Guigou, proche du premier secrétaire, et Didier Migaud, autre fabiusien, se sont déclarés « intéressés ». « J'en suis ! », proclame

M. Cambadélis, qui avait déjà payé sa cotisation en 2001.

C'est aux côtés de Bernard Cassen, président d'Attac, et de José Bové, porte-parole de la Confédération paysanne, que François Hollande a également choisi de s'afficher lors de son bref aller-retour au Forum social européen, en Italie. Le premier secrétaire du PS en a tiré, dans *L'Hebdomadaire des socialistes* du 16 novembre, juste en-dessous d'une photo le montrant avec MM. Cassen et Bové, « les leçons de Florence ». « La domination démocratique de la mondialisation suppose une nouvelle alliance entre les mouvements citoyens, les acteurs sociaux, les partis progressistes », écrit-il.

« Tous ceux qui y étaient ont raconté qu'ils avaient été frappés par la force du mouvement et celle de la CGIL [la première centrale syndicale italienne] », rapportait, à l'issue du bureau national du 12 novembre, la secrétaire nationale à la solidarité, Marisol Touraine. Lors de la journée du 17 novembre organisée par Anne Hidalgo et des cadres fédéraux, pour conforter la position de M. Hollande, figurait encore, parmi les invités, M. Cassen. « Attac est une petite association devenue grande en réseaux », justifiait alors la première adjointe du maire de Paris.

Nouveau Monde s'est particulièrement investi. Ce courant a donné naissance à un club du même

« Les jeunes, on ne leur a pas montré les vraies raisons de rester. »

Le Chien Dolent, le roman de la terre.

Le roman de Jacques Nikonoff raconte la vie et la mort du monde paysan français

Scénario, dialogues et réalisation : Hervé Baslé

Coproduction : France 2 / France Télévision / Azzalà Films Production / At-production / R.T.B.F.

Lundi 2 et mardi 3 décembre à 20H50.

france 2



LUANA MONTE/EMBLEMA



GEORGES BARTOL/MAKPPP

Défilé d'Attac lors du Forum social européen, le 9 novembre à Florence (en haut). Ci-contre, également à Florence, Jacques Nikonoff (à gauche) et Bernard Cassen, son prédécesseur à la tête de l'association. M. Nikonoff devait être désigné samedi.

30 000 adhérents, 230 comités locaux

● **Création.** Créée en juin 1998, l'Association pour la taxation des transactions financières et l'aide au citoyen – plus connue sous le sigle Attac – compte aujourd'hui près de 30 000 adhérents et s'appuie sur un réseau de quelque 230 comités locaux.

● **Actions.** Attac a d'abord centré son action sur la promotion de la taxe Tobin, du nom du Prix Nobel d'économie américain James Tobin, qui proposait, dès 1972, l'instauration d'une taxe de 0,1 %, sur l'ensemble des transactions sur les marchés des changes. Progressivement, l'association a élargi son champ d'intervention à la lutte contre la mondialisation néolibérale.

● **Objectifs.** Ses objectifs, inscrits dans ses statuts, sont de « produire et communiquer de l'information, ainsi que de mener des actions de tous ordres en vue de la reconquête par les citoyens du pouvoir que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle ».

● **A l'étranger.** Plus de 40 structures Attac se sont créées un peu partout dans le monde, notamment en Afrique, en Amérique latine, au Québec, au Japon et dans la plupart des pays européens.

Universitaire, méfiant vis-à-vis des « gauchistes », Bernard Cassen quitte la tête de l'association « sans regret »

BERNARD CASSEN avoue quitter « sans aucun regret » la présidence de l'association antimondialisation qui, aujourd'hui, rassemble plusieurs milliers de militants à travers le monde. « J'ai le sentiment du devoir accompli », dit-il, avant de préciser qu'il ne s'éloigne pas complètement de l'organisation : « Je reste membre du bureau et continue d'être le coordinateur de la commission internationale. »

A 65 ans, Bernard Cassen ne prend donc pas sa retraite. Réformiste rigide et sourcilieux dans ses convictions, cet agrégé d'anglais et docteur ès lettres, qui, en 1969, a cofondé l'université de Vincennes – rendez-vous des militants révolutionnaires d'après Mai –, a toujours eu quelque chose à dire. Fils d'un père communiste travaillant à EDF et d'une mère employée comme « bonne à tout faire », Bernard Cassen est naturellement « né à gauche ». Un itinéraire tout tracé qui l'a mené de l'université au journalisme.

SOUTIEN À M. CHEVÈNEMENT

Dès 1967, il collabore au *Monde* puis participe en 1973 à la naissance du *Monde diplomatique* dont il est le directeur général depuis 1996. Entre ces deux dates, il est partie prenante de Mai 68 mais n'apprécie guère la « dérive gauchiste » du mouvement. « Je n'ai jamais été gauchiste. J'ai toujours senti les bourgeois derrière. Ils ne sont pas fiables, pas fidèles, pas responsables », confiait-il, début 2002, à *Libération*.

En 1981, au moment de l'arrivée de la gauche au pouvoir, il devient conseiller ministériel auprès de Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de la

recherche et de la technologie. En 1983, il est nommé secrétaire général de la Maison de l'Amérique latine, puis dirige jusqu'en 1985 la Mission interministérielle de l'information scientifique et technique (Midist).

Son amitié politique avec Jean-Pierre Chevènement ne se démentira jamais. Même s'il s'est abstenu, en 1992, lors du référendum sur Maastricht, il n'hésite pas à soutenir financièrement l'ex-maire de Belfort lorsque celui-ci lance, en 1994, une souscription auprès des militants pour financer sa campagne aux élections européennes. En janvier 2001, Jean-Pierre Chevènement sera invité par Bernard Cassen au Forum social mondial à Porto Alegre, au Brésil. Un « faux pas », selon ses amis, au moment où Attac prenait ses distances avec les formations politiques.

C'est à Attac qu'il retrouve les militants d'extrême gauche avec lesquels il doit désormais composer. A leurs côtés se sont greffés des militants du milieu syndical qu'il appréhende mal et différents représentants de collectifs souvent incontrôlables. Un problème pour cet universitaire qui a du mal à supporter l'approximation et l'imprévisible.

Sous sa présidence, Attac s'est développée dans plus de cinquante pays et tous les appels signés par l'association à travers le monde sont désormais frappés du même logo. A Florence, début novembre, lors du Forum social européen, tout le monde a défilé sous le même drapeau. « C'est l'une de mes grandes satisfactions », reconnaît Bernard Cassen.

Daniel Psenny

reprenre pied dans le mouvement social

socialiste affichent leur intérêt pour les idées défendues par Attac

nom – censé préfigurer ce que pourrait être le rassemblement de la gauche – dans lequel des économistes membres du conseil scientifique d'Attac ont pris une part active. C'est évidemment le cas de Liêm Hoang-Ngoc, secrétaire gé-

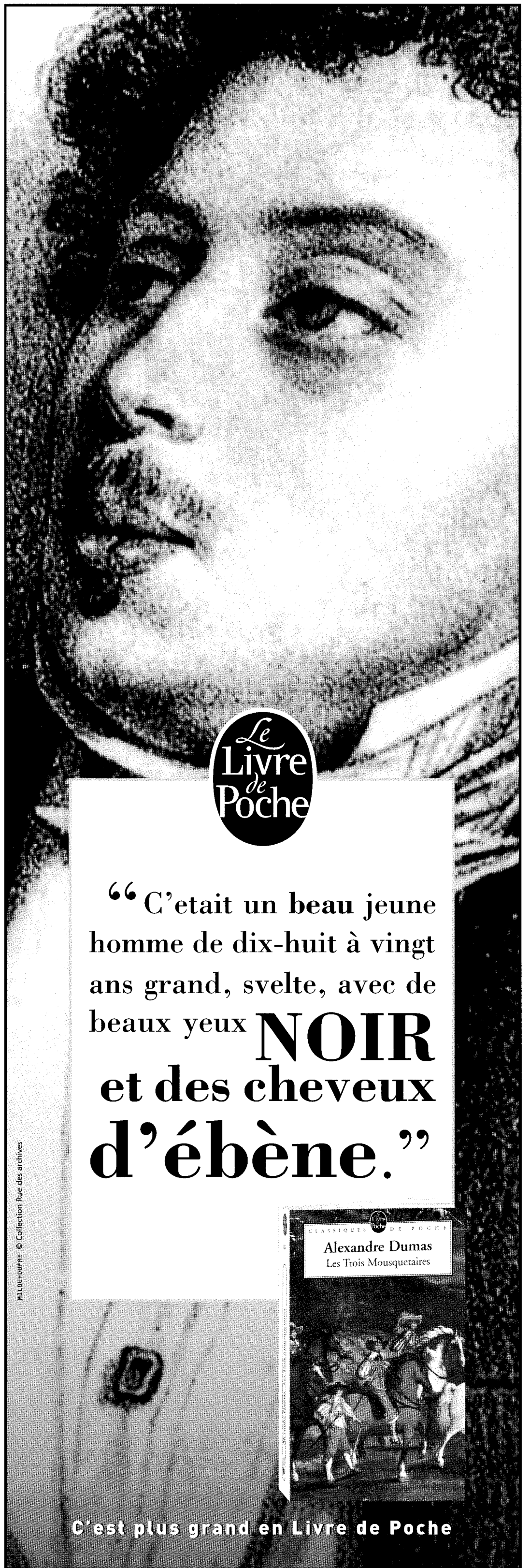
ral du club Nouveau Monde, auquel Jacques Nikonoff a l'intention de proposer le pilotage du groupe macroéconomie d'Attac, mais aussi de Christophe Ramaux et de Jacques Généreux. « On parle de nous comme d'un pôle de radica-

lité, mais c'est tout l'inverse ! Nous essayons, justement, d'éviter qu'il s'en constitue ainsi contre le PS », argumente M. Emmanuelli.

A l'autre bout de l'échiquier socialiste, ça bouge aussi. Dominique Strauss-Kahn, qui devait présider, samedi 29 novembre, une réunion sur la régulation économique, compte proposer, sous peu, la création d'une taxe sur les transactions financières internationales. Pas exactement la « Tobin », qu'il avait vigoureusement combattue lorsqu'il était ministre de l'économie, mais presque... Tout cela ravit M. Cassen : « Emmanuelli reprend beaucoup de nos formulations. Peillon, Dray et Mélenchon dénoncent la construction européenne actuelle comme cheval de Troie du libéralisme, ce qui est très nouveau dans ce parti. Fabius utilise le terme de mondialisation libérale. Et il paraît que Strauss-Kahn s'intéresse à nouveau à la taxe Tobin... »

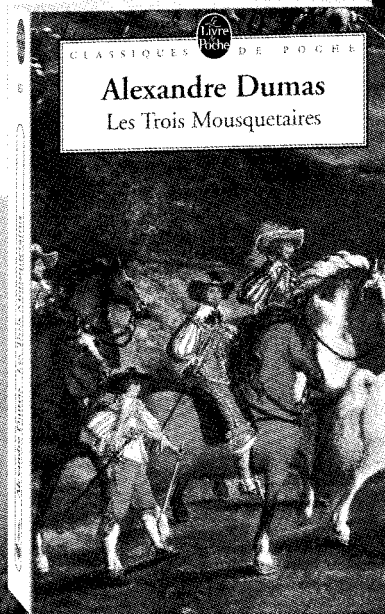
Au PS, nul n'ignore que le prochain Forum social européen et le G8 se tiendront tous deux en France en 2003. Le parti de M. Hollande, qui n'a plus que l'expression « altermondialisation » à la bouche, cherche à reprendre pied dans le mouvement social à travers Attac, dont la composition sociologique (classe moyenne, enseignants...) lui est familière.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot



Le Livre de Poche

“ C'était un beau jeune homme de dix-huit à vingt ans grand, svelte, avec de beaux yeux **NOIR** et des cheveux d'ébène. ”



C'est plus grand en Livre de Poche

MILOU-DUFAY © Collection Rue des archives

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix
Rembourse la différence si vous trouvez moins cher le mois suivant l'achat

FIXES OU RELEVABLES 5 500 M² D'EXPOSITION

MATELAS • SOMMIERS
vente par téléphone possible

SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI - SIMMONS DUNLOPILLO - BULTEX - etc.
Toutes dimensions - Garantie 5 et 10 ans
et une gamme de literie spéciale pour dos sensibles

CANAPÉS - SALONS - CLIC-CLAC
en cuirs - tissus ou alcantara...

STEINER - DUVIVIER - COULON - DIVA - BOURNAS - HUKLA - etc.

247, rue de Belleville Paris 19^e M^o Télégraphe 148, av. Malakoff Paris 16^e M^o Porte Maillot 50, avenue d'Italie Paris 13^e M^o Place d'Italie

MOBECO ☎ 01 42 08 71 00 7/7
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

Bretagne : comment les élus s'efforcent de canaliser les revendications régionalistes

Le mouvement breton n'attend pas grand-chose de la décentralisation. Le rejet par l'Assemblée, le 22 novembre, d'un amendement visant à la reconnaissance des langues régionales a été mal vécu

LORIENT (Morbihan)
de notre envoyé spécial

Dans les villes et sur les routes de Bretagne, entre pluie et lumière océanique, le drapeau blanc et noir

REPORTAGE

Le Gwen-ha-du flotte, bien en vue, à côté des étendards européens et français

(gwen-ha-du) flotte, bien en vue, à côté des étendards européen et français. La bannière nationaliste, inventée en 1923 par Morvan Marchal, le fondateur d'un des plus anciens mouvements politiques bretons, Breiz Atao, l'emporte nettement sur l'anonyme emblème officiel de la région (une carte de Bretagne stylisée) : symbole du décalage entre la décentralisation et les aspirations et les aspirations de l'Emsav (« soulèvement », le mouvement breton).

Pour l'historien du mouvement breton, Michel Denis, la nouvelle étape de la décentralisation reste bien éloignée des deux objectifs qui font consensus dans une galaxie par ailleurs assez divisée. La « réunification » de la « Bretagne historique » par le rattachement du département de la Loire-Atlantique et, d'autre part, la modification de l'article 2 de la Constitution stipulant que « la langue de la République est le français ». Les brittophones de Basse-Bretagne sont spectaculairement passés de 98 % au milieu du XIX^e siècle à 16 % peu avant l'an 2000, soit tout juste 240 000 personnes (0,2 % a moins de 20 ans). Or bien des nationalistes accusent

l'« Etat jacobin » d'être à l'origine de cette mort d'une langue. De même, « Paris » est-il régulièrement soupçonné d'avoir laissé polluer le littoral breton.

Le rejet par l'Assemblée nationale, vendredi 22 novembre, d'un amendement proposé par Marc Le Fur, député (UMP) des Côtes-d'Armor – auquel s'étaient associés 17 élus bretons –, visant à inscrire la défense des langues régionales dans la Constitution, a été d'autant plus vivement ressenti. « On ne peut pas mener les gens au désespoir », s'exclame Jean-Yves Cozan, le vice-président (DVD) du conseil régional ; « Ce n'est pas une bonne façon de gérer la paix sociale », ajoute-t-il, quelque peu menaçant. Haut en couleur, le verbe fort, ce dissident de l'UDF se dit proche de Jacques Chirac. M. Cozan reflète dans le jeu politique classique certaines des aspirations de la galaxie de l'Emsav. Un paradoxe, puisque cet homme de droite estime que le mouvement breton « est à 80 % de gauche ».

A un autre bout de l'échiquier politique breton, les regrets sont les mêmes. « Il s'est passé avec les députés UMP bretons ce qui est arrivé

avec les socialistes de Bretagne : ils ont été démentis », déplore Christian Guyonvac'h, porte-parole de l'Union démocratique bretonne (UDB), un parti autonomiste fondé en 1964, qui se revendique de la « gauche alternative ». Avec 700 membres et quelques élus, c'est assurément la formation régionale la plus importante. Ces deux « blocages » face à des revendications dont la popularité excède les frontières des sympathisants de l'Emsav – ce qui est loin d'être le cas de l'indépendance, voire de l'autonomie – sont-ils susceptibles de provoquer une radicalisation, alors que les attentats à l'explosif sur des cibles médiatiques, réguliers de 1996 à 2000, sont en sommeil ?

REJET DE L'EXTRÉMISME

Pour un sociologue comme Ronan Le Coadic, la plupart des enquêtes font apparaître dans l'opinion un fort rejet de l'extrémisme ou d'un nationalisme « à la Corse ». Depuis l'attentat attribué à l'Armée révolutionnaire bretonne (ARB) contre le McDonald's de Quévert au cours duquel une jeune employée, Laurence Turbec, avait été tuée le 19 avril 2000, « les radi-

caux se sont sentis rejetés par la population ». Si le modèle corse intéresse, c'est plutôt du fait du processus de Matignon que par la fascination d'une clandestinité organisée sur le modèle du FLNC ou de l'ETA basque. Une clandestinité qui n'existe pas sous cette forme en Bretagne. De plus, le succès du mouvement culturel identitaire et le relais que des élus assurent à certaines des revendications de l'Emsav canalisent les éventuelles dérives individuelles.

Pour l'heure, les actions d'un Front de libération des prisonniers politiques bretons ont consisté surtout en une opération de « décentralisation routière » dont les panneaux indicateurs de Chasseneuil-du-Poitou, la ville de Jean-Pierre Raffarin, ont fait les frais. Emgann, soupçonnée d'être la vitrine légale de l'ARB, semble, suite au « traumatisme » de Quévert, engagée dans une quête de respectabilité. C'est ainsi qu'un représentant de cette organisation a participé, le 9 novembre, au congrès de l'UDB à Lannion (Côtes-d'Armor).

En revanche, l'inquiétude porte sur le regain d'activité d'une extrême droite séparatiste. Les discours d'Adsav (« relèvement ») – une formation apparue en janvier 2000 après une rupture avec le parti breton de droite POBL (« peuple ») – ou du Mouvement régionaliste de Bretagne, produit de la décomposition du MNR, troublent. Un indice qui ne trompe guère : Adsav est l'un des premiers mouvements de l'après-guerre qui assume officiellement l'engagement collaborationniste du Parti national breton pendant l'Occupation. Un signe qui inquiète, y compris à l'intérieur du mouvement breton.

Nicolas Weill

Le Conseil d'Etat annule l'intégration des écoles Diwan dans le service public

La direction de l'association a été mise en minorité

BREST

de notre correspondant

Suspendus en octobre 2001 et juillet 2002, les dispositions permettant à l'école bretonne Diwan de passer sous statut public ont été annulées, vendredi 29 novembre, sur le fond, par le Conseil d'Etat. Ce dernier, statuant sur les recours engagés par plusieurs syndicats enseignants, a annulé les arrêtés et circulaires ministériels reconnaissant la méthode bilingue « par immersion », au motif qu'elle réduisait l'enseignement du français dans une proportion allant « au-delà des nécessités de l'apprentissage d'une langue régionale ». Il a aussi annulé les textes instituant l'enseignement à « parité horaire », pour les mêmes raisons.

La décision rendue n'a pas surpris Diwan, qui scolarise 2 768 élèves (2 127 en primaire et maternelle, 504 en collège et 137 en lycée). Elle intervient alors que l'association connaît des difficultés financières. Il lui manque, pour l'instant, près de 300 000 euros pour couvrir les charges 2002, estimées à 2,6 millions. Mais Diwan est surtout en crise ouverte depuis son assemblée générale du 24 novembre. Le conseil d'administration a été mis en minorité (85 voix contre 71) par le groupe Rénir Diwan, conduit par Michel Le Tallec. Il rassemble à la fois des déçus du processus suivi jusqu'ici et des opposants au statut public. Le président Andrew Lincoln, qui avait conduit les négociations avec le ministère de l'éducation, a quitté la réunion avec ceux qui le soutiennent. Le nouveau conseil d'administration, mis en place dans des conditions que conteste M. Lincoln, devait élire, samedi, son bureau. M. Le Tallec étant candidat à la présidence.

« La décision du Conseil d'Etat

nous remet en face de notre statut associatif, il n'y a plus d'illusion à se faire », expliquait hier M. Le Tallec, qui veut travailler à un statut régional pour Diwan, en espérant une ouverture dans le cadre de la loi sur la décentralisation. Il en appelle au soutien des « acteurs bretons », notamment économiques, qui, pour l'heure, ne se sont pas vraiment manifestés.

M. Lincoln, qui réunit ses soutiens aujourd'hui, estime que la stratégie de M. Le Tallec mène au repli et demande une assemblée générale extraordinaire. Dans un communiqué, il en appelle à Jacques Chirac afin qu'il « demande au Congrès d'introduire, à l'arti-

Diwan, qui scolarise 2 768 élèves, connaît des difficultés financières

cle 53 de la Constitution, la phrase qui permettrait à la France de ratifier la Charte européenne des langues régionales qu'elle a déjà signée ». L'ancien ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, a trouvé « navrant » l'annulation par le Conseil d'Etat de l'intégration des écoles Diwan. Selon lui, cette décision sera « ressentie comme blessante par les intellectuels, les artistes et les créateurs de Bretagne ». Le député (PS) du Pas-de-Calais suggère que le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, « introduise un amendement sur l'enseignement des langues » dans le projet de loi constitutionnelle sur la décentralisation.

Vincent Durupt

Jusqu'à 2 000 €* d'économie chez Opel, c'est le moment de passer à l'action.



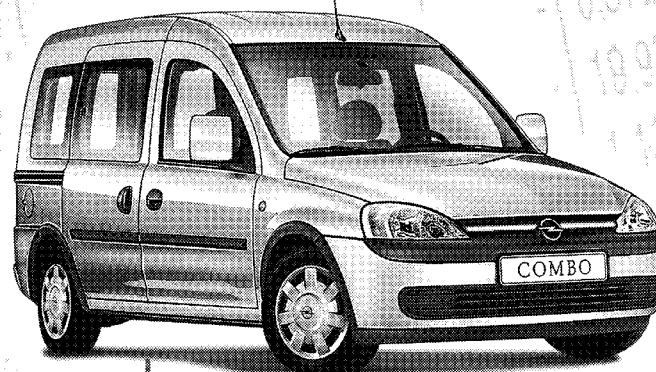
2 000 €* sur Astra
Nouveau : disponible en 2.2 DTI® 125 ch.



1 300 €* sur Corsa

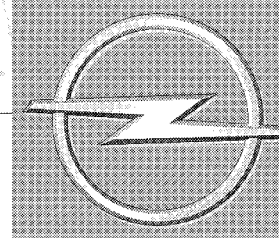


1 700 €* sur Zafira DTI



1 500 €* sur Combo Tour

Jusqu'au 31 décembre, profitez d'offres exceptionnelles chez Opel.



*Offres non cumulables réservées aux particuliers chez les concessionnaires participants pour toute livraison d'une Astra (hors Break), d'un Zafira DTI, d'un Combo Tour ou d'une Corsa jusqu'au 31/12/02. Astra 2.2 DTI 92 kW (disponible en version 5p et Break uniquement), conso (l/100 km) urbaine 8,7 / extra 4,9 / mixte 6,3 et CO₂ (g/km) 169. Corsa 1.2 16V, conso (l/100km) urbaine 8,4 / extra-urbaine 5,3 / mixte 6,4 et CO₂ (g/km) 154. Zafira 2.2 DTI, conso (l/100 km) urbaine 8,8 / extra 5,8 / mixte 6,9 et CO₂ (g/km) 186. Combo Tour 1.7 DTI, conso (l/100 km) urbaine 6,6 / extra 4,7 / mixte 5,4 et CO₂ (g/km) 146.

Opel. Des idées fraîches pour de meilleures voitures.

M. Sarkozy convoque à Paris les responsables de la sécurité en Corse

Alors que les attentats se multiplient et que les enquêtes s'enlisent, le ministre de l'intérieur veut « changer les méthodes » de travail sur l'île

UNE mise au point et une manière, aussi, de montrer qu'à Paris on prend la mesure de la vague d'attentats qui secoue la Corse depuis quelques semaines, malgré les consignes de « dédramatisation » qui prévalaient depuis l'entrée en fonctions du gouvernement (*Le Monde* du 28 novembre). Le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, a décidé de convoquer Place Beauvau, samedi 30 novembre, les responsables de la sécurité de l'île : le nouveau préfet de police, Jean-Michel Fromion, le directeur de la sécurité publique, Jean-Pierre Larue, le colonel de gendarmerie, Roland Gilles, le patron du SRPJ d'Ajaccio, Francis Choukroun, qui retrouveront le « patron » des renseignements généraux, Yves Bertrand, de la police judiciaire, Gérard Girel, ou de la division nationale antiterroriste (DNAT).

« Il faut changer de méthodes » de travail, tranche-t-on Place Beauvau. Même si le ministre considère que le record d'attentats enregistré ce dernier mois n'est « pas un message politique » qui lui est destiné, mais représente « des avertissements que les nationalistes s'adressent entre eux », des marques de fermeté s'imposent d'urgence, en attendant les « résultats ». C'est l'objet de la « réunion de travail ». « Sauf qu'il est plus facile d'"attraper" des colonels et des commissaires que... des clandes-

tins », bougonne un de ceux qui ont fait le voyage.

L'agacement du ministre date de son dernier voyage en Corse, les 24 et 25 octobre. Une bombe avait dévasté une agence bancaire, au bas du cours Napoléon, dans la nuit du vendredi au samedi, à 500 mètres de la préfecture où il résidait. Agaçant, en effet. Surtout lorsqu'on est venu avec, dans sa besace, la promesse de régionaliser le recrutement des fonctionnaires de catégories B et C.

NARGUER LES « IMBÉCILES »

Pour mieux afficher son indifférence aux intimidations nationalistes et narguer les « imbéciles », le ministre de l'intérieur avait alors décidé d'aller se promener sur le marché d'Ajaccio. Dans l'après-midi, il employait le ton le plus ferme pour s'adresser aux deux élus de Corsica Nazione, Jean-Guy Talamoni et Paul Quastana, devant les présidents des groupes de l'Assemblée de Corse, témoins de conversations qui ne doivent jamais ressembler à un tête-à-tête. « Vous représentez qui ? », lança d'abord le ministre. Il ajoutait : « Chaque fois qu'il y a un attentat ici, ma marge de manœuvre rétrécit. Arrêtez de me parler de vos frères et ne me dites pas que vous n'êtes pas responsables. »

Au petit déjeuner, devant la gendarmerie et la police de l'île, M. Sarkozy était encore plus vif.

Un vrai savon. Sa politique d'ouverture – il accompagnera, le 7 janvier à Bruxelles, les élus corses pour rencontrer le président de la Commission européenne, Romano Prodi – ne vaut rien sans le retour à l'ordre. Or Yvan Colonna, soupçonné du meurtre du préfet Erignac, est toujours en fuite. Alain Robin, que les enquêteurs tiennent pour l'un des assassins présumés de François Santoni, a échappé au SRPJ d'Ajaccio, en juillet. M. Sarkozy n'avait pas non plus mâché ses mots lorsque M. Larue lui avait suggéré d'aller rencontrer les femmes de prisonniers du comité antirépression. Il lui avait fait comprendre qu'il jugeait cette proposition « politiquement stupide ».

« Il ne faut pas que les gens restent trop longtemps sur cette île », répète M. Sarkozy. Mais, dans le même temps, certains s'interrogent à voix basse sur les manières du nouveau préfet de police, Jean-Michel Fromion, ancien sous-préfet à Istres et recommandé par le directeur du cabinet du ministre, Claude Guéant. Il y a quelques semaines, il avait « refusé d'autoriser » une manifestation à Bastia du syndicat nationaliste étudiant Ghjuventu indipendentista, au motif qu'il n'y avait pas de demande en bonne et due forme. Du coup, la manifestation s'est étendue à Ajaccio et Porto-Vecchio.

Ariane Chemin

Le Limousin s'oppose au projet de fusion avec l'Auvergne lancé par Valéry Giscard d'Estaing

LIMOGES

de notre correspondant

En pointe sur les projets de redécoupage du territoire en « macro-régions » (*Le Monde* du 27 novembre), Valéry Giscard d'Estaing, président (UMP) de la région Auvergne, qui estime excessif le nombre des régions françaises, suggère au conseil régional d'Auvergne une fusion avec le Limousin. Il proposera, lors de la séance du lundi 16 décembre, le vote d'un crédit de 120 000 euros pour une étude de faisabilité et la création d'un comité de pilotage.

En Limousin, où personne n'avait été informé, c'est la stupeur. « Giscard d'Estaing veut annexer le Limousin », titrait le quotidien limougeaud *L'Echo*, jeudi 28 novembre. Le président (PS) du conseil régional, Robert Savy, a réagi avec humour : « J'ai cru à un canular, du style : j'exclus la Turquie de l'Europe mais j'accepte la présence du Limousin dans l'Auvergne. »

Même ironie chez Alain-Pierre

Rodet, maire et député (PS) de Limoges : « Je suggère que la capitale soit Bourgneuf, en Creuse, qui compte une forte communauté turque. M. Giscard d'Estaing aurait ainsi l'occasion de nous préciser son point de vue sur l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. »

« MÉTHODE CAVALIÈRE »

Dans la majorité limousine de gauche, René Debesson (PCF) critique une « méthode cavalière », et une « fausse question qui cache les vrais problèmes », Jacques Jouve (ADS-CAP) se dit « effaré » par cette « déclaration d'annexion » et y voit une volonté de dissoudre une région « fortement ancrée à gauche » ; Jean Daniel (Verts), qui estime la méthode « insultante », estime, sur le fond, que c'est « une vue de l'esprit ». A droite, Evelyne Guilhem, présidente du groupe RPR-UDF, juge l'initiative « prématurée » et estime qu'il « faudrait travailler vers d'autres horizons ».

Du côté du comité économique

et social régional, son président, Michel Delagranda, qui se dit « surpris », estime qu'une fusion « n'est pas d'actualité ».

Le Limousin refuse l'argument selon lequel il serait trop petit à l'échelle européenne. Nombre de régions espagnoles, allemandes, italiennes, autrichiennes, britanniques ne sont guère plus grandes et sont parfois moins peuplées. En outre, il serait plutôt attiré par la région Poitou-Charentes, avec laquelle il a une chambre régionale de commerce et d'industrie et une télévision communes.

En réalité, le Limousin pratique un partenariat nord-sud avec le Centre et Midi-Pyrénées, pour le projet ferroviaire pendulaire POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), et est-ouest avec l'Aquitaine et Poitou-Charentes, pour les trains express régionaux (TER). C'est sur cette interrégionalité à la carte qu'il affirme vouloir bâtir son avenir.

Georges Chatain

Retraites : M. Raffarin voudrait aligner le public sur le privé

LE PREMIER ministre serait favorable à un alignement, à terme, du régime de retraites du secteur public sur celui du secteur privé, en particulier en ce qui concerne la durée de cotisation. C'est du moins la conviction que s'est forgé François Roubaud, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), à la suite de l'entretien que Jean-Pierre Raffarin lui a accordé, vendredi 29 novembre, à Matignon.

M. Roubaud juge, pour sa part, nécessaire de mettre sur un pied d'égalité le secteur public, où la durée de cotisation est de 37,5 ans pour une retraite à taux plein, et le secteur privé, où elle est de 40 ans. Il a cependant estimé que cet alignement devrait être effectué « dans le temps ». Lors d'un déplacement, le même jour, à Domont (Val-d'Oise), M. Raffarin a déclaré qu'il avait « une grande confiance dans la sagesse » des Français pour accepter les réformes qu'il entend mener, en particulier celle des retraites.

Des estampes japonaises offertes à Jacques Chirac pour ses 70 ans

LES COLLABORATEURS du président de la République, qui fêtait, vendredi 29 novembre, ses 70 ans (*Le Monde* du 30 novembre), ont offert à Jacques Chirac des estampes japonaises au cours d'un « pot » amical dans le bureau du secrétaire général de l'Élysée, Philippe Bas. Ces estampes illustrent *Genji monogatari*, le roman fondateur de la littérature japonaise, écrit par Murasaki Shikibu, poétesse japonaise de la fin du X^e siècle et du début du XI^e.

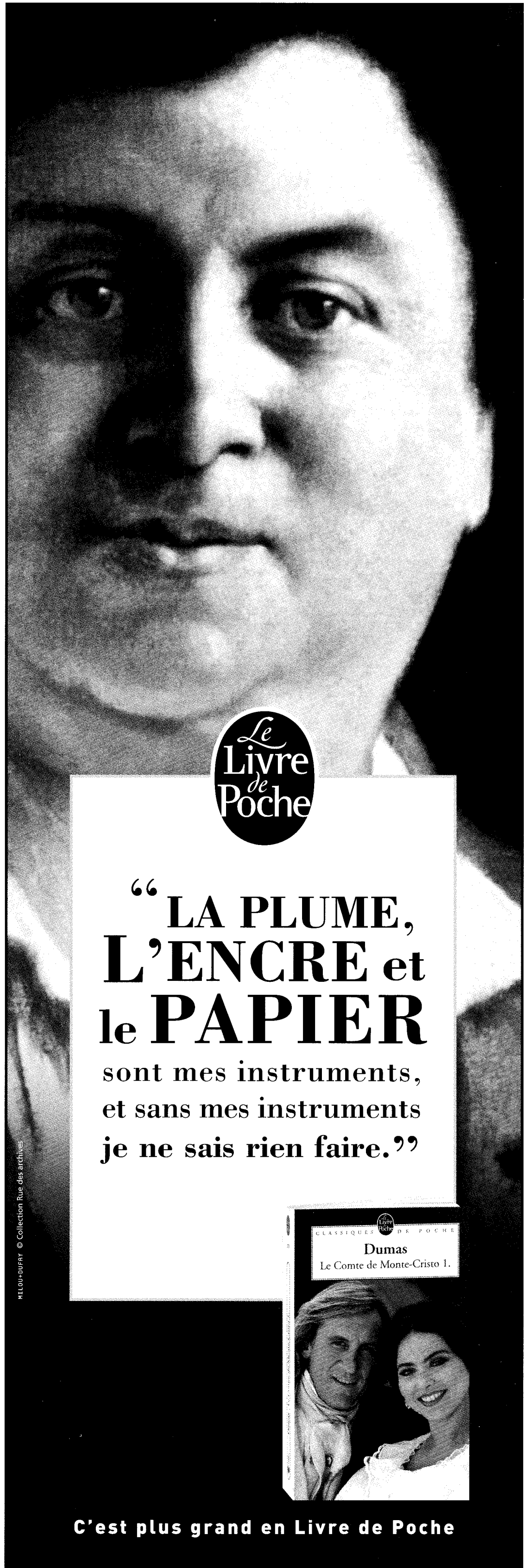
Pour sa part, Jean-Pierre Raffarin a indiqué, le même jour, qu'il allait lui adresser « un message affectif ». « Un anniversaire est un événement personnel de la vie, donc mon message au président de la République sera personnel et pas public », a-t-il déclaré. Le premier ministre a ajouté que le gouvernement n'avait pas prévu de cadeau pour le chef de l'État. « Je souhaite qu'on puisse chacun exprimer un message d'ordre personnel et non pas d'ordre officiel », a-t-il dit.

DÉPÊCHES

■ **VERTS** : Noël Mamère, ancien candidat écologiste à la présidentielle, a menacé, vendredi 29 novembre à Bordeaux, de « se mettre en retrait » des Verts, se plaignant que certains « petits barons » continueraient à lui chercher « des poux dans la tête », à propos notamment du problème du cumul des mandats. « Je n'ai pas envie de quitter les Verts, loin de là, à moins que les Verts veuillent que je les quitte », a déclaré le député maire de Bègles (Gironde).

■ **UMP** : la direction nationale du parti chiraquien a démenti, vendredi 29 novembre, avoir autorisé l'adhésion de l'ancien responsable du Front national Yvan Blot, qui avait été l'un des animateurs du Club de l'Horloge. M. Blot, qui a quitté le FN en janvier 2000, « a effectivement sollicité son adhésion à l'UMP », mais « la commission de contrôle des opérations électorales » de la nouvelle formation « a décidé de ne pas accepter » cette candidature, précise-t-on à l'UMP.

■ **BUDGET** : le Sénat a adopté vendredi soir le budget 2003 de la politique de la ville, après l'avoir réduit d'un million d'euros, en application de la « politique de maîtrise des dépenses publiques » décidée par la majorité sénatoriale de droite. Les crédits, présentés par le ministre délégué à la ville Jean-Louis Borloo, s'élèvent à 370 millions d'euros, en légère augmentation par rapport à 2002 (368,85 millions).



Le
Livre
de
Poche

“ LA PLUME,
L'ENCRE et
le PAPIER

sont mes instruments,
et sans mes instruments
je ne sais rien faire.”



C'est plus grand en Livre de Poche

Le dépistage reste le point faible de la lutte contre le sida

Le Commissariat du Plan dresse un bilan de la politique menée depuis 1994

MÊME s'il comporte quelques flèches acérées, le rapport du Commissariat général du Plan sur « la politique de lutte contre le sida 1994-2000 », rendu public vendredi 29 novembre, porte une appréciation positive sur l'attitude des autorités françaises. Motif de satisfaction : la France – de la même manière que ses voisins, cela dit – « n'a pas connu l'épidémie généralisée que l'on redoutait », malgré « la difficulté persistante, aujourd'hui encore, à estimer le nombre de contaminations ». Les pouvoirs publics ont su adapter leurs objectifs et leurs moyens « avec souplesse ». De même ont-ils « intégré les dimensions de surveillance et de prévention nécessaires à toute action de santé publique, sans négliger pour autant le respect de la dignité des personnes », estime l'instance d'évaluation présidée par Christian Rollet, inspecteur général des affaires sociales et directeur de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines.

En revanche, le programme de lutte contre le sida a manqué « de clarté et de précision dans le choix des objectifs » et a été « peu exigeant sur l'énonciation des moyens mis en œuvre ». Tout en soulignant la forte mobilisation des moyens financiers – plus que pour aucune autre maladie – et administratifs, le Commissariat général du Plan stigmatise « l'insuffisance des instruments de suivi et des outils épidémiologiques ».

Reclamée par la majorité des associations comme par les médecins, la mise en place d'une déclaration obligatoire de séropositivité pour le VIH avait été envisagée en 1998 par le gouvernement. Mais devant les critiques de certaines associations qui dénonçaient une atteinte aux droits de l'homme, le décret rendant obligatoire la déclaration des cas de séropositivité par les médecins et les laboratoires d'analyses a été retardé jusqu'en 2000. Comme le dispositif ne sera opérationnel qu'en 2003, la connaissance des nouvelles contaminations en France ne repose aujourd'hui que sur des estimations.

Ainsi, selon les dernières données disponibles de l'Institut de veille sanitaire (INVS), le nombre de personnes vivantes ayant développé le sida est compris entre 24 300 et 26 700. Derrière la stabilisation globale du nombre de nouveaux cas, l'INVS note des situa-

tions différentes : les contaminations sont restées stables chez les homosexuels mais augmentent chez les hétérosexuels.

L'INVS s'inquiète par ailleurs de constater que chaque année, plus de 800 personnes ne découvrent leur séropositivité qu'au moment du sida. Une préoccupation partagée par le Commissariat du Plan lorsqu'il critique un dispositif de dépistage insuffisamment ciblé. Certains groupes, parmi les plus exposés, n'y ont pas accès. C'est le cas notamment des migrants, longtemps occultés dans la politique de prévention jusqu'à une campagne spécifique lancée en 2002, et les personnes en situation de précarité.

Pour remédier aux insuffisances ainsi mises au jour et mener contre le sida une « une politique de santé

santé ». Il souhaite enfin une meilleure répartition des rôles entre médecine de ville et hôpital, et prône une plus grande visibilité de l'action interministérielle qui devrait s'ouvrir à des domaines jusque-là absents (ville, droits des femmes...).

NOUVELLE CAMPAGNE

Au-delà de l'action contre le sida, le Commissariat du Plan juge impératif de lutter contre les inégalités en matière de santé. En particulier, l'accès au dépistage doit devenir une priorité des pouvoirs publics, qui devraient « assumer la dimension politique des choix de santé publique » par une définition explicite des objectifs sans que les associations fassent « entrer l'administration dans une logique de recon-

Les professeurs Gallo et Montagnier réconciliés

L'un des conflits scientifiques les plus médiatisés de la fin du XX^e siècle – celui portant sur la paternité de la découverte du virus responsable de la pandémie de sida – a officiellement pris fin. Dans le dernier numéro de l'hebdomadaire américain *Science*, les professeurs Robert Gallo et Luc Montagnier s'expliquent sur leur différend du début des années 1980 et s'accordent sur leurs mérites respectifs. La paternité de la découverte serait française – l'équipe Montagnier ayant la première identifié le virus – mais la preuve de son rôle aurait été apportée par les Américains. Au-delà des divergences scientifiques, l'affaire avait pris une dimension diplomatique inattendue tant les enjeux économiques apparaissent considérables, via les techniques de dépistage notamment.

Un peu moins de vingt ans après la première publication de leurs travaux très novateurs, les professeurs Gallo et Montagnier sont parvenus à dépasser leurs oppositions. Officiellement à la retraite, tous deux continuent à mener des recherches pour lutter contre le sida.

publique efficace », le Commissariat général du Plan émet une série de recommandations. Il invite notamment à renforcer « l'approche "santé publique" de la prévention ». Cela suppose de développer en priorité les campagnes de communications ciblées sur les groupes les plus exposés et de « privilégier une politique plus large d'éducation à la santé pour certains groupes que les pouvoirs publics avaient identifiés tardivement comme publics cibles » (femmes, personnes en situation de précarité et populations migrantes). Pour améliorer l'efficacité du dispositif de dépistage, le rapport propose notamment d'enquêter sur les motifs de ceux qui n'y ont pas recours.

Parallèlement, le Commissariat du Plan suggère la création d'une « allocation pour longue maladie, dont le montant serait modulé (...) en fonction des phases de l'état de

duction automatique de subventions ». Enfin, le Commissariat recommande de mieux limiter « les plans d'action publics thématiques à quelques objectifs opérationnels ».

Ces critiques ne sont ni inattendues ni nouvelles. Les pouvoirs publics ont d'ailleurs commencé à en tenir compte et la nouvelle campagne de prévention du sida, lancée vendredi 29 novembre par le directeur général de la santé, Lucien Abenhaim, met l'accent sur le dépistage. Autour du mot d'ordre « sida, le test, c'est important de savoir », trois spots seront diffusés à la télévision à partir du dimanche 1^{er} décembre – date de la 15^e journée mondiale contre le sida. Deux d'entre eux sont destinés aux hétérosexuels et aux homosexuels, le troisième s'adresse aux populations immigrées.

Paul Benkimoun

Le Haut-Commissariat aux réfugiés conteste le rapatriement forcé de onze Afghans

L'agence de l'ONU dénonce une « violation » de l'accord signé par Paris

APRÈS l'« humanité » affichée, le temps semble être passé à la fermeté. Le ministère de l'intérieur a fait procéder en toute discrétion, mercredi 27 novembre, au rapatriement forcé de onze Afghans interpellés en situation irrégulière à Metz. Une vingtaine d'autres attendaient, dans les centres de rétention du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) et de Vincennes (Val-de-Marne), le jugement du recours qu'ils ont intenté et qui devait être rendu samedi 30 novembre.

Intervenant quelques jours avant la rencontre, dimanche 1^{er} décembre, entre le ministre de l'intérieur français et son homologue britannique sur la fermeture du centre d'accueil de Sangatte, l'initiative de Nicolas Sarkozy a surpris. Le 19 novembre, la police aux frontières avait interpellé à Metz quinze Afghans cherchant à se rendre à Sangatte. Ces migrants ont tous été placés en rétention dans un local prévu à cet effet. Selon la place Beauvau, les autorités préfectorales leur auraient « proposé le bénéfice du programme de retour volontaire », inclus dans l'accord tripartite signé le 28 septembre par les gouvernements français et afghan et le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR). Cet accord prévoit un « rapatriement volontaire et assisté » des Afghans séjournant avec un titre de séjour ou résidant clandestinement sur le territoire. En échange, ces derniers reçoivent un pécule de 2 000 euros. En cas de refus, l'accord prévoyait le rapatriement non

volontaire à l'appréciation des autorités. Selon le ministère, c'est la procédure qui a été suivie.

Les Afghans interpellés à Metz auraient « refusé le bénéfice du programme ». Le préfet de Moselle a pris un arrêté de reconduite à la frontière en vue d'un éloignement immédiat, et les migrants auraient alors sollicité l'asile. Une délégation de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) les a entendus dans le cadre de la procédure dite prioritaire (qui ne prévoit aucun recours) : trois demandes seulement ont été retenues. Après un laissez-passer accordé par l'ambassade d'Afghanistan, les douze autres ont été présentés à l'embarquement d'un avion à destination de Kaboul. Un Afghan qui a refusé d'embarquer a été présenté devant le juge et condamné à une peine d'emprisonnement.

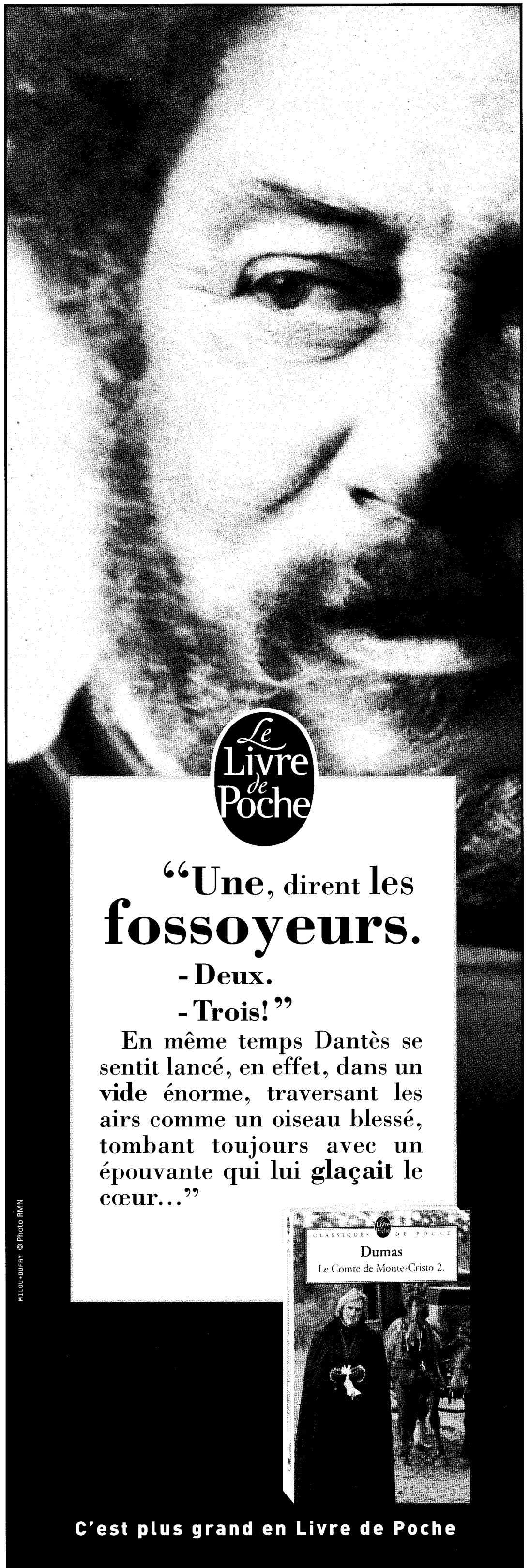
« UN SIGNAL CLAIR »

« C'est légitimement que les autorités françaises ont procédé à leur reconduite à la frontière », assure le ministère de l'intérieur. Ce n'est pas l'avis du Haut-Commissariat aux réfugiés. Le bureau du HCR à Genève a protesté, vendredi 29 novembre, contre ce « renvoi de force » qu'il considère comme « une violation de l'esprit de l'accord tripartite du 28 septembre ». L'agence de l'ONU s'élève en particulier contre la procédure prioritaire employée : cette dernière « n'est pas adéquate pour les demandeurs d'asile en général et particulièrement quand ils vien-

ent d'un pays aussi complexe, fragile et troublé que l'Afghanistan », a insisté le porte-parole, Ron Redmond. Quelques heures auparavant, la délégation française du HCR s'était émue de ces rapatriements auprès du ministère de l'intérieur.

Les associations se sont également fait entendre. Amnesty International assure que les réfugiés « ont toujours besoin de protection » en raison de « l'insécurité qui règne en Afghanistan ». De son côté, la Cimade « désapprouve » ces renvois et émet « un doute sérieux » sur la légalité de ces mesures. Surtout le contexte de fermeture du centre de Sangatte et la volonté affichée du gouvernement d'en finir au plus vite avec les arrivées successives de migrants désireux rejoindre l'Angleterre font craindre le pire à l'association. « Le signal envoyé est clair : la demande de protection déposée auprès des autorités françaises est vouée à l'échec et au renvoi forcé », analyse la Cimade qui ajoute : « Comment, dans ces conditions, les intéressés pourraient-ils être dissuadés de tout faire pour atteindre des terres plus clémentes ? » Ces rapatriements pourraient cependant se multiplier à l'échelle européenne puisque les ministres de l'intérieur de l'Union ont adopté, jeudi 28 novembre (*Le Monde* du 30 novembre), un plan de rapatriement qui prévoit de renvoyer 1 500 Afghans par mois à partir d'avril 2003.

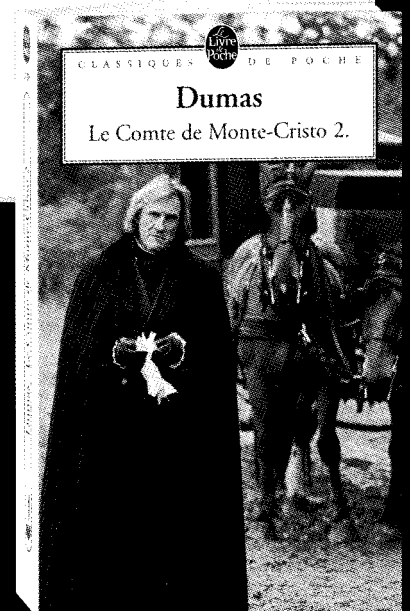
Sylvia Zappi



Le
Livre
de
Poche

“Une, dirent les
fossoyeurs.
- Deux.
- Trois!”

En même temps Dantès se sentit lancé, en effet, dans un vide énorme, traversant les airs comme un oiseau blessé, tombant toujours avec un épouvante qui lui glaçait le cœur...”



C'est plus grand en Livre de Poche

VIVRE AVEC LE SIDA

ILS vivent avec le sida. Avec, oui. Plus que malgré. Avec, parce qu'il est désormais compagnon de leurs jours. Avec, parce qu'ils savent qu'ils ne le vaincront pas, ne le terrasseront pas. Qu'il restera en eux, ennemi interne, ennemi intime, ennemi vorace, rapace, à charge pour eux de le maintenir en cage. Sinon... Ils vivent avec le sida. Ils font mieux que survivre. Ils ont l'impression de revivre. La bête, un jour, a failli les abattre. Elle les a mis K.O. Et la mort les a défiés de près.

Il fut même un moment où elle parut triompher. Mais la médecine fut leur alliée. La recherche reste leur espoir. Et l'expérience, aujourd'hui, leur confère un devoir : se tenir droit. Ne pas baisser les bras. Combattre. Et vivre. Avec.

C'est fou ce que cela demande d'énergie. C'est dingue la discipline à laquelle ils ont dû se soumettre. Beaucoup ne s'en seraient jamais crus capables. D'ailleurs ce n'est jamais gagné.

Ils ont des passages à vide, des moments, dit Kim, « où l'on se sent inconsistant et plein de vent ». Des jours où l'on est « misérable ». Mais la vie est là, que tant d'autres ont perdue.

Eux sont passés « entre les mailles ». Ils se sentent « rescapés ». Michel assure que ses médecins eux-mêmes l'ont surnommé « le Miraculé ». Ça le fait rire, maintenant. Il est si reconnaissant envers la médecine.

Ce fut, raconte-t-il, une question de « timing ». La trithérapie, ce traitement nouveau, apparu en 1996 pour soigner le sida, l'a fait sortir d'entre les morts-vivants. Il est quelques milliers de Lazare... Le plus simple, pour rencontrer Kim, est de se rendre à la piscine. Il y est presque tous les jours. Les classes d'enfants s'y succèdent bruyamment, des petits de la maternelle aux aspirants bacheliers. Les voix résonnent, les cris, les rires, et le son des plongeurs ratés. Kim s'y sent dans son élément.

Il est maître nageur. C'est, dit-il, « la seule chose pour laquelle [il est] fait ». Le sida n'y a rien changé. Enfin... comment dire ? Le sida n'a rien changé à sa passion pour la natation, rien changé à son plaisir d'apprendre aux enfants à nager. Après la forte tempête qui faillit le couler, il a donc pu reprendre son métier. La vie avait gagné. Et pourtant, tout, dans le quotidien de Kim, avait été chamboulé.

C'est de 1991 que date le premier choc. Kim a alors 23 ans.

Athlétique, plein de vigueur, il pratique de nombreux sports et aime son métier de maître nageur, le même que pratiquait ce père qui, à l'annonce de l'homosexualité de son fils, a rompu avec lui toute relation. Pour arrondir ses fins de mois, il participe à des protocoles d'étude pour tester de nouveaux médicaments. Une prise de sang préalable éveille un jour la suspicion des médecins. Kim consulte un professeur de l'hôpital Saint-Antoine qui prescrit une batterie de tests. Le résultat ne fait aucun doute : le jeune homme est séropositif.

Il se sent bien, pourtant. Et même indestructible. Déclaré « porteur sain », il ne voit pas l'épée de Damoclès, minimise la gravité de la maladie et reprend à son compte le slogan « Le sida ne passera pas par moi », mais sans en appliquer le corollaire et utiliser des préservatifs. « C'était la politique de l'autruche. Ma forme était excellente, je faisais du sport, mais une vie dissolue. Je ne sentais aucun danger. La maladie n'était pas dans mon champ de vision. J'ai espacé les prises de sang puis les ai abandonnées complètement. L'inconscience totale. » Jusqu'à ce que la bête se réveille. Jusqu'à ce qu'elle se manifeste en sabotant méthodiquement la vie du jeune homme, en multipliant les offensives sur tous les fronts, en ouvrant toutes grandes les vanes de sa destruction. En quelques mois, l'année 1996, Kim perd 14 kg. Il est lessivé, sujet à des toux fracassantes, à des vomissements irrésistibles, des malaises, des coups de pompe, des évanouissements, des pertes totales d'appétit. Il refuse de consulter, il repousse.

C'est son meilleur ami, aujourd'hui décédé, qui, le 26 juin 1996, le conduit manu militari aux urgences de Saint-Antoine. L'état des lieux est accablant : 14 infections, dont le sarcome de Karposi et ses taches brunes qui envahissent la peau, et la pneumocystose qui attaque les poumons et qu'il sera d'autant plus difficile de combattre que Kim fait de nombreuses allergies aux antibiotiques. Le voilà donc hospitalisé, dans un état jugé gravissime. Il n'a plus aucune défense immunitaire, sombre même quelques jours dans une sorte de coma. Il faut d'urgence traiter une par une les infections avant de songer à la trithérapie. L'entourage de Kim, qui



29 novembre 2002. Michel dans son appartement parisien.

Kim est maître nageur. Michel était restaurateur. Ils étaient des morts-vivants. La maladie demeure, mais elle est endormie. Malgré les lourdeurs de la trithérapie qui les a fait renaître, ils ont retrouvé un avenir

forme autour de lui un cordon d'affection et de chaleur, s'attend chaque jour au pire.

L'été 1996 est celui de tous les dangers. Et puis vient l'automne. Et puis vient l'hiver. Kim a survécu.

Il a quitté Saint-Antoine pour ce qu'on appelle une hospitalisation à domicile. Une infirmière passe matin et soir chez l'ami qui l'héberge. Il demeure extrêmement fragile, et sous perfusion. Mais le docteur Guiard-Schmid avec lequel il entretient une grande relation de confian-

ce est passé à la trithérapie et Kim pense bientôt à l'avenir. Comment s'organiser, se loger ? Sera-t-il éternellement un assisté ? Il refuse l'idée d'appartement thérapeutique – « J'avais ma fierté ! » – et préfère partir à Bordeaux, où réside sa mère et où les logements sont moins coûteux. Chaque mois, il retourne à Paris consulter son médecin. Il prend le train, sans ticket, se fait contrôler, ment, fuit l'amende, accumule les poursuites. Et puis s'angoisse. Se morfond. Doute de ses capacités à rebondir. Et commence « à prendre la tangente ». A faire, selon son expression, « des petites fugues thérapeutiques ». Il craque.

« Ras le bol des médicaments, de leurs discipline, calendrier, horaires, doses, et éternelles questions : les prendre un à un, ou quatre par quatre ? Lequel ai-je oublié ? Ma montre est-elle exacte ? Comment faire ce week-end ? En ai-je prévu assez ? Où en est mon petit stock ? » Les cachets et gélules à avaler chaque jour dépassent la trentaine. Il en est à prendre à jeun, d'autres à avaler pendant ou juste après un repas d'au moins 350 calories, d'autres à ingurgiter une demi-heure avant de manger ou deux heures après, l'intervalle entre les prises devant être de douze ou de vingt-quatre heures. « La ronde infernale. Sans compter les effets secondaires : diarrhées, nausées, plaques rouges, coups de fatigue, dessèchements de la peau. Et puis perte de libido. Le copain est demandeur. Mais on est incapable d'assurer. Alors, on cogite. A quoi bon, tout ça ? Pour quelle vie ? »

UN jour, on dérape. « Il est minuit, il faudrait quitter les amis pour rentrer prendre la gélule que l'on n'a pas sur soi. Et soudain on dit merde. » On loupe la prise. Et puis les autres. Et c'est fatal. La sanction est immédiate : perte de poids, fatigue générale, aggravation de l'état... Dès que la quantité de médicaments dans le sang diminue, le virus se multiplie, et devient résistant au traitement. « C'est affreux ! Les T4 qui nous protègent se barrent, et les médicaments ne fonctionnent plus. Tout est foutu. Il faut trouver un autre traitement. » Kim est revenu à Paris et à opté, cette fois, pour un appartement thérapeutique à l'hôpital des Diaconesses. Une solution temporaire, avec un loyer symbolique et le secours de l'association Les Studios des Tourelles, à laquelle Kim doit son sursaut. Il n'est plus seul. On l'écoute, le rassure, le stimule, l'assiste dans différentes démarches (pour régler notamment son dossier SNCF). En avril 2000, il retourne même à la piscine. Et envisage de reprendre son métier. Il passe allégrement la révision du programme des sauveteurs imposé aux maîtres nageurs. Son moral est « remonté à bloc ». Il va vraiment beaucoup mieux, l'idée d'enseigner à nouveau le dope littéralement. Et le voilà embauché dans une piscine

municipale. Il n'a pas jugé bon de signaler spontanément sa maladie. Mais à la question directe de son directeur, il répond par la vérité. Et, miracle, son patron semble vouloir l'épauler. La blessure viendra d'un médecin du travail mal informé et indélécat : « Laissez-moi une semaine pour réfléchir et consulter avant de vous donner ma réponse », assène-t-il au jeune homme, exprimant un doute sur la sécurité des enfants et son inquiétude à l'idée d'un scandale. Kim en est dégingué.

Mais la réponse est finalement positive. Kim sera maître nageur, même s'il lui est demandé de ne pas aller dans l'eau avec les enfants des maternelles et le bébé-club. Une restriction injustifiée médicalement. Mais qu'importe, dit-il.

« J'ai tout perdu un jour, le goût et la couleur des choses. Mais j'ai développé davantage mes sens et je redécouvre tout avec bonheur. Je vous l'ai dit : c'est une autre vie »

MICHEL

Il vit. Et il gagne sa vie dans l'environnement qu'il aime. Il en est à dix comprimés par jour et forme, avec son médecin, un tandem soudé. Ses doutes, désormais, sont rares, même si les coups de barre ou les diarrhées lui gâchent quelques journées.

Il vit avec. Comme Michel. Michel qui croit en son ange gardien. Michel qui fut considéré comme perdu, foutu, mort, ou presque. Et qui, pourtant, n'a jamais cru que sa dernière heure était venue. Non, non. Pas prêt. Trop d'autres choses à faire. D'envies à satisfaire. De plaisirs à découvrir. Michel-la-Chance, diagnostiqué séropositif il y a seize ans, bénéficiaire de la trithérapie depuis six ans, et dont la vie ne tient qu'à la combativité et aux sept comprimés qui se nichent dans le creux de sa main.

Il a 32 ans quand, à la suite d'un bilan de santé, on découvre son virus. Il vit alors avec un jeune homme de 20 ans qui, par chance, n'est pas contaminé. Combien de temps à vivre ? demande-t-il aux médecins. Les réponses s'évalent entre six mois et quatre ans. Mais Michel a la pêche. Qu'en savent-ils ?, se dit-il.

Alors, comme il avait l'envie d'ouvrir un restaurant avec son ami, il se lance, hypothèque son appartement, emprunte 1 million de francs, et achète une auberge dans les environs de Paris. Une auberge dont il fait une merveille. Le bouche à oreille fait le reste. L'endroit ne désemplit pas. Et le couple est heureux. En 1991, Michel a une première alarme, ses T4 diminuent, affaiblissant ses défenses immunitaires. L'AZT qu'on lui prescrit retarde une plus grosse

offensive. Elle survient en 1994. Michel, cette fois, est foudroyé. Crise d'épilepsie, toxoplasmose cérébrale. Les infections sont multiples. Il faut agir sur tous les fronts. Quarante cachets sont appelés à la rescousse. On craint qu'il ne soit trop tard. Michel développe une rétinopathie qui lui fait perdre un œil. Des champignons dans l'œsophage l'empêchent de s'alimenter. C'est par intraveineuse qu'on lui distille finalement nourriture et médicaments.

« J'étais un mort-vivant. Je l'ai vu dans le regard des gens. » Quand l'hôpital le relâche, au bout de cinq mois, c'est qu'il n'y a plus grand-chose à faire ni même à espérer. Pourtant, bénéficiant du service de l'hospitalisation à domicile, toujours sous perfusion, il se retape un peu, reprend

10 kg en un mois, et observe, médusé, la lente reconstitution de ses défenses immunitaires. On diminue d'autant le nombre de médicaments. Tout repose sur la trithérapie, encore à ses débuts. « Elle m'a sauvé la vie, dit Michel. Pendant des années, elle m'a épargné le moindre virus. J'en bénéficie depuis six ans. Elle a donc prolongé ma vie de six ans. Et je lui en sais gré. J'ai fait tant de choses dans ce laps de temps ! » Fini le restaurant, Michel est trop fatigué. Fini le travail, mais aussi une forme de légèreté. Le sida est encore là.

« Indompté, mais endormi. » D'un œil peut-être, comment savoir ? Michel, en tout cas, suit scrupuleusement son traitement, et ne se laisse pas décourager par les effets secondaires, dont ceux du Sustiva, à l'origine d'affreux cauchemars. C'est ainsi.

Michel-le-Miraculé ne boude pas sa chance d'avoir pu bénéficier, « juste à temps », des traitements les plus nouveaux. « J'ai été volontiers cobaye, bien sûr. Et le serais pour le vaccin s'il ne fallait arrêter impérativement tout traitement, ce que mes longs séjours à l'étranger m'interdisent. Car je voyage, oui. C'est une nouvelle vie. » Et c'est une renaissance. « J'ai tout perdu un jour, le goût et la couleur des choses. Mais j'ai développé davantage mes sens et je redécouvre tout avec bonheur : les odeurs, les aliments, les marchés, les fleurs ; le sport, et bientôt le yoga ; le théâtre et la photo ; Cuba, le Brésil, la Turquie. L'amour bien sûr, avec préservatif. Tant pis si cela fait un peu préméditation. Je vous l'ai dit : c'est une autre vie. » Une vie avec.

Annick Cojean

AUJOURD'HUI

COUPE DAVIS

Les équipes de France et de Russie de tennis étaient à égalité (1-1) à l'issue de la **FINALE DE LA COUPE DAVIS**, vendredi 29 novembre, au Palais omnisports de Paris-Bercy (POPB). Si **PAUL-HENRI MATHIEU**,

préféré à Arnaud Clément (victime d'une tendinite au poignet droit), s'est incliné face au numéro 3 mondial, **MARAT SAFIN** (6-4, 3-6, 6-1, 6-4), **SÉBASTIEN GROSJEAN** n'a éprouvé aucune difficulté à battre

EVGUENI KAFELNIKOV (7-6 [7/3], 6-3, 6-0). Ces deux premiers simples se sont joués sous les yeux du président de la République, **JACQUES CHIRAC**, et de Boris Eltsine, ancien chef d'Etat russe. Une fois de

plus, le double, qui devait opposer, samedi 30 novembre, la paire **FABRICE SANTORO-NICOLAS ESCUDÉ** à l'équipe russe **MARAT SAFIN-EVGUENI KAFELNIKOV**, s'annonçait déterminant.

Le talent des Russes mis à l'épreuve par la fraîcheur des Français

Tennis • A l'issue des deux premiers simples, vendredi 29 novembre, les hommes de Guy Forget et ceux de Chamil Tarpichev étaient à égalité (1-1). Si Marat Safin semblait très en forme, Evgueni Kafelnikov a donné des signes de faiblesse dont les Bleus espèrent pouvoir tirer profit

ANCIEN CONSEILLER et entraîneur de tennis de Boris Eltsine, ex-ministre des sports, Chamil Tarpichev manie aussi la langue de bois et le second degré en expert. C'est heureux, car sa tâche de capitaine, qui consiste à fédérer en cette finale de Coupe Davis une équipe russe en mal de cohésion, nécessite diplomatie et patience.

Vendredi 29 novembre, à l'issue des deux matches de simple de la finale de la Coupe Davis, qui a mis la France et la Russie à égalité après la victoire de Marat Safin devant Paul-Henri Mathieu (6-4

Carcasse alourdie, mordant émoussé : Evgueni Kafelnikov n'a plus l'étoffe d'un vainqueur de tournoi du Grand Chelem

3-6, 6-1, 6-4) puis celle de Sébastien Grosjean face à Evgueni Kafelnikov (7-6 [7/3], 6-3, 6-0), il n'est pas sûr que l'équipe russe se soit retrouvée pour le dîner selon le rituel de la Coupe Davis.

« D'abord, on va se soucier de la détente, a susurré Chamil Tarpichev. Vraiment, c'est très important. Puis nous verrons ce qui se passe et ce que nous faisons. » Pour masquer la confusion ambiante au sein de sa petite troupe, il passe de l'euphémisme à la métaphore : « Je dirais que Kafelnikov n'a pas mal joué. Il manquait simplement de vitesse. Je pense qu'il jouera



Vendredi 29 novembre, dans le deuxième simple de la finale de la Coupe Davis, le numéro 1 français, Sébastien Grosjean, a fait preuve d'une maîtrise impressionnante face à Evgueni Kafelnikov. Le Russe, pourtant très motivé à la perspective d'un premier succès de son pays dans l'épreuve, a dû céder en trois manches. Le Marseillais ne s'est jamais laissé déborder par la puissance de son adversaire et a permis à la France d'égaliser à l'issue de la 1^{re} journée.

mieux demain et après-demain (...). Compte tenu du fait qu'il doit jouer le double, c'est mieux de perdre en trois sets en simple. »

Cette économie d'énergie n'a pas consolé Evgueni Kafelnikov. Humilié et furieux de sa sèche défaite, il a quitté le court sans cérémonie, Chamil Tarpichev trotinant derrière lui sans pouvoir le rattraper. « Il n'y avait rien de mental dans ce match, a-t-il déclaré. C'était simplement un match à sens unique. Je n'ai pas été capable de

rester [au] niveau [de Grosjean] dans le deuxième et le troisième set. Malheureusement, j'ai commis trop de fautes. J'étais pourtant heureux que Marat ait gagné le premier match pour me donner la liberté de jouer sans trop de pression. Mais du coup, je ne me suis peut-être pas assez concentré sur la manière d'aborder chaque point. »

A marteler que cette Coupe Davis est son ultime quête avant une retraite sportive méritée (Le Monde du 29 novembre),

Evgueni Kafelnikov s'est inutilement compliqué la tâche. Après sa défaite au tournoi de Lyon face à Nicolas Escudé, mi-octobre, le Russe estimait que, si le double fait souvent la différence en Coupe Davis, « le premier jour serait très révélateur à Paris ».

Les deux simples de vendredi n'ont fait que souligner qu'à 28 ans, avec sa carcasse alourdie et son mordant émoussé, Evgueni Kafelnikov n'a plus l'étoffe d'un vainqueur de tournoi du Grand

Chelem. « Quand on arrive en fin de carrière, l'a excusé son vainqueur, Sébastien Grosjean, on est toujours un peu plus faible physiquement. Il arrive toujours un peu en retard sur la balle. Ça se ressent surtout sur terre battue avec les faux rebonds. Il a un moins bon timing. Son tennis est toujours là mais son physique n'est plus comme par le passé. »

Maillon d'autant plus faible que l'équipe russe est réduite à quatre joueurs - dont Andreï Stoliarov,

Face à Marat Safin, Paul-Henri Mathieu a découvert la solitude du champion

IL A FAIT TOUT ce qu'il a pu. Mais que peut-on faire face à un colosse qui court comme un lièvre, qui vous assène 19 aces dans une partie et dispose d'une vitesse moyenne de service de 190 km/h ? Un adversaire qui, de surcroît, sait exploiter cette ressource dans les moments décisifs, et notamment sur une balle de match.

Avec des si - même degré d'efficacité au service que son adversaire -, le Français Paul-Henri Mathieu aurait pu mettre le palais omnisports de Paris-Bercy dans sa poche et emporter son match contre le Russe Marat Safin en ouverture de la finale de Coupe Davis.

Défait sur le score de 4-6, 6-3, 1-6, 4-6, le jeune Alsacien de 20 ans qui faisait ses premiers pas dans cette compétition à haute tension, s'est incliné avec dignité. Il a évité la déroute psychologique

d'une défaite en trois sets, préjudiciable pour son moral et celui des membres du groupe français masqué sur le bord du court.

« Je suis très satisfait, mais très déçu d'avoir perdu. C'est logique. Je vais apprendre avec cette défaite, a déclaré Paul-Henri Mathieu peu après le match. Je voulais donner le maximum de moi-même. Bien sûr, j'avais la pression. Je ne savais pas comment cela allait se passer. »

Le Russe, de son côté, n'avait pas grand-chose à se reprocher après cette rencontre. A l'exception du deuxième set, qu'il aborda par une double faute et au cours duquel il subit un de ces accès de nervosité qui affaiblissent son jeu, Marat Safin n'a jamais flanché devant son adversaire.

« J'ai eu des problèmes de concentration, a expliqué le Moscovite de 23 ans. J'ai un peu ralenti mon ryth-

me. Il y a eu un premier break et je n'ai pas réussi à retrouver mon jeu à ce moment-là. Au troisième et au quatrième set, j'ai très bien joué. C'est là que s'est joué le match, d'ailleurs. »

DIFFICULTÉ DE COMMUNICATION

Si Chamil Tarpichev, l'entraîneur russe n'a pas eu à trop s'occuper de son joueur durant la partie, prenant la plupart du temps des positions alanguées sur sa banquettes, la situation de Guy Forget a semblé beaucoup plus délicate. A l'évidence, le contact avait du mal à s'établir entre lui et son poulain au moment des changements de côté, et la difficulté de communication entre les deux hommes a semblé souvent de rigueur.

« Il ne parle pas beaucoup, mais il écoute et enregistre, expliquait le capitaine des Bleus. Au début, j'ai

essayé de ne pas trop lui parler, pour ne pas le saouler. Je lui disais des petites choses simples, et ça marchait. Le problème, c'est que, sur la fin, vu que Safin lui était supérieur dans tous les secteurs du jeu. Il n'y avait pas grand-chose à dire.

Pour se rassurer, Paul-Henri Mathieu avait demandé à Thierry Champion, son entraîneur, de ne pas se tenir trop loin du court. L'homme était en retrait du banc français, au côté de Loïc Courteau, le coach d'Amélie Mauresmo. « Parfois, je le regardais. J'essayais de le regarder le moins possible. Parfois nos regards se croisaient, confiait le joueur, pour aussitôt se reprendre. Guy m'a beaucoup apporté. Je retrouvais le regard de Guy. »

Dimanche 1^{er} décembre, pour le dernier simple, Paul-Henri Mathieu devrait être opposé à

Evgueni Kafelnikov, sèchement battu, vendredi, par Sébastien Grosjean (7-6 [7/3], 6-3, 6-0). Pour ses débuts en Coupe Davis, l'Alsacien n'a pas bénéficié du même soutien que le public parisien a manifesté au numéro 1 français par la suite. La presse russe n'a pas manqué de le souligner.

Si la greffe a du mal à prendre, Guy Forget peut toujours, comme le règlement l'y autorise, faire appel à un autre des quatre joueurs sélectionnés pour le dernier simple, dimanche 1^{er} décembre. « Je n'ai pas encore arrêté mon choix, a-t-il assuré. Il faut déterminer qui de Fabrice [Santoro] ou de Paul-Henri a, compte tenu de leurs jeux tellement différents, le plus de chance de battre Kafelnikov. Il faut que j'en parle avec mon staff. »

Jean-Jacques Larrochelle

Patricia Jolly

Le double porte chance

Les statistiques ne laissent aucune place au doute. Depuis 1981, année de création du Groupe mondial, toutes les équipes qui se sont adjugé la victoire du samedi en double ont enlevé le saladier d'argent le lendemain. Il faut remonter à 1977, et à la victoire à domicile de l'Australie contre l'Italie pour trouver la dernière exception à cette règle. La paire transalpine s'était alors inclinée en trois sets, mais l'Australie, qui menait 2-0 après les rencontres disputées en simple, s'était adjugé le titre (3-1).

Samedi 28 novembre, la rencontre de double devait opposer la paire tricolore composée de Fabrice Santoro et Nicolas Escudé, associés pour la première fois en Coupe Davis après sept victoires en autant de matches en tournois, au duo russe composé de Marat Safin-Evgueni Kafelnikov. « Le double risque d'être crucial, estimait Guy Forget, le capitaine de l'équipe de France. Je donne toutefois un léger avantage à mes gars, mais ce sera terriblement équilibré. »

Jacques et Boris, en attendant Lionel et Jean-Pierre

PAS DE CRÂNE CHAUVÉ à embrasser, pas d'écharpe bleu, blanc, rouge. De la finale de la Coupe du monde de football de 1998 à celle de la Coupe Davis, les effusions ne sont plus les mêmes. En ce vendredi 29 novembre, au Palais omnisports de Paris-Bercy, Jacques Chirac est un supporteur sage à l'image du public qui tarde à rentrer : la foule est retenue à l'extérieur par un service d'ordre méticuleux. La tentative d'attentat dont Jacques Chirac a été la cible, le 14 juillet, et la prise d'otages meurtrière du Palais de la culture du quartier moscovite de Proletarskaïa, le 23 octobre, par un commando tchétchène, sont encore dans les mémoires.

Le président de la République, qui fête ce jour-là ses 70 ans, profite des commentaires d'Henri Leconte, un des vainqueurs de la finale de la Coupe Davis 1991. Il applaudit, rit beaucoup et s'exhale sur le jeu du « gamin », Paul-Henri Mathieu. Mais c'est son voisin de droite, Boris Eltsine, qui brandit le poing rageur du vainqueur à l'issue du match et la victoire de Marat Safin. Jacques Chirac n'aura pas sa revanche. Quand Sébastien Grosjean bat Evgueni Kafelnikov, le président s'est déjà éclipsé.

Grand amateur de tennis, l'ancien président de Russie n'a pas, lui, quitté sa place. Le capitaine de l'équipe russe Chamil Tarpichev est un de ses proches. Il fut son professeur de tennis avant de devenir son ministre des sports. Eltsine a déjà assisté à la victoire de son équipe en demi-finale de la Cou-

pe Davis contre l'Argentine, en septembre. On l'a vu aussi lors des tournois de Moscou, en octobre.

A la surprise des observateurs, il n'a pas décroché de son siège pour suivre des matches qui ont duré trois heures dix minutes et deux heures et dix minutes. On l'avait laissé malade, quasi momifié, aux derniers jours de son mandat. Il apparaît en pleine forme, ignorant son ulcère à l'estomac et son quintuple pontage coronarien. Il a même dit quelques mots devant les caméras de France 3. On apprend qu'il a reçu les joueurs russes chez lui avant leur départ pour la France : « Je leur ai dit de ramener la Coupe en Russie, car elle ne l'a jamais gagnée. » Puis, commentant la partie : « Le combat a été acharné mais la vraie lutte reste encore à venir... »

On signalait aussi la présence éphémère de Bertrand Delanoë, maire de Paris, de Jean-François Lamour, ministre des sports, ainsi que la cohorte des amateurs habituels, comme CharElie Couture ou Jean-Luc Lagardère. La venue de Lionel Jospin était attendue avec une grande curiosité, samedi. Joueur de tennis acharné, l'ancien premier ministre devait faire, à Bercy, sa première apparition publique depuis son retrait de la vie politique. Son successeur à Matignon, Jean-Pierre Raffarin, était, lui, annoncé pour dimanche.

Bénédicte Mathieu

OM : Jean-Michel Roussier mis en examen

JEAN-MICHEL ROUSSIER, l'ancien président délégué de l'Olympique de Marseille, a été mis en examen, vendredi 29 novembre, pour abus de biens sociaux et placé sous contrôle judiciaire dans le dossier instruit par le juge Franck Landou sur le versement d'éventuelles commissions occultes lors de transferts de joueurs (Le Monde du 28 novembre). Jean-Michel Roussier est la cinquième personne mise en examen dans cette affaire, après l'ancien entraîneur Roland Courbis, les agents Gilbert Sau et Hervé Goursat, et l'intermédiaire Bernard Almeiras.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : Guillaume Warmuz**, 32 ans, gardien du RC Lens, responsable de plusieurs erreurs lors de ses derniers matches, a annoncé, vendredi 28 novembre, qu'il suspendait sa carrière jusqu'à la fin décembre. « J'ai toujours un état d'esprit de gagnant mais mes mains le sont peut-être un peu moins en ce moment », a-t-il expliqué.

■ **Le président de l'AS Monaco (LI), Jean-Louis Campora**, a confirmé, vendredi 28 novembre, que le repreneur financier du club « sera connu avant la fin de l'année ». « Il reste deux sociétés capables d'investir dans le club », a-t-il expliqué, précisant qu'il quitterait alors la présidence.

■ **VOILE : les syndicats américain OneWorld et italien Prada** se sont qualifiés pour les demi-finales de la Coupe Louis-Vuitton, qualificative à la Coupe de l'America, en gagnant leur quatrième régata d'affilée respectivement contre *Stars-and-Stripes* et *Victory-Challenge*, vendredi 28 novembre, à Auckland (Nz). Les demi-finales opposeront, le 9 décembre, *Alinghi Challenge* (Sui), *Oracle Racing* (Usa), *Prada Challenge* (Ita) et *OneWorld* (Usa).

Le haut de gamme français est toujours en panne

Les Renault Vel Satis et Avantime ne font pas mieux que la Peugeot 607

OÙ ÊTES-VOUS, légataires des Delage, Delahaye et Facel Vega ? Depuis quarante ans, le luxe automobile français est à réinventer, mais n'y parvient pas. Paradoxe : le pays mondialement réputé pour ses produits de luxe sait proposer des petites voitures sympas, des berlines moyennes innovantes (la Peugeot 307 et la Renault Mégane, respectivement élues « voiture européenne de l'année » en 2002 et en 2003) et des monospaces, mais le haut de gamme reste *terra incognita*.

Les chiffres sont cruels. Trop banale, la Peugeot 607, lancée en 2000, a réalisé 40 000 immatriculations l'an passé et ne devrait pas dépasser 33 000 en 2002, alors que ses concepteurs tablaient raisonnablement sur 45 000 ventes annuelles. Autant dire qu'elle passe inaperçue en Europe.

Renault, qui pensait que l'originalité à tous crins lui ouvrirait l'accès au gous des Mercedes Classe E, Audi A6 et autres BMW Série 5, ne fait pas mieux. Un an après leur apparition, ni la Vel Satis (15 000 ventes en Europe depuis mars, contre, par exemple,

20 000 Rover 75 et plus de 100 000 Mercedes Classe E) ni l'Avantime (3 900 immatriculations, contre 15 000 unités espérées par an) ne semblent prendre le chemin de cet Olympe automobile qui baigne de son aura toute la gamme de l'heureux élu et gonfle joyeusement ses profits.

LE « FER À REPASSER »...

Vel Satis, remplaçante de la Safrane, est une berline anticonformiste, privilégiant l'habitabilité et le confort. Pour la première fois, un haut de gamme français est doté de moteurs brillants grâce, en particulier, à un V6 essence Nissan et un V6 diesel Isuzu. Le problème est qu'aux yeux de beaucoup, Vel Satis reste aussi énigmatique que son patronyme. On saisit mal le message que véhicule le dessin presque abstrait, à la fois massif et anguleux, de cet objet remarquable à vivre et très agréable à conduire, mais difficile à s'approprier visuellement.

La firme admet que son style a déconcerté et que son allure délibérément « statutaire » a effarouché certains acheteurs, mais consi-

dère que la partie n'est pas perdue. Elle compte sur les inédits Mégane et Espace pour habituer le public au nouveau style Renault et rendre la Vel Satis moins dérangement.

En revanche, la situation semble bien compromise pour l'Avantime, conçue avec Matra et fabriquée à Romorantin. Pourtant, son allure de vaisseau spatial, sa poupe brusquée et circulaire, mais aussi le sentiment de sérénité qu'inspire sa conduite, en font une voiture parfois enthousiasmante, n'en déplaise aux méchantes langues qui la surnomment le « fer à repasser ». Hélas, moyennement motorisée et victime de maladies infantiles à répétition (mécanisme d'ouverture de la porte fragile, problèmes de vibrations, qualité de fabrication insuffisante), elle est d'abord victime de sa conception trop complexe !

Renault, un peu grisé par ses succès et se posant comme « créateur d'automobiles », a surestimé la capacité des acheteurs de voitures de riches à accepter l'innovation autre que technologique. Destinées aux bourgeois-bohèmes, Vel Satis et Avantime seraient victimes des nouveaux réactionnaires qui, dans les publicités de la marque, affirmaient naguère que « ça ne marchera pas ».

Interpellé pour ses choix jugés trop aventureux, Patrick Le Quément, directeur du design, n'a pas été ménagé par la critique, y compris à l'intérieur de l'entreprise. Les premiers succès du nouvel Espace, qui tutoie l'univers du haut de gamme malgré son architecture originale, mais aussi de la dernière Mégane lui offrent une belle revanche.



De haut en bas, l'Avantime de Renault, la 607 Peugeot et la Vel Satis de Renault.

Chasse gardée allemande que convoitent d'autres ambitieux, et non des moindres, comme Jaguar ou Lexus-Toyota, le marché – déclinant, d'ailleurs – des berlines classiques de luxe mérite-t-il autant d'entêtement ? Les constructeurs français en sont tellement convaincus qu'ils ont négligé d'autres pistes où la créativité pourrait sembler plus payante.

BELLE PREUVE D'OPTIMISME

Peugeot, qui se mord les doigts de n'avoir pas prévu un break 607, n'a pas poussé l'avantage acquis grâce à son coupé 406. De son côté, Renault n'a pas sérieusement attaqué le segment du 4 x 4 et aurait pu valoriser sa renommée en formule 1 avec, qui sait ?, une Alpine du XXI^e siècle. Cependant, Renault comme PSA ne regrettent rien, ou si peu. « Une marque vraiment forte doit forcément figurer avec une berline de haut de gamme, sinon elle renonce

à ses ambitions. C'est un marché qui reste important, potentiellement rémunérateur, et sur lequel nous avons des choses à dire », plaide Jean-François Bacos, responsable des gammes 406 et 607 chez Peugeot. A l'horizon 2007, la remplaçante de la 607 « ne sera pas révolutionnaire, mais elle surprendra peut-être », promet le constructeur.

Chez Renault, l'heure est à la mobilisation du réseau commercial pour faire enfin décoller Vel Satis, en espérant que le déclin se produira. En 1984, les premiers mois de commercialisation de l'Espace ne furent-ils pas désastreux avant que le monospace n'entame son irrésistible ascension ?

Troisième marque française, Citroën observe la situation avec intérêt. Et pour cause : dans un peu plus de deux ans, apparaîtra la grande C6 qui, elle aussi, tentera sa chance. Ses concepteurs croient dur comme fer à cette voi-

ture longue et basse, évoquant un peu la CX des années 1970. « Sur le territoire du luxe, les références sont allemandes, mais nous allons jouer notre propre carte : une silhouette fluide et un design qui créera du rêve », insiste Vincent Beson, directeur du marketing de la marque. Bref, un haut de gamme français sans mécanique exceptionnelle, mais chaleureux, stylé et renouant avec l'aura des grandes Citroën d'antan.

Malgré les déconvenues de la Peugeot 607 et des Renault Avantime ou Vel Satis, la marque au double chevron maintient les ambitions initialement avancées pour la C6 : une production annuelle de 20 000 à 30 000 unités. En ces temps difficiles pour les grandes voitures françaises, ce statu quo est une belle preuve d'optimisme, presque un acte de foi.

Jean-Michel Normand

Une brouille d'un demi-siècle

Naguère réputée pour ses productions de luxe, l'industrie automobile française a abandonné ce terrain après la seconde guerre mondiale. A la Libération, le plan Pons organise l'industrie en fonction des impératifs de la reconstruction, qui privilégie les modèles populaires. Les grandes marques reculent, et la fiscalité pénalise fortement les grosses cylindrées, privant les constructeurs nationaux d'un véritable marché intérieur. En France, la grosse voiture reste socialement suspecte, et les hommes politiques préfèrent mener leurs campagnes électorales en monospace.

« En Allemagne, au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis, on s'achète une voiture de luxe pour se récompenser d'avoir atteint les buts que l'on s'est fixés dans la vie. En France, on a besoin d'un alibi culturel », estime Michel Ladet, directeur associé du cabinet de consultants RISC. Selon lui, il faut « mériter » une Vel Satis, alors que, « pour les acheteurs de cette catégorie, la question est simplement plutôt de savoir si l'on a envie ou pas ».

Un cabriolet pour la New Beetle

LA VERSION cabriolet de la New Beetle arrive à point nommé pour relancer un modèle en perte de vitesse sur le marché européen. Trop chère, trop atypique ou trop éloignée du mythe de la Coccinelle d'antan, la Volkswagen n'avait pas tout à fait convaincu depuis cinq ans. Bien que tardive, l'arrivée à partir du printemps prochain de ce modèle qui revisite lui aussi un grand classique – celui de la délicieuse Coccinelle décapotable – donne un nouvel attrait à l'inspiratrice de la mode néo-rétro.

Le cabriolet New Beetle ne déteste pas la coquetterie (jonc chromé ceinturant l'habitacle, aileron dessiné par la capote repliée, volontairement livrée sans couvre-capote) et adopte de jolis coloris de carrosserie, bleu, vert ou jaune pâles, sans oublier un gris métal et un beige fort chics.

Au plaisir de l'œil, s'ajoutent de réelles capacités routières, même si ce modèle au physique de starlette se destine d'abord à des parcours où l'on sera sûr d'être vu à son bord... A condition d'installer le filet antiremous (en option), les trajets tête à l'air sont plaisants grâce à la forme particulièrement

enveloppante de l'habitacle. La banquette arrière accueille sans problème deux adultes, qui conserveront le même confort une fois la capote repliée. Pas question, en revanche, d'emporter beaucoup de bagages. Le coffre est toujours aussi petit (201 litres,

de souffle malgré ses 115 chevaux. A noter : la boîte de vitesses manuelle se montre nettement plus agréable que celle dotée de la nouvelle boîte Triptronic six vitesses, aux passages de rapports quelque peu secs et aléatoires.

La souplesse de son moteur à bas régime et sa jolie sonorité tout comme la bonne rigidité de son châssis rendent le cabriolet New Beetle facile et sain à conduire, même sur un long trajet. Un mécanisme commandé électriquement permet de manœuvrer en moins de quinze secondes la capote (triple épaisseur et parfaitement étanche), ce qui ravira les esthètes convaincus que les toits rigides des coupés-cabriolets très en vogue, comme la Peugeot 206 CC, manquent d'authenticité. En outre, cette capote filtre très bien les bruits et, surtout, n'enlaidit pas les lignes extérieures, une fois dépliée.

Commercialisée en France au printemps 2003 à un tarif qui devrait débiter autour de 20 000 €, la New Beetle cabriolet sera disponible en trois motorisations essence (1,41 pour 75 ch, 1,61 pour 105 ch, 2,1 pour 115 ch) et un diesel (1,9 l, 100 ch) un peu antinomique sur ce type d'engin branché.

Dominique Hoffmann



Au plaisir de l'œil s'ajoutent les réelles capacités routières du cabriolet New Beetle, même si ce modèle se destine d'abord à des parcours où l'on sera sûr d'être vu à son bord...

soit deux gros sacs de voyage) et, même si quelques compartiments ont été rajoutés dans l'habitacle, tout cela reste limité pour un départ en vacances. Pour le reste, la New Beetle cabriolet est loin d'être mal à son aise sur route, même si, en version 2 litres, son moteur à essence manque un peu

DÉPÊCHES

■ **VOLKSWAGEN.** Le futur monospace compact de Volkswagen s'appellera Touran et sera lancé au cours du premier semestre 2003. Cette voiture pourra accueillir jusqu'à sept personnes sur des sièges séparés.

■ **MOTO.** La cinquième édition de Moto-Salon, consacrée aux motos d'époque et à l'organisation de bourses d'échange, a lieu samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre au Parc floral de Paris. Moto-Salon célébrera le centenaire de Harley-Davidson. Entrée : 8 €.

■ **FIAT lance la nouvelle génération du monospace Ulysse,** fabriqué à Valenciennes parallèlement aux Peugeot 807 et Citroën C8. Plus long de 27 centimètres, doté de portes arrière coulissantes électriques et de sièges arrière repliables montés sur rails, il peut recevoir les moteurs diesel JTD 2 litres (109 ch) et 2,2 litres (128 ch) ou un 2 litres essence (136 ch). Prix : à partir de 25 460 €.

Recife Paris

Stylos
RECIFE

ÉCRITURE & C[®]
9, place de la Madeleine, Paris
www.recife.fr

Télérama

Numéro spécial

250

idées cadeaux

La sélection des meilleurs beaux livres, disques, CD-Rom, DVD, BD et livres de jeunesse de l'année par Télérama

Cette semaine chez votre marchand de journaux

La nouvelle Ariane 5 devrait vite être remise en état

KOUROU

de notre envoyé spécial

Cuisant échec ou fâcheux contretemps ? « Contretemps », marmontent les équipes du centre spatial guyanais de Kourou, douze heures après l'incident qui a conduit, jeudi 28 novembre, à l'interruption de la mise à feu du premier étage de la nouvelle fusée Ariane - l'Ariane 5 E-CA, dite Ariane 5 « 10 tonnes » qui est intacte et prête à partir dans les jours qui viennent. « Contretemps fâcheux », concèdent-ils, reconnaissant que l'incident vient vraisemblablement d'« une bourde » qui « pourrait être rapidement corrigée ».

Le directeur général d'Arianespace, Jean-Yves Le Gall, a confirmé ces propos en déclarant, vendredi 29 novembre à Kourou (Guyane), « que le remède » serait administré au système de lancement « d'ici quelques jours » et que « la nouvelle date de lancement d'Ariane 5 E-CA », qui pourrait quand même s'envoler en décembre, « sera décidée la semaine prochaine ».

Gall, l'incident s'est déroulé de la façon suivante. Lors de la séquence automatique de sept minutes qui précède la mise à feu du lanceur, une alerte a conduit à une première interruption du compte à rebours. La raison : une incompatibilité entre deux logiciels chargés de contrôler certaines opérations. L'un d'eux a eu du mal à suivre l'autre, ce qui a stoppé les opérations. « On l'a rechargé, a précisé M. Le Gall, et tout est rentré dans l'ordre. Pour éviter que cela ne se reproduise, on est en train de modifier ces logiciels. »

DÉTERMINER LA PANNE

Ensuite, le compte à rebours ayant repris, il s'est arrêté 6,8 secondes avant la mise à feu. A ce moment-là, le lanceur reste sous le contrôle d'un ordinateur au sol qui envoie deux ordres. Le premier, qui a été exécuté, pour ouvrir les bras d'alimentation en oxygène et hydrogène liquides du deuxième étage. Le second est lié à la confirmation de l'allumage de deux petites torchères, les allumeurs de mise en froid, qui brûlent, pour éviter que ne se forment de dangereuses poches de gaz, l'hydrogène avec lequel on « balaie » le moteur cryogénique du premier étage, le Vulcain 2, avant sa mise à feu.

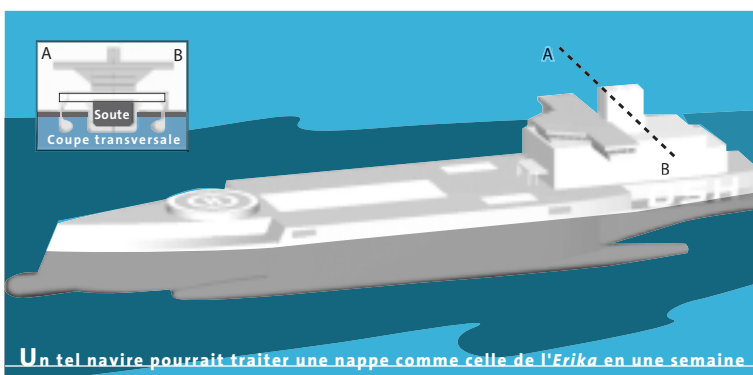
L'ordinateur au sol n'ayant pas reçu confirmation - via quatre capteurs - du bon fonctionnement de ces torchères dont on voyait à l'écran qu'elles brûlaient parfaitement, il a décidé, trois secondes avant la mise à feu, de ne pas passer la main à l'ordinateur de bord du lanceur (Le Monde du 30 novembre). Reste à vérifier ces doutes dès que le lanceur et surtout sa plate-forme seront mis en sécurité et ramenés dans le bâtiment d'intégration. Il sera alors possible de déterminer s'il s'agit d'un problème de logiciel, de composants ou de capteurs défectueux, ou, plus bête encore, de mauvaise alimentation d'un boîtier. Toutes pannes qui peuvent, en principe, recevoir rapidement une solution.

Jean-François Augereau

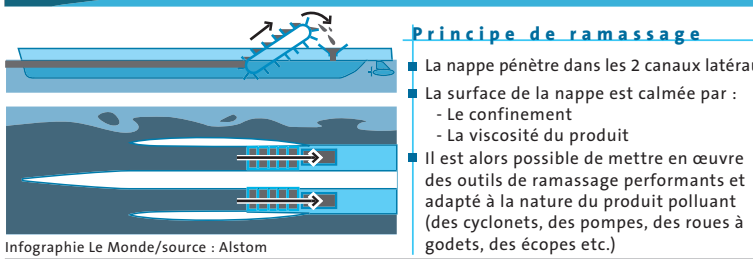
Un trimaran dépollueur conçu aux Chantiers de l'Atlantique

Le « Oil-Sea-Harvester », avec ses 136 mètres de long sur 32 mètres de large, pourrait apporter un gain d'efficacité notable pour le pompage des nappes de pétrole en surface. La fin des études et la construction coûteraient 100 millions d'euros

UNE SOLUTION POUR AUGMENTER LES CAPACITÉS DE POMPAGE ET DE STOCKAGE



Un tel navire pourrait traiter une nappe comme celle de l'Erika en une semaine



Infographie Le Monde/source : Alstom

Caractéristiques

Longueur	136,60 mètres
Largeur	32,35 mètres
Tirant d'eau max.	7,20 mètres
Vitesse de transit	20 nœuds
Vitesse de ramassage	1 à 3 nœuds
Capacité de ramassage	6 000 tonnes
Autonomie	30 jours
Opérationnalité	350 jours/an
Limite d'opération	mer 6/7

Principe de ramassage

- La nappe pénètre dans les 2 canaux latéraux
- La surface de la nappe est calmée par :
 - Le confinement
 - La viscosité du produit
- Il est alors possible de mettre en œuvre des outils de ramassage performants et adaptés à la nature du produit polluant (des cyclonets, des pompes, des roues à godets, des écopes etc.)

La conception du navire lui permet de travailler sur des mers avec un vent de force 6 ou 7. Les équipements à bord sont capables de collecter environ 6 000 tonnes par jour. Compte tenu du délai nécessaire pour décharger le navire, sa capacité devrait atteindre 20 000 tonnes par semaine.

UNE GRANDE STABILITÉ

L'étude a été menée à partir d'un cahier des charges défini par le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEPM) au vu des insuffisances constatées après le naufrage de l'Erika : faible capacité de pompage et de stockage des navires dépollueurs, impossibilité d'intervenir sur une mer formée. Le CEPM a aussi fait plancher le bureau d'études Doris, spécialisé dans l'ingénierie offshore, sur un projet de navire ouvert sur l'arrière

re et reculant sur la nappe de pétrole à absorber. Les deux options seront comparées dans un mois. Christian Gaudin, architecte naval aux Chantiers de l'Atlantique, a travaillé sur l'idée d'un trimaran long de 136 mètres et large de 32, dont la coque centrale offrirait une capacité de stockage supérieure à celle des navires affectés à ce genre de mission aujourd'hui. Les coques latérales créent de chaque côté de la coque centrale un espace de 50 mètres de long sur 4 mètres de large où la mer est calmée par son confinement et la viscosité du produit. D'où la possibilité d'y

recupérer le pétrole dans des conditions de météo difficiles, jusqu'ici réfractaires, alors que ce sont précisément celles de la plupart des naufrages.

« L'OSH pourrait travailler sur des mers avec un vent de force 6 à 7 sans soutien extérieur. Nos tests montrent que des vagues de 5 mètres sont réduites de moitié entre les deux coques. Les équipements collecteraient jusqu'à 6 000 tonnes par jour. En conditions réelles, compte tenu de la dispersion des nappes et de la nécessité de décharger le navire, nous estimons sa capacité à 20 000 tonnes par semaine », explique Yvon Tallec.

Contrairement aux trimarans ultralégers et surtoilés qui ont quasiment tous chaviré lors de la récente Route du rhum, l'OSH bénéficierait d'une grande stabilité grâce ses coques latérales agissant comme des balanciers qui augmentent l'inertie de rotation du navire et produisent un mouvement de rappel progressif. Leur forme de type Swath les rend encore plus efficaces contre le roulis car elles restent immergées lorsque le navire penche sur le côté.

Selon la nature du produit, l'OSH utiliserait des pompes classiques, des roues à godet, des éco-

pes, des bandes transporteuses, des roues à aube ou des systèmes centrifuges de type cyclonets. Aucun moyen spécifique de récupération n'a été étudié, l'innovation venant du navire lui-même, mais le chantier naval ne s'interdit pas d'y revenir si le dossier avance. Naviguant sur la nappe à vitesse réduite, un à trois nœuds, l'OSH effectuerait un premier traitement, en séparant le pétrole de l'eau qui, dépolluée, serait rejetée à la mer.

Consentants de l'inconvénient d'une trop grande spécialisation, les Chantiers de l'Atlantique ont conçu un navire capable de transporter du matériel rapidement sur site, par exemple les dizaines de kilomètres de barrages flottant qu'il a fallu acheminer en Espagne par camion. L'OSH pourrait également effectuer différentes missions : dispersion de produits sur pollutions chimiques, récupération de déchets flottants (conteneurs), surveillance de zones à risque comme le rail d'Ouessant, etc. Sa vitesse de 20 nœuds et son autonomie d'un mois permettraient d'agir sur l'ensemble des zones maritimes européennes dans des délais rapides pendant 350 jours par an.

« A l'Europe et aux Etats européens de décider s'ils veulent se doter d'un tel navire. Les sociétés spécialisées peuvent aussi s'y intéresser mais il faudra une volonté politique », estime Yvon Tallec. Les études restantes et une éventuelle construction demanderaient deux ans, pour un coût d'environ 100 millions d'euros.

Dominique Luneau

Gaz de France installe une pile à combustible pour alimenter une mairie

Près de Dunkerque, le générateur de 4 kW fournit électricité et chaleur. Quatre autres unités sont prévues début 2003

ALORS que la région de Dunkerque s'alimente prioritairement pour ses besoins en énergie aux mamelles nucléaires de la centrale de Gravelines, Gaz de France (GDF) s'apprête à mettre en service, à Petite-Synthe (Nord), une pile à combustible capable de produire à la fois de l'électricité et du chauffage. Pas question cependant de concurrencer les installations d'EDF. Là où le producteur d'électricité raisonne en mégawatts (MW), GDF se contente d'une puissance électrique de 4 kilowatts (kW). Pas de quoi mettre en péril le marché français de l'électricité.

Cette opération est toutefois une première étape vers l'installation future de petites piles pour assurer les besoins (de quelques kW à 1 MW) de maisons individuelles et de sites résidentiels et tertiaires. Mais elle est aussi le signe qu'un jour peut-être, il sera possible avec des piles plus puissantes (de l'ordre de 1 MW) et d'un autre modèle de produire suffisamment d'énergie pour les réseaux de chaleur et les régies d'électricité.

Pour l'heure, GDF et ses partenaires (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Ecole des mines de Paris, Ecole des mines de Douai, Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) ainsi que plusieurs laboratoires de recherche université-CNRS) ne s'intéressent qu'aux piles de faible puissance. Quatre autres sites doivent être équipés d'ici à février 2003.

Après Nancy, une pile alimentera en énergie les laboratoires d'agronomie de l'Institut national polytechnique de Lorraine, en décembre. Puis viendront, en janvier, le poste de commandement du trafic routier de l'agglomération de Dunkerque et les locaux informatiques du CSTB à Sophia-Antipolis, dans les Alpes-Maritimes. En février, la mairie de Feytiat (Haute-Vienne), située dans l'agglomération de Limoges, achèvera l'opération, qui coûtera 2,4 millions d'euros, financés pour environ la moitié par GDF, un tiers par l'Ademe et le reste par les autres partenaires.

Ce n'est pas la première fois que GDF investit dans cette techno-

logie émergente censée produire de manière propre et relativement silencieuse courant électrique et chaleur. Deux atouts pour une implantation en milieu urbain. GDF, associé au fabricant de piles américain HPower, a déjà testé de janvier à juillet 2001 une pile de première génération - dite à membranes échangeuses de protons (PEMFC) - dans un pavillon expérimental construit à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

UNE ALCHIMIE ACCEPTABLE

GDF s'est aussi engagé aux côtés d'EDF pour exploiter, depuis deux ans, une pile de 200 kW fonctionnant selon une technologie différente - acide phosphorique plutôt que gaz naturel - et qui alimente un ensemble de logements à Chelles (Seine-et-Marne). Mais le marché que GDF convoite est bien celui de l'alimentation en gaz naturel des piles de 4 kW en cours d'essai. L'objectif : optimiser ces unités de la taille d'un gros congélateur qui, demain, équiperont peut-être des maisons individuelles.

Les piles à combustible fabriquées par HPower ne sont pas directement adaptées au marché français et européen. Assez puissantes pour le marché américain, mais un peu trop pour la France, elles sont construites pour du 110 volts/60 hertz, alors que le secteur délivre ici du 220 volts/50 hertz. GDF investit pour rendre ces piles compatibles avec le réseau électrique français et avec la réglementation en vigueur. Il n'envisage pas de commercialiser lui-même ces piles, mais il a pris un certain nombre de brevets sur la technologie et mise sur la cogénération pour produire électricité et chauffage.

Les piles à combustible génèrent en effet de grandes quantités de chaleur. Celle de Petite-Synthe fonctionne entre 60 °C et 80 °C. Les modèles issus d'autres filières peuvent atteindre 200 °C (acide phosphorique), 650 °C (carbonates fondus), voire 800 °C à 1 000 °C (oxydes solides). Ces calories résultent des réactions électrochimiques qui font fusionner sans combustion l'hydrogène et l'oxygène qu'elles

consomment et permettent de produire du courant continu transformé ensuite en courant alternatif.

Une alchimie acceptable pour les défenseurs de l'environnement. A cela près que, si toutes les piles à combustible ne rejettent pour tout déchet que de l'eau, toutes ne sont pas écologiquement propres. L'hydrogène qui les alimente est, en général, issu du reformage, c'est-à-dire du craquage des molécules hydrogénées contenues dans le méthanol, le biogaz ou le gaz naturel. Or cette opération produit un minimum de dioxyde de carbone, un gaz à effet de serre.

Alors pourquoi se lancer quand même dans les piles à combustible ? GDF souligne que, si le fonctionnement de ces générateurs produit autant de dioxyde de carbone qu'une chaudière, leur rendement, à puissance égale, est de 45 %, voire demain de 55 % ou plus, quand les filières classiques n'affichent que 35 %, et consomment donc plus de gaz.

J.-F. A.

LE GRAND JURY

RTL Le Monde LCI

PHILIPPE DOUSTE-BLAZY

Secrétaire général de l'UMP - Député-maire de Toulouse

DIMANCHE 1^{er} DÉCEMBRE / 18:30

Richard Arz - RTL / Gérard Courtois - Le Monde / Pierre-Luc Séguillon - LCI

RTL

Deux cents ans après sa naissance, les cendres de l'auteur des « Trois Mousquetaires » et du « Comte de Monte-Cristo » sont transportées au cimetière des hommes illustres. Une consécration posthume pour ce descendant d'esclave vilipendé de son temps pour ses origines africaines

Dumas prend sa revanche au Panthéon

DUMAS au Panthéon ! Au XIX^e siècle, l'idée aurait semblé une blague. Victor Hugo, son ami, avec qui il vient de partager son année de bicentenaire, avant de faire caveau commun pour l'éternité, semblait taillé de son vivant pour rentrer dans le cimetière des hommes illustres. L'auteur des *Trois Mousquetaires* était aimé, bien sûr. Et surtout de générations de lecteurs, qui dès le milieu du XIX^e siècle ne rataient pas les aventures de D'Artagnan et d'Edmond Dantès et apprenaient une version vivante de l'histoire de France. Mais Dumas avait beau être un infatigable travailleur, il était trop flamboyant pour être pris au sérieux. Il est même le contraire de l'esprit de sérieux.

Hugo et Dumas sont les deux incarnations aux yeux du monde

prendre le fusil, partant à l'assaut d'une poudrière en 1830 ou s'engageant aux côtés de Garibaldi en 1860. Il est résolument républicain en se revendiquant d'un républicanisme social et non révolutionnaire. Mais il aime aussi la fréquentation des princes. Et peut se montrer arrangeant avec ses convictions.

Il était plus que jamais du côté de la vie, du mouvement, dans son existence comme dans son œuvre et son style. C'est ce flux vital qui prime avant tout et qui fonde sa qualité d'écrivain. Si Hugo incarne l'Auteur, le cas Dumas est complexe. Il n'a pas écrit tout seul ses livres les plus connus, mais en collaboration avec Auguste Maquet. « *On n'est pas dans la sacralisation de l'écriture. Sa caractéristique, son chef-d'œuvre, c'est sa façon de s'adresser au lecteur. Le style*

entraîné dans l'impureté littéraire, comme si la littérature était pure ! », explique Claude Schopp (« *Le Monde des livres* » du 21 juin).

Assommé de dettes, Alexandre Dumas s'assomme de travail, publiant 600 volumes et créant plus de 37 000 personnages. Il accepte plusieurs commandes de journaux, mène de front plusieurs livres. Il travaille à la chaîne, tirant parfois à la ligne (car c'est l'unité de mesure de son paiement), mais ne perdant jamais son style. C'est dans ces conditions et avec des collaborateurs qu'il a créé deux grands mythes littéraires : l'amitié des mousquetaires et la revanche de Monte-Cristo. Dumas a subi de nombreuses attaques, la plus violente étant celle d'Eugène de Mirecourt, qui s'en prend à la littérature industrielle, dans *Fabrique de romans : Maison Alexandre Dumas et Cie*. Dumas poursuit Mirecourt en justice et le fait condamner à quinze jours de prison. Mais l'idée de l'écrivain commercial qui n'écrit pas ses livres restera et contribuera à la mauvaise image de Dumas, écrivain ignoré de l'Université et méprisé par beaucoup d'autres.

« IL TIEND DU NÈGRE »

Le pamphlet de Mirecourt met en avant un autre aspect de la critique de Dumas : le racisme. L'image du quarteron, mulâtre et petit-fils d'esclave est régulièrement employée par les détracteurs de l'écrivain. Qu'on en juge, chez Mirecourt : « *Le physique de M. Dumas est assez connu : stature de tambour-major, membres d'Hercule dans toute l'extension possible, lèvres saillantes, nez africain, tête crépue, visage bronzé. Son origine est écrite d'un bout à l'autre de sa personne ; mais elle se relève beaucoup plus encore dans son caractère. Grattez l'écorce de M. Dumas et vous trouverez le sauvage. Il tient du nègre et du marquis tout ensemble. Cependant le marquis ne va guère au-delà de l'épiderme. Effacez un peu le fard (...) le nègre vous montrera les dents. Le marquis joue son rôle en public, le nègre se trahit dans l'intimité.* »

La part d'ombre de Dumas s'appelle Berlick. C'est le surnom que lui donna sa mère à sa naissance. Enceinte de sept mois, elle assiste à un spectacle de Polichinelle, où apparaît Berlick, qui « *était noir com-*



Portrait d'Alexandre Dumas, par Félix Nadar, en 1855.

me le diable », « *avait une langue et une queue écarlates* », « *ne parlait que par une espèce de grognement* ». M^{me} Dumas prend peur : « *Je suis perdue ; j'accoucherai d'un Berlick !* » Dumas décrit ensuite l'accouchement difficile où il apparaît « *violet et à moitié étranglé* » par le cordon ombilical. « *Oh, mon Dieu ! murmura ma mère ; noir, n'est-ce pas ?* »

L'enfant pousse un grognement : « *Berlick ! s'écria-t-elle désespérée, Berlick !...* » Dumas est discret sur son origine dans *Mes Mémoires*. Il évoque son père, le général Alexandre Dumas, qui avait « *ce teint bruni, ces yeux marron et veloutés, ce nez droit qui n'appartiennent qu'au mélange des races indiennes et caucasiennes* ». Claude Ribbe a montré dans sa biographie du père de l'écrivain (*Alexandre Dumas, le dragon de la reine*, Ed. du Rocher) qu'il avait été vendu comme esclave en même temps que sa mère. Lorsque quelqu'un le prend pour un nègre, il explique la confusion par « *[ses] cheveux crépus, à [son] teint bruni par trois jours de soleil, à [son] accent légèrement créole* ».

L'un des premiers romans importants de Dumas, *Georges*, décrit la souffrance et la revanche d'un mulâ-

tre. Claude Schopp indique dans sa préface à *Dumas en bras de chemise* (Maisonneuve & Larose) qu'il voulait faire graver sur son tombeau cette citation de Michelet : « *Voyez-vous la race africaine, si gaie, si bonne, si aimante ? Du jour de sa résurrection à ce premier contact d'amour qu'elle eut avec la race blanche, elle fournit à celle-ci un accord extraordinaire des facultés qui font la force, un homme d'interminable sève, un homme ? non, un élément, comme un volcan inextinguible ou un fleuve de l'Amérique. Jusqu'ou n'eût-il pas été sans l'orgie d'improvisation qu'il fait depuis cinquante ans ? N'importe, il n'en reste pas moins et le plus puissant machiniste et le plus vivant dramaturge qui ait été depuis Shakespeare.* » Aujourd'hui, Berlick est au Panthéon.

Alain Salles

Dumas et la consécration de Mirabeau

Dans *La Comtesse de Charny* (Laffont, « *Bouquins* »), Alexandre Dumas a raconté l'entrée au Panthéon de Mirabeau en 1791.

« Le cortège se mit en marche. La Fayette marchait en tête, comme commandant général des gardes nationales du royaume. (...) Puis la population de Paris tout entière, renfermée dans deux lignes de gardes nationales montant à plus de trente mille hommes. Une musique funèbre, dans laquelle on entendait, pour la première fois, deux instruments inconnus jusqu'alors, le trombone et le tam-tam, marquait le pas à cette foule immense. Ce fut à huit heures seulement que l'on arriva à Saint-Eustache. L'éloge funèbre fut prononcé par Cérutti ; au dernier mot, dix mille gardes nationaux qui étaient dans l'église déchargèrent leurs fusils d'un seul coup. L'assemblée, qui ne s'attendait pas à cette décharge, jeta un grand cri. La commotion avait été si violente que pas un carreau n'était resté intact. On put croire un instant que la voûte du temple allait s'écrouler, et que l'église servirait de tombe au cercueil. On se remit en marche aux flambeaux ; l'ombre était descendue, et non seulement avait envahi les rues par lesquelles on devait passer, mais encore la plupart des cœurs de ceux qui passaient. La mort de Mirabeau, c'était, en effet, une obscurité politique. (...) On n'atteignit le Panthéon qu'au milieu de la nuit. »

entier de l'écrivain français. Hugo, est le poète visionnaire, l'écrivain engagé ; Dumas, le conteur inspiré, le romancier et le vivant infatigable. Ils ont un autre point commun : leur célébrité écrasante a presque camouflé leur œuvre. *Les Travailleurs de la mer* et *L'Homme qui rit* n'étaient pas facilement troublés il y a quelques années, de même que *Le Chevalier de Maison-Rouge* ou *La Comtesse de Charny*.

Ils ont livré bien des combats ensemble : la bataille d'*Hernani* et celle du drame romantique, 1848, la République, la peine de mort. Mais leur engagement n'est pas du même ordre. Plus physique, Dumas aime

de Dumas est éclatant, et Maquet imitait son style », explique Claude Schopp, biographe de l'auteur, à qui l'on doit la réédition des principales œuvres de Dumas, en « *Bouquins* » ou chez Gallimard. Dans son discours, d'entrée au Panthéon, Alain Decaux tient aussi à rendre hommage à Auguste Maquet.

Le premier procès fait à Dumas par ses contemporains et sa postérité porte sur son recours aux nègres. Il écrit des livres qui portent sa patte, qui sont parfois autobiographiques, mais plusieurs passages ne sont pas écrits par lui. « *Il savait qu'en se lançant dans la littérature feuilletonesque, il était fichu car il*

Derniers ouvrages parus

Mes Mémoires sont parus en *Bouquins*/Robert Laffont. Les deux principales biographies ont été rééditées en version augmentée : *Alexandre Dumas*, de Claude Schopp (Fayard, 30 €), et *Alexandre Dumas le Grand*, de Daniel Zimmermann (Phébus, 24,70 €). Omnibus vient de publier

Le Meneur de loups et autres récits fantastiques (22,20 €) et *Drames romantiques* (24 €), et Phébus l'intégralité des *Crimes célèbres* (trois tomes, 22 €, 27 € et 23 €). La Société des amis d'Alexandre Dumas présente un volume de *Correspondances* (distribution Les Belles Lettres, 20 €).

Le petit-fils d'une esclave haïtienne vendue comme un meuble

Si on lui avait dit qu'un jour l'un de ses petits-fils serait honoré par la France, elle ne l'aurait pas cru. En fait, elle n'aurait pas compris, l'esclave noire de Saint-Domingue qui n'avait jamais lu un livre. Elle que son maître blanc, le colon et marquis Antoine Davy de La Pailleterie, qui après en avoir fait sa compagne et la mère de ses quatre enfants n'avait rien trouvé de mieux que de la revendre, elle et les gosses, à un autre colon du bourg, afin de pouvoir se payer un billet de bateau pour la France ! Elle qui avait été traitée comme un meuble, comme une chose, privée de tout – même d'une tombe. C'est sûr, Césette, esclave haïtienne et grand-mère d'Alexandre Dumas, vous auriez ri au nez.

L'ascendance noire et servile de l'auteur des *Trois Mousquetaires* a longtemps été ignorée. Non par lui-même ni par son père – le fameux général Dumas, à qui Claude Ribbe vient de consacrer un ouvrage, *Alexandre Dumas, le dragon de la reine* (Éditions du Rocher). Ni par son

frère, le troisième Alexandre, auteur de *La Dame aux camélias*, qui délégua aux Antilles l'un de ses comédiens-fétiches, Frédéric Febvre, pour retrouver la trace de Césette. « *Hélas ! De ce qui fut autrefois une grande habitation, il ne reste plus que les débris d'un vieux moulin !* », rapporte le comédien, cité par Gilles Henry dans *Les Dumas* (France-Empire). « *Là où la petite esclave devait donner la vie à cette lignée de géants (...), je n'ai trouvé que quelques pierres noircies, quelques fleurettes et une modeste cabane* », note le comédien-explorateur.

Un signe demeure, pourtant : c'est le nom de Dumas. Selon l'écrivaine Calixthe Beyala, ce nom de famille porté par Césette lui viendrait du Gabon, où la jeune Africaine aurait été faite prisonnière par les marchands d'esclaves. Dumas, initialement Dûma, serait un nom « *d'origine fang* », qui signifierait « *dignité* ». Le futur général Dumas en fera son nom de guerre.

Quant à l'écrivain aujourd'hui adulé – mais qui fut, en son temps, traité de « *nègre qui pue* » – il suffit de lire son roman magnifique, *Georges*, pour comprendre à quel point il se savait mulâtre. « *Hormis le lycée français de Port-au-Prince, tardivement baptisé Alexandre-Dumas, aucun endroit d'Haïti, ni rue, ni place, ni statue, ne porte la trace des Dumas* », note l'avocat Jacques Salès. Lui-même est un métis et sait de quoi il parle : il est descendant d'Adolphe, l'un des fils de Césette, vendu et abandonné à Saint-Domingue avec sa mère et ses deux sœurs ! M^{re} Salès sera présent, samedi 30 novembre, avec sa femme et ses enfants, à la cérémonie de transfert des cendres d'Alexandre Dumas au Panthéon. En hommage aux Dumas, ces « *géants* » si français, fils, petit-fils, et arrière-petit-fils d'une esclave inconnue.

Catherine Simon

Dans le cadre du cycle LA TRANSCRIPTION
Vendredi 6 et samedi 7 décembre à 20h

Hector **Berlioz**
Symphonie fantastique
Herminie - L'idée fixe transcrite par Franz Liszt

Marc **Minkowski**
Mahler Chamber Orchestra
Les Musiciens du Louvre
Aurélia Legais, soprano
Michel Béroff, piano

01 44 84 44 84
www.cite-musique.fr M porte de Pantin
photo : Eise Puyo



DOCUMENTS SOCIÉTÉ DES AMIS D'ALEXANDRE DUMAS. GILLES MERMET / ANG PARIS

A gauche, l'affiche du film « Les Trois Mousquetaires », (1921), d'après le roman d'Alexandre Dumas. A droite, une caricature d'Amédée de Noé, dit Cham, « Nouvelle bouillabaisse dramatique par M. Dumas » (1858), publiée dans le magazine « Le Charivari » à propos du drame « Les Gardes forestiers ».



Jacques Chirac célèbre un bâtisseur de « notre identité nationale »

CE SYMBOLE-LÀ, l'Elysée l'a soigné plus que tout. L'entrée au Panthéon d'Alexandre Dumas, samedi 30 novembre, fait partie de ces événements qui marquent un quinquennat. Longtemps avant, le conseiller culturel du président, Roch-Olivier Maistre, a discuté avec Didier Decoin, le président de la société des amis de l'écrivain. Longtemps avant, du temps de la cohabitation, les collaborateurs, la cellule communication et le président se sont interrogés sur la date de la célébration, après avoir décidé de son principe: sûrement pas avant les élections.

« Dumas, c'est l'homme du lien national, il n'était pas question de faire cela dans une période troublée », explique la conseillère pour la presse, Agathe Sanson. C'est donc à une semaine de la date anniversaire de la mort de l'écrivain, le 5 décembre, que le jour de la cérémonie a été fixé. L'appel d'offres, la scénographie, ont été « entièrement pilotés » par le ministre de la culture. Mais l'esprit de la journée a bien été insufflé par l'Elysée.

Parler d'Emile Zola, « c'est parler de la France », avait assuré le chef de l'Etat en rendant hommage à l'auteur de « J'accuse », cent ans après sa mort, le 6 octobre. Jacques Chirac avait placé tout son discours, cinq mois après son élection contre Jean-Marie Le Pen, sous le signe du « rejet de tous les extrémismes » et fait de l'écrivain

le héros de combats républicains « toujours d'actualité ». Parler de Dumas, l'emmener reposer auprès de son ami Victor Hugo dans le caveau national, au sein de l'imaginaire collectif, c'est bien sûr, aussi, parler de la France. « On a voulu célébrer l'écrivain qui appartient à tout le monde, celui qui a appris à tous l'histoire de ce pays, aussi bien que dans les manuels », soulignent les conseillers de l'Elysée.

La Marianne qui remontera à cheval la rue Soufflot, et qui appartient à la troupe de Bartabas, est métissée, comme le père des « Trois Mousquetaires »

Par ses origines, métisses, par son parcours, contesté, chaotique, Dumas incarne aussi une réussite que la République se devait d'honorer, explique M. Maistre. En particulier, peut-être vis-à-vis de Hugo, si célèbre et si célébré. « Il fallait que la République elle-même répare une injustice et donne à Dumas la place qui lui revient », dit-

il. Le travail, le talent, le mérite, c'est aussi tout cela que le président de la République veut saluer, samedi.

C'est donc à un bâtisseur de l'identité nationale que Jacques Chirac rend hommage: « Pendant des générations, devait déclarer le président de la République, l'œuvre de Dumas va faire de l'Histoire de France le levain de nos imaginaires. Elle va façonner notre mémoire collective et participer à l'édification de notre identité nationale ». A celui qui, encore considéré par de beaux esprits comme un sous-écrivain, a construit des personnages universels. « Injustice, vengeance, rédemption, courage », tout ce que Dantès ou d'Artagnan ont figuré, dans des personnages inoubliables et qui sont devenus des mythes. « Dumas c'est aussi le panache d'une France qui ne s'avoue jamais vaincue », ajoute M. Maistre.

Le président de la République devait également souligner que « plus que tout autre romantique, Alexandre Dumas sait, avec Huho et Schoelcher, que la république porte les valeurs qui émancipent. Qu'elle seule peut ouvrir l'avenir à tous ceux qui, comme lui, n'ont que leur travail, leur talent et leur mérite pour obtenir leur juste place dans la société française ». Il devrait également glorifier l'engagement « européen » d'Alexandre Dumas auprès de Garibaldi.

Ce personnage ne pouvait souffrir, aux yeux de l'Elysée, trop de

solemnité. « On voulait quelque chose de festif, de populaire, d'informel, dans la mesure du possible », indique le service de presse de Jacques Chirac. L'anti-Malraux, en quelque sorte. La Marianne qui remontera à cheval la rue Soufflot, et qui appartient à la troupe de Bartabas, est métissée, comme le père des Trois Mousquetaires.

Le discours est prêt depuis vendredi. Ses principaux artisans, Roch-Olivier Maistre et Valérie Terranova, chargée de mission à l'Elysée, par ailleurs « grande amoureuse de Dumas », ont soumis, depuis longtemps une « version martyre » aux collaborateurs du président, à Alain Decaux, qui s'exprimera juste avant M. Chirac et à quelques historiens ou experts. Le chef de l'Etat se l'est mis en bouche jeudi matin, apportant ses dernières corrections, à l'encre rouge, pieusement consignées dans les archives. Claude Chirac et ses collaborateurs ont joué leur rôle ingrat: celui d'impitoyables censeurs du temps. « On est parvenu à les faire revenir à une version de quinze minutes. En télé, c'est déjà très long » juge Agathe Sanson. Les « plumes » ont donc beaucoup souffert et sagement coupé. Jacques Chirac, qui parle à 18 h 45, s'est réservé quant à lui un plaisir personnel, qui ne figure pas à l'agenda officiel: il reçoit, samedi matin, un dumasolâtre célèbre: Umberto Eco.

Béatrice Gurrey

De Dieppe à Paris, le dernier voyage de Dumas

DUMAS a le cercueil baladeur. Cela a commencé dès sa mort, le 5 décembre 1870. Il meurt chez son fils près de Dieppe, en Normandie. La guerre empêche le corps de l'écrivain de rejoindre le caveau familial de Villers-Cotterêts. Il n'y arrive qu'en 1872, où il reçoit un hommage solennel.

Dumas ne pouvait pas vivre une vie posthume paisible. Il n'a jamais tenu en place. Il a sans cesse démenagé et voyagé à la recherche d'exotisme, d'anecdotes, de femmes, pour fuir des huissiers, faire des affaires et même créer un journal à Naples, au titre qui lui va si bien, *L'Indépendante*, avec le fondateur du *Corriere della Sera*.

Son dernier voyage est spectaculaire. Il commence mardi 25 novembre, dans l'intimité de Villers-Cotterêts, dans le brouillard, à l'aube (*Le Monde* du 28 novembre). Le grand écrivain a l'air à l'étroit dans son cercueil. Il fait un premier voyage à Paris, par les soins de la célèbre maison Henri de Borniol, « fondée en 1820 ». Après deux nuits passées aux pompes funèbres, le cercueil est arrivé vendredi 29 novembre, au château de Monte-Cristo, à Port-Marly, cette folie qu'il a mis trois ans à construire, et qu'il a vendue, ruiné, deux ans après s'y être installé.

Les Amis d'Alexandre Dumas, autour d'Alain Decaux et de Didier Decoin, ont tenu à lui offrir une dernière nuit dans son château. L'ambiance est solennelle, plus proche d'un enterrement que d'une résurrection. Une brune Milady, de cuir vêtue, assiste à la scène. Le dernier

voyage de Dumas est filmé par Jérôme Diamant-Berger. C'est une histoire de famille. Son grand-père a réalisé la première adaptation des *Trois Mousquetaires*. Le cercueil est drappé de velours bleu. L'inscription de la célèbre devise « Tous pour un, un pour tous » est brodée de fils d'argent par Jean-Charles de Castelbajac.

ALLIANCE AVEC LE DIABLE

Monte-Cristo aime la nuit. Le cercle des amis s'est restreint vendredi soir. Une cinquantaine de personnes entourent le cercueil. Musique, lectures, théâtre, avec Gérard de Cortanze, Calixthe Beyala, croiseront les voix de Jean-Pierre Bouvier, Eva Darlan, Alexandre Brasseur. Jean-Pierre Kalfon apportera son mystère à la soirée. Personne n'a pensé (ou osé) lire la nouvelle: « L'histoire d'un mort racontée par lui-même », dans laquelle un homme sort de sa tombe pour faire alliance avec le diable.

Dumas s'est fait réveiller, samedi matin, par un cortège républicain qui l'escorte à Paris. Premier arrêt au Sénat: discours, hommages, honneurs républicains. Dumas devait ensuite une dernière fois affronter la foule en sortant du Luxembourg, accompagné de comédiens qui représentent ses personnages. Il est accueilli au Panthéon par une Marianne à cheval. Aux créateurs illustres, la patrie reconnaissante.

Pauline Cazaubon et Alain Salles

MUSIQUE • Le concert en hommage au guitariste des Beatles au Royal Albert Hall de Londres

A George Harrison, ses amis attentionnés et reconnaissants

LONDRES
de notre envoyé spécial

Autant mettre fin au suspense, Bob Dylan n'est pas apparu au concert en hommage à George Harrison, vendredi 29 novembre au Royal Albert Hall de Londres. En tournée américaine, le baladin avait prévenu de son absence la semaine dernière, avant d'interpréter *Something*. Pas de Dylan, donc, pour la célébration de « la vie et de l'œuvre » du guitariste des Beatles, mort le 29 novembre 2001, mais quelques noms sur l'affiche qui justifiaient amplement le déplacement: Eric (Clapton), Ringo (Starr), Paul (McCartney) et les autres.

Une heure a suffi pour que les places mises en vente trouvent preneurs. A l'extérieur, quatre fidèles d'Hare Krishna manifestent bruyamment, avec tambourin et clochettes, leur admiration pour le Beatle hinduisant. A l'intérieur, un chanceux nous assure qu'il a

interprété *Sit on My Face* en tenue de serveurs de restaurants... avant de dévoiler des culs nus derrière le tablier.

Place, enfin, aux collègues du rock. La scène du Royal Albert Hall s'emplit jusqu'à l'engorgement. En première ligne, les chanteurs, Clapton et Lynne, et le fiston de Harrison, Dhani (producteur posthume *Brainwashed*). Derrière eux, une dizaine de musiciens chevronnés, le facétieux percussionniste Ray Cooper, le claviériste de Procol Harum Gary Brooker ou le batteur vétérans Jim Keltner. Six guitaristes, deux batteurs, et autant de claviers, saxophones et choristes.

Clapton a réuni un « supergroupe » et opté pour le « mur du son », le mille-feuille instrumental inventé par l'Américain Phil Spector, qui produisit *All Things Must Pass*, le grand œuvre de Harrison. Une ampleur de cathédrale pour



Eric Clapton, Ringo Starr et Dhani Harrison (de gauche à droite) sur la scène du Royal Albert Hall de Londres.

pu pénétrer dans l'enceinte sans billet, en économisant la modique somme de 150 livres. Des tarifs prohibitifs, mais la recette était versée à The Material World Charitable Foundation, organisme créé par le disparu en 1973.

Un portrait de Harrison moustachu, en sage oriental, surplombe la scène. Des musiciens en sari prennent place. Sa veuve, Olivia, allume quelques bougies avant que n'apparaisse celui à qui elle a confié la direction des opérations musicales, Eric Clapton. On n'est pas sûr que cela soit la meilleure idée, au regard de la production récente du *guitar hero*, mais cette réserve sera vite balayée.

« God » explique que les amis de George ont répété pendant trois semaines et que la soirée va débiter par une « expérience spirituelle ». L'hommage du maître au disciple. L'octogénaire Ravi Shankar salue celui qu'il considérait comme « son fils », s'assoit, et laisse à sa fille, Anoushka, le soin de s'emparer du sitar, dont elle joue prodigieusement. Avec un ensemble de 40 instrumentistes et choristes, le musicien indien a conçu une suite pour celui qu'il nommait Jai Raj, mêlant une adoration de Ganesh, la chanson méconnue de Harrison, *The Inner Light* (chantée par le leader d'Electric Light Orchestra, Jeff Lynne) et un chant d'offrande, *Arpan*. Il y a plus de trente ans, lors du concert pour le Bangladesh organisé par Harrison, des spectateurs manifestèrent leur impatience. Ce soir, Ravi Shankar et les siens sont acclamés après quarante minutes de raga. Les temps ont heureusement changé.

Un intermède et l'effigie a été remplacée par une photo de Harrison jeune, au temps des Beatles. La spiritualité cède provisoirement la place à l'humour british. La joyeuse bande des Monty Python, reconstituée pour l'occa-

rendre gloire à ces chansons - *I Want to Tell You*, *If I Needed Someone*, *Old Brown Shoe* - que Lennon et McCartney n'accueillirent qu'avec parcimonie. Ce parti pris génère le plus souvent de la mélasse sonore, ici tout est idéalement en place, puissant et dense.

LA GUITARE DE CLAPTON

Intervient Clapton Brown (personne ne semble savoir qui il est) pour *Here Comes the Sun* et la chanteuse de soul Sam Brown, qui embrasse *Horse to the Water*. La notoriété n'offre pourtant aucune garantie de réussite si l'on en juge par la version pataude que Tom Petty donne de *Taxman*. La baisse de régime est heureusement enravée par l'association du rocker blond et de Jeff Lynne. Ils tentent l'impossible: ressusciter à eux deux les Traveling Wilburys (confrérie qu'ils formèrent avec Harrison, Dylan et Roy Orbison), et y parviennent miraculeusement pour un épatant *Handle With Care*.

Evidemment, les camarades de l'autre groupe auquel Harrison a appartenu ont été réservés pour la fin. On passera rapidement sur Ringo Starr, communiquant juste sa bonne humeur avec *Photograph* et *Honey Don't*, pour en arriver à son bassiste, Paul McCartney expédie *For You Blue* dans les étoiles. Il entonne *Something* au ukulélé, sur un rythme jazzy, quand advient le moment le plus stupéfiant de la soirée. A mi-chemin, la chanson retrouve ses arrangements pop d'origine, Clapton fait pleurer sa guitare, chante à son tour l'hymne de Harrison pour cette femme que tous deux ont aimée. La suite était attendue: *While My Guitar Gently Weeps*, *My Sweet Lord*. Quand résonnent les derniers accords de *Wah-Wah*, George peut compter ses amis: ils sont 35 sur scène.

Bruno Lesprit

LES FILMS - LES SALLES - LES BILLETS

ALLOCINE.COM

LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINÉMA ET VOUS

Recevez une place de cinéma* pour 60€ d'achat sur **cinéstore** en DVD, BOF, VHS...

* Pour bénéficier de cette offre, rendez-vous sur ALLOCINE.COM et cliquez sur CINESTORE. Les lieux de projection sont offerts. Les prix incluent dans votre commande OFFRE valable jusqu'au 10 décembre 2002 à partir de 60€ d'achat + 1€ pour une place de cinéma dans le réseau Pathe/Gaumont.

0 892 892 892

LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINÉMA ET VOUS

Théâtre Roger Planchon rend visite à Bergman



histoire dite par un idiot, pleine de fracas, de fureur, et qui ne signifie rien.» Cette citation, qui est ce qui reste de *Macbeth* quand on a tout oublié, donne le ton de la pièce de Bergman, habitée, comme

VILLEURBANNE Désormais, c'est ici que l'on trouve Roger Planchon : dans un quartier ouvrier de Villeurbanne où émerge, entre immeubles et maisons basses, le Studio 24, vaste hangar élégamment habillé de noir, qui sert de studio de cinéma et de salle de spectacles (*Le Monde* du 8 novembre). Ici donc se poursuit l'histoire du metteur en scène qui, pour sa première création hors du Théâtre national populaire, dont il fut trente ans le maître, a choisi une pièce d'Ingmar Bergman, jamais jouée en France, qui fut à l'origine le scénario du dernier film tourné par l'homme de Faro : *S'agit et se pavane*.

Tout homme de théâtre, en sa vieillesse, s'intéresse à *Macbeth*. Tout homme, à ses souvenirs qui, avec le temps, remontent du plus loin de l'enfance. *S'agit et se pavane* réunit les deux, en citant dans son titre la scène 5 de l'acte V : « La vie n'est qu'un fantôme errant, un pauvre comédien qui s'agit et se pavane une heure sur scène et qu'ensuite on n'entend plus : une

pièce dans une maison peut l'être, par ceux dont le souvenir renaît, quand la vie s'oublie dans la pénombre du grand âge. Ainsi revient sur scène l'oncle Carl, que l'on avait déjà rencontré dans *Laterna magica*, l'autobiographie de Bergman. Carl, l'inventeur un peu fou, qui fut le magicien de l'enfance du cinéaste, est à l'asile psychiatrique, après avoir failli tuer sa fiancée. La mort de Schubert l'obsède, autant que son projet majeur : l'invention du cinéma parlant. Avec son compagnon de chambre, qui ne serait pas étonné d'être Dieu, Carl met au point une tournée dans les villes de Suède, où ils iront présenter la machine à merveille. Autour d'eux se greffe une petite compagnie, qui part sur les routes, dans la solitude blanche de l'hiver isolant plus encore les villes et villages. Et tout s'effondre, dans un désastre technique, mais pas seulement, qui mène Carl et ses compagnons à incarner, devant leurs spectateurs d'un soir, ce que le cinéma devait montrer : la fin de Schubert.

S'agit et se pavane est une histoire d'ombre et de lumière. Une pièce habitée par des personnages, certes, mais surtout par un sentiment ineffable du temps, tissé par les obsessions de Bergman, l'amour et la mort, le théâtre et le cinéma. Et ces obsessions émergent comme des ombres douces, à l'heure testamentaire où l'âge pose son voile d'enfance sur l'homme qui se souvient.

Le plus beau, dans la mise en scène de Roger Planchon, est de retrouver ce sentiment-là. A 71 ans, alors qu'il commence une nouvelle histoire, l'homme de Villeurbanne oublie sa posture et son savoir-faire. Et il s'abandonne. Il laisse tomber cinquante ans de théâtre pour redécouvrir le théâtre. Comme Bergman enfant construisait sa première scène de poupées, dans sa chambre, Roger Planchon, dans son hangar, bâtit une nouvelle première scène où il convie seize acteurs à le rejoindre dans le jeu, sans autre désir que celui d'être là, fût-ce d'une manière bancale, mais avec l'assurance partagée que le théâtre reste le meilleur viatique des grisés de la mémoire.

Brigitte Salino

S'agit et se pavane, d'Ingmar Bergman. Mise en scène : Roger Planchon. Avec Denis Benoliel, Jackie Berroyer, Françoise Brion, Judith Henry, Bulle Ogier, Roger Planchon... Studio 24, 24, rue Emile-Decorps, Villeurbanne (Rhône). Tél. : 04-78-03-30-00. Mardi et mercredi à 19 h 30 ; jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30 ; dimanche à 16 heures. De 7,50 € à 27 €. Durée : 2 h 30. Jusqu'au 8 décembre. Photo : Bulle Ogier et Judith Henry. © Enguérand.

Cinéma

PARIS
Ensemble
contre le sida
au Centre Pompidou

Le cinéaste iranien Abbas Kiarostami vient présenter, dimanche 1^{er} décembre, Journée mondiale annuelle de la lutte contre le sida, son documentaire, sorti en salles en octobre 2001, sur les enfants ougandais victimes du virus du sida, à travers la perte d'un parent, parfois des deux. Ces orphelins, parfois eux aussi atteints par la maladie, sont les « héros » d'*ABC Africa*. Un débat, en présence du réalisateur, suivra la projection. Cette journée organisée à l'initiative de l'association Ensemble contre le sida, en partenariat avec le Centre Pompidou et Radio-France internationale, mêlera de 11 heures à 22 h 30 projections de films (*Nous sommes éternels*, de Christophe Martet et Vincent Martorana, 1993 ; *Zap Act Up Paris, été 95*, de Vincent

Martorana, 1995 ; *Bleu, blanc, rose, 30 années de la vie homosexuelle en France*, d'Yves Jeuland, 2002) et tables rondes.

Centre Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris-4^e. M^o Rambuteau. Salle cinéma niveau 1. Tél. : 01-53-26-45-55. Le 1^{er} décembre, à partir de 11 heures. Entrée libre.

Danse

CERGY-PONTOISE
DanCité

Le festival DanCité piloté par L'Apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise, fait fi de tous les sectarismes, rassemblant au coude à coude tous les styles de danse. On pourra admirer la virtuosité corporelle des Australiens de Chunky Move, s'amuser du folklore suisse revu à l'extravagance par les trois allumés du groupe MZDP, se glisser dans la déambulation (on est transporté sur des palettes à roulettes) du Tabloïd des anges d'Hervé Diasnas, s'enthousiasmer de la danse baroque avec Béatrice

Massin, jazzier avec les Ballets jazz de Montréal. Enfin, la recherche contemporaine la plus fine sera au rendez-vous avec Daniel Dobbels. Difficile d'ouvrir plus large le panorama de l'art chorégraphique aujourd'hui.

Apostrophe, place des Arts, Cergy-Pontoise (Val-d'Oise). Jusqu'au 7 décembre. Tél. : 01-34-20-14-14. De 8 € à 24 €.

LYON

Compagnie
Hallet-Eghayan

Vingt-cinq ans de danse ! Et ça ne fait que commencer, serait tenté d'ajouter le chorégraphe Michel Hallet-Eghayan, qui lança sa compagnie en même temps qu'une école de danse en 1976. Que ce soit à Lyon ou dans les pays méditerranéens (Liban, Maroc, Algérie), le chorégraphe, passé par l'école de Merce Cunningham dans les années 1970, poursuit une recherche exigeante. Il a par ailleurs mis en place depuis 1994 un festival des enfants dans le quartier de la Duchère à Lyon.

Pour fêter cet anniversaire, Michel Hallet-Eghayan présente sa nouvelle pièce, *En attendant l'autre*, inspirée par le mythe de Gilgamesh. L'édition d'un livre, *Les 4 Corps de la danse*, et une exposition accompagnent le spectacle.

Théâtre Aux Echappées belles, 65-73, rue du Bourbonnais, Lyon (Rhône). Du 3 décembre au 7 décembre. Tél. : 04-78-64-84-98. De 5 € à 8 €.

Musiques

PARIS
Hadouk Trio

Du swing sans malentendus, un éloge de la légèreté, des géographies musicales réinventées : Didier Malherbe (doudouk, sax soprano, flûtes), Loy Ehrlich (hajouj, kora, sanza, claviers) et Steve Shehan (percussions) prolongent sur scène le périple musical de leur nouvel album, *Now* (Mélodie).

La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris-20^e. M^o Gambetta. Les 30 novembre, à 20 h 30, et 1^{er} décembre, à 17 heures. Tél. : 01-40-33-30-60. 12 € et 15 €.

GALERIES

Portraits intérieurs

Philip-Lorca diCorcia est un de ces photographes qui multiplient les pas de deux entre l'art et de la mode. Ainsi, il y a un an, l'artiste montrait à la galerie Almine Rech des images scénarisées (*stories*) pour le magazine *W*. Il est de retour avec 6 des 17 images de la série *Heads* qui n'ont d'autre vocation que le monde de l'art. Révélé, il y a vingt ans, pour ses mises en scène qui réinventent le quotidien, diCorcia a ensuite mis en place un système sophistiqué qui lui permet de capter des gens dans la rue, à leur insu, mais éclairés au flash, ce qui donne une facture soignée à l'image volée. Pour cette nouvelle série, réalisée en 2001 (avant la rétrospective au Centre national de la photographie en 2003), diCorcia isole une seule personne dans le cadre. Il s'agit de New-Yorkais, pris au moment où ils sortent d'un tunnel piétonnier. Le dispositif est si complexe que peu d'images sont retenues. Mais le contraste entre la luminosité étudiée du personnage et le fond noir donne l'impression qu'il s'agit de portraits en studio. DiCorcia veut saisir des gens dans leur intériorité, leurs mouvements. Il entre par effraction dans leur bulle, tout en offrant des images parfaitement lisses, une connivence avec la modèlle. Cette fausse piste jette le trouble. Et c'est bien ce pas de deux entre la réalité et la mise en scène, l'acceptation et le hold-up, qui font merveille.

Michel Guerrin
Galerie Almine Rech, 127, rue du Chevaleret, Paris-13^e. Tél. : 01-45-83-71-90. M^o Chevaleret. Du mardi au samedi, de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 21 décembre.

Changements de statut

Inez Van Lamsweerde et Vinoodh Matadin, deux artistes réputés pour leurs photos dans les revues de mode, ont rassemblé chez Air de Paris des œuvres d'artistes dont ils sont proches ou qu'ils admirent. Déjà, pour le plaisir de tomber sur un portrait grand format que Richard Avedon a pris, en 1981, dans le Grand Ovest américain, pour un portrait d'enfants réalisé par Rineke Dijkstra en 1992, pour l'hommage-dérision de Richard Prince à Kurt Cobain ou pour quelques dessins rugueux de Robert Crumb, l'exposition est méritoire. L'accrochage s'appelle « Transformer 2 », titre qui fait référence à une œuvre de 1973, présente dans l'exposition, de Katharina Sieverding – deux grands portraits de femmes solarisées. Ce métissage de l'image, qui donne de la distance au visage et le transforme en objet consumériste, ainsi que d'autres créations qui oscillent entre culture chic et culture populaire, sont au centre des préoccupations du couple Inez-Vinoodh. Ce désir de voir les œuvres « glisser » de statut, d'univers, est à son comble avec le portrait en gros plan de Christy, qui a été dupliqué par Richard Phillips, sous forme de tableau peint. De la photo au tableau, le mannequin se transforme, perd sa fraîcheur pour devenir une image poudrée, momifiée...
M. G.

Galerie Air de Paris, 32, rue Louise-Weiss, Paris-13^e. M^o Chevaleret. Tél. : 01-44-23-02-77. Du mardi au samedi, de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 21 décembre.

Barbarigo, désapprendre la peinture



Peu de gens en France connaissent le travail d'Ida Barbarigo. L'histoire de cette artiste, fortement soutenue par le galeriste Jean Krugier et le critique Jean Clair, a commencé à Venise, après 1945, et s'est poursuivie à Paris à partir des années 1950. Barbarigo y a été volontiers assimilée à l'École de Paris et exposée en groupe, par exemple avec Hartung, Maryan, Kallos, Appel, etc., et parfois avec Zoran Music qu'elle avait épousé en 1949. Dès cette époque, l'artiste a voulu « désapprendre » la peinture étudiée à l'Académie, pour retrouver son « être intact ». Elle continue à batailler dans ce sens, mais pour échapper au risque de transformer en figures de style les ombres d'humains qu'elle peint depuis toujours, en procédant par thèmes et par séries alternant l'actualité et la mythologique. Ainsi des *Dionysos sauvages*, des *Inquisiteurs cravatés* et des *Terrestres*, figures sommaires, par-dessus lesquelles dégoulinent les jus bruns et verts de leur environnement lourd.

Geneviève Breerette
Peintures 1978-2002. Galerie Albert Benamou, 16, avenue Matignon, Paris-8^e. Tél. : 01-45-63-12-21. Jusqu'au 21 décembre.

Sélection disques classiques

HILARY HAHN

Concerto n° 2 pour violon de Mendelssohn (a), Concerto n° 1 de Chostakovitch (b)

Orchestre Philharmonique d'Oslo, Hugh Wolff et Marek Janowski (direction)

Les mots manquent pour caractériser cette version superlative du concerto de Mendelssohn par Hilary Hahn. Tour à tour sensible, enjoué, poétique, ardent, élégant et passionné, le jeu de la jeune violoniste est un enchantement que rien ne vient heurter ou seulement fraîchir. De la première à la dernière note, Hilary Hahn confirme qu'en plus d'être une violoniste prodige elle est une musicienne prodigieuse. Accompagnée avec bonheur par Hugh Wolff dans Mendelssohn puis par Marek Janowski remarquable de précision et d'engagement dans Chostakovitch, Hilary Hahn offre une vision très personnelle de ce concerto habituellement marqué au coin sombre de l'histoire stalinienne – ardente, virtuose et solaire, presque apaisée, comme passée au fil du temps, ce grand sculpteur. – M.-A. R.

1 CD Sony Classical.

LUCIANO BERIO

Les Quatuors à cordes

Quatuor Arditi

Le corpus enregistré par le Quatuor Arditi n'a rien d'accessoire, à l'instar du *Notturmo* lyrique qui ouvre cette intégrale. Désireux, comme souvent aujourd'hui, de ne pas tenir compte de l'ordre chronologique, l'éditeur alterne pièces récentes et contributions anciennes. Il n'a pas tort car les quatuors à cordes ne correspondent pas chez Berio à une réflexion

continue mais témoignent plutôt d'un état d'esprit à un moment donné. Expérimental pour *Sincronie*, ludique pour *Glosse* et conquérant pour le *Quatuor n° 1* de 1956. – P. Gi
1 CD Montaigne/Naïve.

THOMAS DEMENGA

TOSHIO HOSOKAWA

In die Tiefe der Zeit. Winter Bird. Jean-Sébastien Bach : Suites n° 5 et 6 pour violoncelle. Isang Yun : Gasa. Espace I. Images
Thomas Demenga (violoncelle), Asako Urushihara et Hanshein Schneberger (violons), Teodoro Anzellotti (accordéon), Aurèle Nicolet (flûte), Heinz Holliger (hautbois), Thomas Larcher (piano)

Thomas Demenga boucle ici une intégrale des *Suites pour violoncelle* de Bach commencée il y a une quinzaine d'années. Emblématique du label ECM, son parti consiste à programmer les œuvres phares du Cantor de Leipzig dans un contexte de pages du XX^e siècle choisies pour leur qualité intemporelle. Cette fois, les Asiatiques sont à l'honneur. Le Japonais Hosokawa s'illustre dans le duo *In die Tiefe der Zeit* qui repose sur le colorisme irradiant de l'anche métallique. Les sons filés par l'accordéon et gonflés par le violoncelle engendrent une texture qui n'est pas loin du flux spectral propre à une certaine avant-garde européenne. Pionnier des échanges entre Orient et Occident, le Coréen Isang Yun donne à sa musique l'allure d'une calligraphie racée, que Thomas Demenga fait précéder d'une version de la 6^e Suite de Bach entièrement au trait de pinceau. – P. Gi
2 CD ECM New Series.

Jeff Koons, la mélodie du bonheur

Le sculpteur est sans doute l'artiste le plus célèbre aux Etats-Unis. Rencontre dans son atelier géant, à New York

UN NUANCIER dans la main gauche, un pinceau fin dans la droite, la jeune femme s'applique à poser des tons verts sur le bas d'un maillot de bain. A ses côtés, un homme peint la partie gauche du même tableau. Ils ont la minutie des restaurateurs de fresques de la Renaissance. Le travail avance lentement : des pans entiers sont simplement esquissés au crayon sur la toile blanche. On distingue le dessin d'une fille en bikini. L'œuvre s'intitulera *Pam Left Over*. Aux murs, d'autres toiles à divers stades d'achèvement, chacune accompagnée de ses indications de couleur et des tubes de peinture adéquats. Nous sommes dans l'atelier de Jeff Koons, près de l'Hudson, dans la partie la plus glauque du quartier de Chelsea, à New York.

Trois anciens garages, dont la disposition permet une stricte et rationnelle division du travail. Le premier sert de bureau. Koons y est assis, en conversation au téléphone. Autour de lui, des assistants retouchent sur des ordinateurs des collages qu'il a réalisés, modèles pour les toiles. Le second atelier est dévolu aux tableaux. Hormis les peintres, il abrite d'autres coloristes qui travaillent pour l'heure exclusivement sur les nuanciers. L'ambiance est studieuse, mais détendue. La troisième salle est plus animée. On y sculpte. Une noria d'assistants râpe, ponce, cisèle. Une femme armée d'un fin burin est penchée sur un dauphin et lui grattouille délicatement l'embout. C'est que l'animal qui sert de modèle est un jouet de plage gonflable et qu'il s'agit de reproduire à l'identique le « Made in China » moulé en relief autour du bouchon.

Koons a terminé son coup de fil et accueille son visiteur en s'excusant. Il est sans doute l'artiste le plus célèbre aux Etats-Unis, ses œuvres se vendent des millions de dollars aux enchères, il vient de se voir consacrer deux expositions dans les deux plus prestigieuses galeries de New York. *Un homme de confiance*, un film qui lui est consacré, sera diffusé sur Arte le 10 janvier. Mais il porte jean et baskets, reste modeste, sympathique et totalement professionnel.

Les sculptures de Koons, dont on a pu voir un exemple monumental et fleuri lors de l'exposition « La Beauté » à Avignon (*Le Monde* des 24 et 27 mai 2000), s'inspirent donc en ce moment de jouets gonflables. Une des vedettes de son bestiaire actuel est un homard en plastique. Il le met à toutes les sauces. La tête en bas, simplement suspendu au plafond par une chaîne : « *Un geste très minimal.* » Pénétrant dans un billot de bois avec ses cernes de croissance. Traversant une corbeille à papier géante, en treillage métallique.

L'étrangeté vient de la juxtaposition d'élé-

BIOGRAPHIE

► **1955**
Naissance à York (Pennsylvanie).

► **1976**
Installation à New York, où il commence à produire des jouets gonflables, lapins et fleurs en plastique.

► **1989**
Commence la série « Made in Heaven », où il se met en vedette filant le parfait amour avec la Cicciolina, qu'il épouse en 1991.

ments incongrus, comme la célébrité et improbable rencontre surréaliste d'une machine à coudre et d'un parapluie... Elle vient aussi du mariage inconciliable du métal acéré et du caoutchouc mou. Les baudruches sont donc refaites à l'identique, en aluminium, puis repeintes : « *On les façonne pour qu'elles soient le plus proche possible du modèle d'origine. Bien sûr, il y a des trucs que l'on doit adapter, parce que l'on part d'un objet mou et qu'on le transforme en une œuvre rigide et durable. Mais il me faut un rendu très propre. C'est une manière très pop, parce qu'il n'y a pas de transformation du modèle. Très masculin...* » Sans doute parce qu'il rend le mou solide.

BATTERIE D'ORDINATEURS

Koons a un réel souci de la perfection. Il exhibe des chaînes gainées de plastique coloré, qui feront de certaines de ses sculptures des mobiles. Les échantillons ne le satisfont pas : le plastique moulé est mal ébarbé, Koons souligne les défauts de la fabrication industrielle et on l'imagine pensant à la manière d'y remédier. Tout doit être impeccable, quitte à refaire manuellement ce que l'usine n'a pas su obtenir.

Il montre différents projets et désigne une batterie d'ordinateurs : « *C'est là que nous travaillons les sculptures, les assemblages et les*

misés à l'échelle des différents objets. C'est là que nous résolvons tous les problèmes techniques. » Ses tableaux aussi passent par l'informatique. Les images choisies et assemblées en collage sont reproduites et transformées sur l'écran : « *Les couleurs sont numérisées, puis on retrouve l'équivalent sur les nuanciers pour obtenir les images les plus réalistes, les moins subjectives possible. Ici, par exemple, dit-il en montrant le maillot de bain que l'assistante, stoïque, continue de caresser du pinceau, il y a 170 couleurs différentes.* »

On ose une question aigre-douce, formulée avec difficulté tant l'homme est gentil : Pourquoi tant de haine ? Pourquoi cette volée de bois vert de la part de la critique, américaine notamment ? « *C'est sans doute un malentendu, venu de gens qui n'ont pas eu l'opportunité de voir mon travail ou qui ne connaissent pas vraiment l'art contemporain. Une certaine presse des années 1980-1990 a systématiquement entretenu le public dans l'idée que les artistes étaient uniquement intéressés par l'argent. Je ne pense pas que le monde de l'art soit comme ça, que mon travail se résume à ça. Les gens n'ont pas compris ce que je voulais, ils ont été extrêmement critiques, alors que je recherche une empathie, des choses joyeuses, une inclusion, pas une exclusion. Je veux trouver du plaisir dans les choses, une certaine grâce. Aujourd'hui,*

je sens au contraire un soutien qui me donne envie de travailler. Et puis il y a de grands artistes qui m'encouragent, Duchamp, Man Ray, Dali, Picasso, Picabia, Warhol, Lichtenstein... »

Il faut bien lui faire remarquer que tous ses héros sont morts. La réponse fuse : « *Leur œuvre ne l'est pas, leurs idées se poursuivent, elles interprètent encore les besoins de la société, ses transformations. Tout ça, leurs œuvres le perpétuent.* »

Lors d'une interview, Koons est un vrai danseur. Il ressemble à son œuvre : le geste est précis, élégant mais drôle, travaillé et spirituel, sophistiqué comme un entrechat de Fred Astaire. Comme lui, il représente une certaine idée du bonheur qui n'est imaginable qu'en Amérique. Un tel optimisme est-il possible, en ces temps où montent les rumeurs de guerre ? « *Il y a différents pôles. J'ai une face plus sombre. Mon œuvre aspire à trouver une combinaison entre une conception artistique et une conscience collective. Une conscience sociale, qui parfois rejoint des aspects de mon iconographie personnelle. Les chaînes, les mille-pattes gonflable, ont pour moi des aspects très sombres.* »

Un regard vers le mille-pattes : il est vert pomme. Décidément, il faudra se revoir.

Harry Bellet



JEAN-CHRISTIAN BOURCARDT

LES GENS DU MONDE

■ Selon l'AFP, le dernier spectacle de **Jan Fabre**, *Perroquets et cobayes*, a reçu au Théâtre de la Ville un accueil houleux de la part du public. A l'inverse, certains spectateurs ont été étonnés qu'« à peine une petite dizaine de personnes quittent la salle » et affirment que « les applaudissements ont largement surmonté les cris des mécontents ». Rappelons qu'il s'agit pour Jan Fabre, dans cette nouvelle création, de montrer l'animal qui vit en l'homme, et tout le dressage qui nous éloigne de nos instincts.

■ La cour d'appel de Téhéran vient d'annuler la peine de prison de dix ans prononcée contre le danseur iranien **Mohammad Khordadian**, exilé depuis la révolution de 1979 à Londres, puis aux Etats-Unis. Il était accusé de propager « la dépravation parmi les jeunes en diffusant depuis Los Angeles, où il habite, des enregistrements de ses spectacles ». Le chorégraphe, âgé d'une quarantaine d'années, jouit d'une grande popularité en Iran, où les cassettes de son travail circulent clandestinement. Mohammad Khordadian dirigeait, avant 1979, le Ballet de Niavarán, à Téhéran.

■ **Bernard Fleury** a été nommé directeur du Théâtre du Maillon, à Strasbourg, où il a pris ses fonctions le 18 novembre. Il succède à **Nadia Derrar**, qui a démissionné en avril. Après avoir fondé la Scène nationale de Poitiers (1978-1990), **Bernard Fleury** a été secrétaire général de l'Office national de diffusion artistique de 1990 à 1996, puis il a dirigé l'institut français de Leipzig. Depuis 1998, il était directeur adjoint de **Charles Tordjman** au Centre dramatique national de Nancy-Lorraine, à Nancy, où il a activement contribué au développement du festival Passages, dédié aux théâtres de l'Est.

■ **Fabrice Luchini** a reçu le Prix du brigadier 2002, pour sa composition dans *Knock*, de Jules Romains, dont la dernière représentation au Théâtre de l'Athénée-Louis-Jouvet a eu lieu samedi 23 novembre. Ce prix, qui sera remis au comédien le 17 décembre par le ministre de la culture, **Jean-Jacques Aillaud**, est décerné depuis 1960 par un jury de professionnels de la scène, qui comptait notamment cette année **Francis Huster**, **Jean-Claude Brialy**, **Jean-Laurent Cochet** et **Eric-Emmanuel Schmitt**. Le jury a également décerné deux Brigadiers d'honneur, l'un à la comédienne **Suzanne Flon**, l'autre au metteur en scène **Georges Vitaly**.

■ **Roger Planchon** joue le rôle du général d'Argenlieu dans *Neige d'Indochine*, un film consacré au général Leclerc, qui est interprété par **Bernard Giraudeau**. Réalisé pour France 2 par **Marco Pico**, ce film repose sur un scénario coécrit par **Jean-Michel Gaillard** et **Nicolas Sarkozy**. Il sera diffusé en 2003.

TÉLÉVISION

Amicalement vôtre, de Soweto

Evidemment, c'est tard, très tard, bien au-delà de minuit. Il ne faudrait pourtant pas se décourager. Le film qu'on va voir est étonnant, représentatif de cette nouvelle génération de cinéastes sud-africains totalement décomplexés, de ceux qui étaient encore enfants dans les années 1980, dans les grands moments de la lutte contre l'apartheid. Ils ont grandi. Dumisani Phakathi, né à Soweto dans les quartiers les plus pauvres, a quitté le ghetto pour y revenir. Il se bat pour qu'existe un cinéma sud-africain noir, qui ne dépende pas des producteurs blancs. Un cinéma autonome. Quand le réalisateur et producteur Philip Brooks (Dominant 7) l'a rencontré en 1996, Dumisani Phakathi était un jeune comédien de théâtre. Il est devenu le personnage principal du documentaire de Karim Dridi, *Impressions de l'Afrique du Sud* (diffusé sur Arte). Puis le comédien a commencé de réaliser des films, un documentaire, *Rough Ride* (de vieux chauffeurs de taxi racontent leur histoire d'apartheid), et deux courtes fictions, *Christmas with Granny* et *Waiting for Valdes*. Quand Philip Brooks l'a contacté à nouveau pour participer au grand projet international « Steps for the Future », appel à des cinéastes africains afin qu'ils donnent leur regard sur le sida, Dumisani Phakathi a filmé les gens de sa rue. Caméra crue, complice, lucide, bousculante. - C. H.

« *Wa'n'wina* », dimanche 1^{er} décembre, 0 h 30, Arte.

DIMANCHE 1^{er} DÉCEMBRE

► Arrêt sur images

12 h 30, France 5
Après l'émission mouvementée de dimanche dernier sur le thème « Contre la violence, mais laquelle ? », Daniel Schneidermann apporte une suite au débat. Quelles images doivent être autorisées aux moins de 12, 16, 18 ans ? La France est-elle plus laxiste que les autres pays européens ? Pour en débattre,

Philippe Rouyer, critique de cinéma, ex-membre de la commission de la classification des films, et Jean-Pierre Quignaux, chargé de mission à l'Union nationale des associations familiales (UNAF), membre de ladite commission.

► **Droit d'auteurs**
11 h 00, France 5
Frédéric Ferney reçoit Bernard Fillaire (*Alexandre Dumas et associés*), Catherine Toesca (*Les 7 Monte-Cristo d'Alexandre*

Dumas) et, en tant que lecteurs, Anne Matheron, administrateur du château d'If, et Christophe Mercier, critique littéraire.

► Ripostes

17 h 05, France 5
Une fois par mois, le magazine de Serge Moati poursuit son feuilleton du réel. Sous le titre *Premier pas*, la série documentaire suit les premières expériences d'hommes et de femmes investis dans leurs nouvelles fonctions : professeur, secrétaire d'Etat, militant communiste, médecin... « Ripostes » ouvre ensuite le débat sur l'école, avec Xavier Darcos (ministre délégué à l'enseignement scolaire), Ségolène Royal (députée PS), Vincent Cespedes (professeur de philosophie), Marie-Claude Souffland (directrice d'une section d'enseignement général et professionnel adapté), Monique Vuillaud (ancienne secrétaire de la FSU), Olivier Cousin (sociologue).

LUNDI 2 DÉCEMBRE

► Lundi investigation 90 minutes

22 h 40, Canal+
Au sommaire, après un sujet sur les futurs scandales alimentaires réalisés par Pascal Catuogno et Patrice Desmazery, le magazine de Paul Moreira et Emilie Raffoul propose une enquête de Bernard Nicolas et Jean-Claude

Fontan qui revient sur la mort, le 19 octobre 1995, au pied d'une falaise, à 80 kilomètres de Djibouti, de Bernard Borrel, magistrat français alors en mission de coopération. La thèse tient dans le titre : *Juge Borrel, révélations sur un suicide impossible*. C'est celle, notamment, d'Elisabeth Borrel, l'épouse du disparu, elle-même magistrate et qui suit de près cette enquête - laquibouti, se succéder cinq juges, alors que le corps de la victime était plusieurs fois exhumé.

Dans un style anglo-saxon, en se mettant en scène, les deux journalistes reprennent le travail. Ils ont en particulier retrouvé deux anciens officiers de la garde présidentielle - laquibouti, Mohamed Alhoumekani et Ali Ifritin. Ce dernier, chef de la sécurité, revient sur son témoignage officiel et évoque une conversation en haut lieu, avant la mort de M. Borrel. Il assure que pour les participants, parmi lesquels Ismael Omar Guelleh, actuel chef de l'Etat, la future victime était un homme qui était « en train de s'occuper d'affaires qui ne le concernaient pas ». « *Pour conserver son leadership sur cette partie d'Afrique, pour ne pas déstabiliser Djibouti, la France a sacrifié un magistrat en mission officielle* », concluent de manière péremptoire les deux journalistes.

RADIO

DIMANCHE 1^{er} DÉCEMBRE

► Soirée lyrique : Werther

20 heures, Radio Classique
Il s'agit du *Werther* de Jules Massenet. Le compositeur français est réputé pour son adaptation du roman de Goethe. *Les Souffrances du jeune Werther* lui ont demandé sept ans. Massenet a su exprimer toute la profondeur des personnalités. Créé à Vienne en 1892, *Werther* a, depuis lors, fait le tour du monde.

LUNDI 2 DÉCEMBRE

► Journée spéciale sur le sida RFI

A l'occasion de la Journée mondiale du 1^{er} décembre pour la lutte contre le sida, RFI consacre de nombreuses émissions au sujet tout au long de la journée
► **Les matins de France-Culture**
8 h 30, France-Culture
Eric Dupin, ex-éditorialiste à *Libération*, aux *Echos*, auteur récemment de *Sortir la gauche du coma - comprendre les racines d'un désastre* (Flammarion), devient chroniqueur économique et politique pour « Les Matins de France-Culture ». On pourra désormais l'entendre chaque jour, du lundi au vendredi, avant la revue de presse de Jean-Louis Ezine.

► Alter ego

10 heures, France-Inter
« Notre société est-elle encore homophobe ? » Patricia Martin reçoit Jean-Claude Boulard (maire du Mans), Gonzague La Tour de Mossart (*Des aveux, chronique d'une enfance homo*).

► Les chemins de la connaissance : lire le Coran

13 h 40, France-Culture
L'écrivain, poète et essayiste tunisien Abdewahad Medded, professeur de littérature comparée à l'université Paris-X, auteur de *La Maladie de l'Islam* (Seuil), confronte, dans une série de cinq émissions, les regards de l'historien, du philologue, du paléographe, du traducteur et de l'exégète. Du lundi au vendredi.
► **Valérie Durier**
14 heures, Europe 1
Sur le thème « Je travaille en famille », Valérie Durier reçoit Guillaume Roquette (*L'Entreprise*).
► **Résonance**
18 h 15, France-Inter
Pierre Weill reçoit Georges Fleury (*Histoire secrète de l'OAS*).

► Le grand débat RTL - « Le Monde »

18 h 30, RTL
Alain Duhamel invite Arnaud Montebourg, député socialiste de Saône-et-Loire, et Patrick Devedjian, ministre délégué aux libertés locales, à débattre de la réforme des institutions.

ALAIN LOMPECH

Méfiez-vous des éloges !

FALLAIT-IL vraiment en passer par la remise en cause publique de la direction artistique de Bernard Faivre d'Arquier, bientôt ci-devant directeur du Festival d'Avignon, pour nommer ses deux fidèles aides de camp à sa succession, dès l'issue de l'édition 2003 du Festival de théâtre ?

Fallait-il que Catherine Tasca, ministre de la culture de gauche, le stigmatise la première dans les pages d'un grand quotidien du matin, lui l'un des anciens bras droits de Jack Lang dans le même ministère ?

Fallait-il que Jean-Jacques Aillagon, un peu coincé par sa devancière, annonce avant même qu'il se rende en Avignon, cet été, qu'il mettait fin au règne de Faivre ? Histoire de montrer qu'il y avait continuité de décision Rue de Valois ? Au moins a-t-il eu l'élégance de le faire avant et non à son retour du Festival. Sans doute s'est-il réfugié derrière sa consœur pour faire ami-ami avec la maîtresse d'Avignon. Marie-Josée Roig et Faivre ne filaient pas le parfait amour...

Non, mais la dépréciation, l'humiliation sont fréquentes dans les milieux de la culture quand on veut faire débarrasser le plancher à un responsable artistique, qu'il soit un artiste ou un patron d'institution.

Alors imaginons le triomphe de Faivre, lavé de tout soupçon quand il a appris que Vincent Baudrier et Hortense Archambault avaient été choisis par Aillagon « dans un souci de garantir la continuité du Festival. Vincent Baudrier est un homme dont j'ai fini par lire les très grandes qualités et appris à apprécier la sincérité de l'engagement artistique ».

Entre nous, s'il y en a un qui savait cela et depuis longtemps, c'est bien lui... qui aurait pu res-

ter en place jusqu'à la fin de son contrat et passer le relais en douceur à ses deux poulains, qu'il avait choisis pour de bonnes raisons.

D'un autre côté, le gouvernement a nommé - c'est Catherine Tasca qui en a fait la proposition du temps qu'elle était ministre - le Belge Gérard Mortier à la succession d'Hugues Gall à l'Opéra Bastille.

Une nomination qui n'a pas plus été remise en question que ne l'aura été la mise en cause de Faivre. Pour une fois, applaudissons, car les trahisons à base de contrats de chefs d'orchestre livrés en pâture au public ont laissé quelques mauvais souvenirs dans la maison Bastille. Daniel Barenboïm et Myung-Whun Chung en ont gardé un souvenir cuisant. Evidemment, c'était le ministère qui avait laissé filtrer des documents qu'il tient habituellement au secret.

Cette fois-ci, le ministère ne peut invoquer la continuité de la maison Bastille. A moins que Mortier ne change, d'un coup, de cap. Plus inscrits dans notre époque, pour le meilleur et pour le pire, les spectacles qu'il a produits au Théâtre royal de la Monnaie de Bruxelles comme au Festival de Salzbourg sont autrement plus captivants, inventifs, risqués que la moyenne de ceux de l'Opéra de Paris. On se demande même ce qu'il va faire d'une bonne partie du stock de productions qui lui sera légué...

Cependant, c'est après avoir couvert de fleurs Hugues Gall que le ministère a choisi Mortier.

C'est donc au nom même de l'absence de continuité et au milieu des éloges fracassants que la décision fut prise, avec l'absence de logique qui prévaut Rue de Valois.

L'EUROPE n'est pas à une incohérence près.

Après avoir dénoncé, pendant des années, les méfaits de l'hyperpuissance économique américaine, vilipendé sans relâche l'hégémonie et l'arrogance de Washington, voilà aujourd'hui ses dirigeants qui pleurent sur les ratés de la croissance aux Etats-Unis. Et prient pour que celle-ci redémarre au plus vite et le plus vigoureusement possible afin d'aider la zone euro à sortir de la mauvaise passe conjoncturelle qu'elle-même traverse. Quant à ceux qui critiquaient l'impérialisme commercial américain, ils sont maintenant les premiers à s'inquiéter des velléités protectionnistes de l'administration Bush ! Pire : personne, hier, dans les capitales européennes, n'aurait songé à évoquer l'aide économique décisive que nous apportait le dynamisme des Etats-Unis - à travers notamment leur propension à dépenser et à importer des produits fabriqués sur le Vieux Continent. Les gouvernements de l'Union se plaisaient plutôt à railler le déséquilibre de la balance commerciale des Etats-Unis et l'incapacité des Américains à épargner. Aujourd'hui, au contraire, c'est tout juste si l'Europe n'impute pas ses propres difficultés économiques au ralentissement de la croissance de l'autre côté de l'Atlantique, si elle n'accuse pas les ménages américains, devenus moins dépensiers, d'être à l'origine de ses dérapages budgétaires et si, enfin, elle ne désigne pas la chute du Nasdaq comme étant la principale explication à la remontée de son taux de chômage !

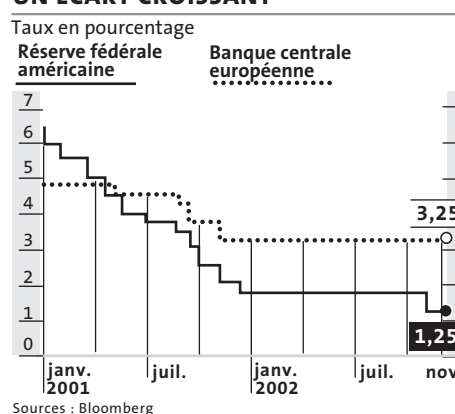
LA PERTE DE PRESTIGE DE LA FED

Il est du moins quelques responsables européens que la baisse de régime de l'économie américaine n'accable probablement pas de façon excessive. Ce sont les membres du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE). D'abord, en tant que gardiens de l'euro, ils ne peuvent que se réjouir de l'affaiblissement récent du dollar qui a résulté des revers économiques et financiers des Etats-Unis. Mais les banquiers centraux européens apprécient par-dessus tout que ceux-ci aient ébranlé le prétendu modèle monétaire américain, modèle dont on ne cessait, depuis de longues années, de leur rebattre les oreilles. L'effondrement des marchés boursiers puis la récession et aujourd'hui l'anémie de la reprise ont sérieusement entamé la réputation d'excellence de la Réserve fédérale américaine (Fed) et celle d'infaillibilité

La revanche de la BCE

CHRONIQUE DE L'ÉCONOMIE

UN ÉCART CROISSANT



de son président, Alan Greenspan. Sinon une jubilation, du moins une douce revanche pour la BCE que la perte de prestige de sa grande rivale.

Au cours de la décennie 90, au fur et à mesure que l'économie américaine accumulait les performances remarquables, les milieux financiers internationaux avaient fait de M. Greenspan une sorte de dieu monétaire vivant, tout-puissant et infaillible. Il était considéré comme le premier responsable du miracle économique américain, loin devant Bill Gates et les autres chefs d'entreprise américains. Son habileté à fixer les taux d'intérêt au bon niveau au bon moment était supposée avoir plus d'importance que les structures mêmes de l'économie américaine - avance technologique, excellence des universités, fiscalité incitative, marché du travail déréglé, etc. Vénération en forme d'humiliation pour les banquiers centraux européens, l'exemplarité de la Fed étant cruellement exhaussée pour souligner leurs propres insuffisances et carences.

Car dans une sorte de raisonnement à rebours, la politique monétaire de l'Union était considérée comme la principale cause du retard de croissance de l'Europe sur les Etats-Unis. L'obsession inflationniste déplacée et dépassée de la BCE, son indifférence institutionnelle à l'évolution du PIB et du chômage, sa communication maladroite et ses tergiversations étaient cause des malheurs européens tandis que la modernité de la Fed, son souci constant de sti-

muler l'activité économique, son sens des marchés et sa vitesse de réaction étaient à l'origine des prouesses américaines. Cette vision manichéenne n'est aujourd'hui plus de mise. La roue monétaire tourne, et avec elle se font et se défont les réputations des banques centrales.

Hier révéree, la Fed se retrouve aujourd'hui sur le banc des accusés. On lui reproche d'avoir favorisé le gonflement de la bulle spéculative par une distribution de crédit bien trop généreuse, d'avoir nourri l'inflation des actifs financiers, provoquant du même coup une crise boursière d'une gravité exceptionnelle aux répercussions économiques encore impossibles à évaluer. Quant à sa façon de gérer la reprise, elle ne convainc pas davantage. Sa dernière baisse des taux, d'un demi-point, a été jugée par beaucoup excessive, et par là même plutôt inquiétante. On louait il y a peu son dynamisme, on lui reproche maintenant de se montrer agitée.

DÉRIVES BUDGÉTAIRES DANS LA ZONE EURO

Par contraste, la politique extrêmement prudente de la BCE apparaît posée : ses doutes et ses hésitations sur la stratégie à adopter passeraient presque pour de la sagesse. Une étude menée par deux économistes peu suspects d'indulgence à l'égard de l'institut d'émission, Charles Wyplosz et Patrick Artus, pour le compte du Conseil d'analyse économique, conclut que la BCE a fait preuve, depuis sa création, d'un pragmatisme de bon aloi, et non d'un dogmatisme monétariste auquel semblait pourtant la destiner sa filiation avec la Bundesbank.

Ultime élément favorable à la BCE : la dérive des finances publiques dans la zone euro et la polémique autour du respect du pacte de stabilité viennent d'apporter la preuve définitive que le déséquilibre du *policy mix* européen, c'est-à-dire du dosage entre politique monétaire et politique budgétaire, trouve bien son origine dans le deuxième terme et dans l'incapacité de quelques grands Etats à réduire leur train de vie. Les turpitudes budgétaires de l'Allemagne et de la France constituent pour la BCE un excellent faire-valoir en même temps qu'un efficace rempart contre d'éventuelles critiques sur sa propre stratégie. Berlin et Paris sont désormais très mal placés pour lui donner des leçons de vertu économique.

Pierre-Antoine Delhommais

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Sous les arceaux gothiques du « Métro-jazz »

LA CARTE DES CRYPTES de Saint-Germain-des-Prés vient de s'enrichir d'une nouvelle station : le « Métro-jazz », rue Saint-Julien-le-Pauvre. Ricochant sous les voûtes, les éclats de la trompette de Peanuts Holland gicent partout, secouant vigoureusement les tympans et les couples de danseurs spécialisés qui traduisent devant l'estrade les « chorus » très inspirés et si bien... expirés du musicien noir. Ce cabaret est tout adonné

au jazz. Il essaie de retrouver par les vertus de la seule musique cette haute tension des premiers âges des caves, des « Lorientais » par exemple, refusant toute concession à l'intermède-spectacle. Le « Métro-jazz » peut se permettre de garder la pureté des origines : la musique qu'on y fait est de premier choix. Souvenir des premiers temps du Hot Five avec Lil Armstrong, la première femme de Louis Armstrong, qui tient toujours le

piano avec une autorité et une joie de vivre magnifiques, la très honnête formation de Michel Attenu (mais pourquoi certains musiciens ont-ils l'air si blasés ?), et surtout Peanuts Holland à la sonorité pleine, aux idées larges, et qui sait si bien faire un sort rythmique à chaque mot lorsqu'il chante devant le micro.

Pierre Drouin
(2 décembre 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ **Thématiques.** Des sélections d'articles par thème regroupent le meilleur des archives du Monde autour de sujets d'actualité. En édition abonnés.

■ **aden.** Le guide hebdomadaire des sorties culturelles (musique, cinéma, scènes, arts et famille). <http://aden.lemonde.fr>

■ **Décalé.** Un sujet d'actualité insolite et original est mis en avant par la rédaction du Monde.fr. Tous les jours, toute l'année en « une » du site.

CONTACTS

► RÉDACTION

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

► ABONNEMENTS

Par téléphone : 01-44-97-54-54

Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>

► Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

► INTERNET

Site d'information : www.lemonde.fr

Site finances : <http://finances.lemonde.fr>

Site nouvelles technologies : <http://interactif.lemonde.fr>

Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi : <http://emploi.lemonde.fr>

Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>

Marché de l'immobilier : <http://immo.lemonde.fr>

► TÉLÉMATIQUE

3615 lemonde

► DOCUMENTATION

Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>

► COLLECTION

Le Monde sur CD-ROM :

01-44-09-43-21

Le Monde sur microfilms :

03-88-71-42-30

► LE MONDE 2

Abonnements : 01-44-97-54-54

■ Tirage du Monde daté samedi 30 novembre 2002 : 570 911 exemplaires. 1-3 Nos abonnés France métropolitaine trouveront avec ce numéro un encart publicitaire « Fleurus ».

Le Monde 2 voyages
HORS-SÉRIE
Secrets de Caraïbes

Essaouira, Alep, Nil, Népal, Kérala, Londres, Brésil, Shanghai, Vientiane, Laïo.

Sourires cubains sur les plages de La Havane, rythmes envoûtants dans les rues de Santiago de Cuba, façades colorées des maisons de Trinidad, côtes sauvages de la République dominicaine, trésors tissés des San Blas, mystères du Belize... A la découverte de destinations authentiques et sensuelles.

NOUVEAU

Le Monde 2

HORS-SÉRIE

LE NOUVEAU FORMAT DU VOYAGE

4€90

ARGENT

ÉPARGNE

DIMANCHE 1^{er} - LUNDI 2 DÉCEMBRE 2002

PLACEMENTS

IMMOBILIER

La location des logements en meublé se révèle plus rentable que la location nue pour le propriétaire. Il peut, à tout moment et sans en justifier, reprendre son appartement. En outre, ses revenus sont beaucoup moins imposés

p. IV

MARCHÉ DE L'ART



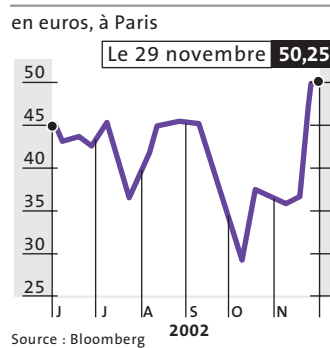
MANET-KATZ/VENTE MASSOL

L'école de Paris, qui regroupe les peintres étrangers figuratifs installés à Paris après la première guerre mondiale, fait l'objet de ventes régulières.

Il est possible de réaliser de bonnes acquisitions à moins de 4 500 euros

p. VIII

ACTION CRÉDIT LYONNAIS



BOURSE

Le titre Crédit lyonnais, à 50,25 euros, a bondi de 29,04 % en cinq séances : BNP Paribas s'est portée acquéreur, au prix de 58 euros l'action, de la participation de l'Etat de 10,9 % du capital de l'ancienne banque publique

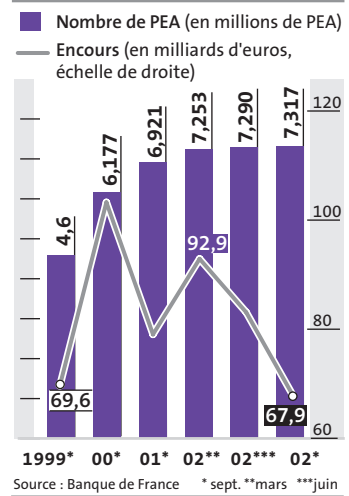
p. VII

CETTE SEMAINE

► **Fiscalité :** pour 2003, le Sénat a opté, le 27 novembre, pour le relèvement, à partir du 1^{er} janvier 2003, du seuil de cession des valeurs mobilières non soumises à l'impôt sur le revenu, de 7 650 euros à 15 000 euros, tout en rétablissant l'abattement en deux étapes sur les revenus mobiliers pour les foyers soumis à la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu. Ces mesures, prises à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2003, s'ajoutent au vote des sénateurs en faveur de l'augmentation du plafond du PEA (de 120 000 à 132 000 euros) et de l'allongement à dix ans (contre cinq aujourd'hui) de la possibilité d'imputer ses moins-values boursières sur ses plus-values, à compter des moins-values subies au 1^{er} janvier 2002.

► **Plans d'épargne en actions :** l'encours des PEA a reculé de 18,3 % au cours du 3^e trimestre 2002, à 67,9 milliards d'euros, sous l'effet de la baisse des marchés financiers, selon une étude de la Banque de France, parue dans son bulletin de novembre. La baisse atteint 34 % par rapport à son plus haut niveau historique, atteint fin septembre 2000. Sur la même période, le nombre de PEA a légèrement progressé (+ 0,4 %), pour s'élever à 7,317 millions. La part des encours en titres d'OPCVM représente 64,6 % à fin septembre, contre 62 % à fin juin, tandis que la part des actions françaises est passée de 36,9 % à 34,3 %.

ENCOURS EN BAISSÉ



L'avenir incertain de l'épargne réglementée

DOSSIER. Livret A et autres livrets d'épargne-logement sont forts populaires. La rémunération de ces comptes, fixée par l'Etat, est avantageuse. Elle pourrait être remise en question

Cela fait plusieurs années que la menace d'une réforme du mode de fixation du taux des livrets réglementés (Livrets A et bleu, Livret d'épargne populaire - LEP -, codevi) et de ceux de l'épargne-logement plane. Mais, depuis quelques semaines, elle se précise. Dans la conjoncture actuelle de crise boursière et de baisse générale des taux, la rémunération des livrets (3 % net pour les Livrets A, bleu et codevi, 4,25 % pour les LEP) apparaît trop élevée. « Non seulement le Livret A coûte cher en termes de revenu versé aux souscripteurs, mais les marges prélevées par les Caisses d'épargne et La Poste pour la collecte de cette épargne (respectivement 1,2 % et 1,5 %) sont trop importantes comparativement aux frais de gestion de ces comptes », indique-t-on à la Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui centralise les fonds récoltés sur les livrets administrés pour les réorienter vers le financement du logement social, à l'exception du codevi, dédié au développement industriel. Le problème ne se limite pas seulement au Livret A et au Livret bleu du Crédit mutuel, mais concerne aussi les plans d'épargne-logement et plus précisément ceux ouverts aux guichets de La Poste (les fonds collectés, moyennant une marge de l'ordre de 5 %, sont également confiés à la CDC), ainsi que les livrets d'épargne populaires, destinés au financement de la politique de la ville.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Francis Mer, a donc affirmé au mois de septembre la nécessité d'une réflexion sur « l'équilibre structurel des fonds d'épargne gérés par la Caisse des



OLIVIER CHARPENTIER

dépôts et consignations » qui s'est concrétisée, en octobre, par le lancement d'une mission de réflexion sur l'épargne réglementée dont les conclusions sont attendues le 15 janvier 2003.

Un premier pas en faveur d'une fixation des taux administrés davantage corrélée aux conditions de marché avait été franchi par le gouvernement de Lionel Jospin, avec la mise en place, en 1998, d'un comité consultatif des taux réglementés (CCTR), dirigé par André Babeau. Le taux du Livret A était alors censé évoluer dans un corridor borné, à la fois, par le taux d'inflation majoré de 1 point et par le niveau des taux à trois mois minoré de 0,5 point.

Faute d'avoir pu imposer son avis (en juillet 2000, le taux du Livret A fut fixé à 3 %, un seuil qui allait au-delà de la recommandation du CCTR), ce comité fut dissous en 2001. La question de la baisse de la rémunération du Livret A et de celle des autres formes d'épargne administrée demeure délicate.

Concernant une forme d'épargne restée fort populaire, elle apparaît politiquement d'autant plus sensible que le contexte boursier a

poussé les épargnants à redécouvrir les vertus de ces placements garantis et défiscalisés. Après cinq années consécutives de flux annuels de collecte négatifs, le Livret A (107,6 milliards d'euros d'encours) est repassé dans le vert en affichant en décembre 2001 une collecte positive de 1,6 milliard d'euros. L'épargne-logement (comptes et plans) pèse quant à elle 230 milliards d'euros, soit 52 % du total des 445,5 milliards d'encours gérés au titre de l'épargne à taux réglementé.

Il n'est pas exclu pour autant que les deux experts nommés par Bercy, Philippe Nasse (vice-président du conseil de la concurrence) et Christian Noyer (ancien vice-président de la Banque centrale européenne), penchent, dans leurs conclusions, pour une solution proche de celle déjà formulée en 1997 par les sénateurs Alain Lambert (devenu depuis ministre délégué au budget), Paul Loridant et Philippe Marini. « A l'époque, nous avions rédigé une proposition de loi afin que les taux administrés soient revus chaque semestre en fonction de l'évolution conjoncturelle, par une instance indépendante, le comité de la réglementation bancaire et financière », rappelle M. Marini, sénateur de l'Oise (UMP) et rapporteur général de la commission des finances. Parmi les hypothèses avancées plus récemment, le taux du Livret A pourrait varier régulièrement en fonction d'un index de référence qui reste à définir. A la demande de la commission de surveillance de la CDC, une décision devrait intervenir d'ici à mars 2003.

Laurence Delain

Lire pages II et III

TENDANCE

Des cartes empoisonnées ?

BEAUCOUP DE FRANÇAIS auront profité de ce week-end pour commencer leurs achats de Noël. Dans la plupart des grands magasins, ils auront, à cette occasion, succombé aux arguments de vendeurs zélés et demandé l'attribution d'une carte de crédit aux couleurs du distributeur. Une aubaine apparemment. Ces petits rectangles de plastique permettent de bénéficier de remises importantes (-15 % en ce moment sur les dépenses réglées avec la carte du Printemps), d'accumuler des

ments de crédit qui les gèrent. Les banques traditionnelles l'ont bien compris.

Elles distribuent depuis plusieurs années des cartes bancaires, utilisables dans tous les magasins et associées à des crédits moins coûteux que ceux proposés avec les cartes des distributeurs (environ 12 % l'an). Mais ces moyens de paiement souffraient d'un handicap : ils ne donnaient l'accès qu'à un nombre très limité d'avantages et de réductions chez les commerçants. Cette

A un coût de crédit prohibitif s'ajoute celui de l'assurance. Les cartes de magasin sont une manne pour les établissements qui les gèrent

points qui peuvent être échangés contre des billets d'avion ou d'avoir accès à des caisses réservées... Les avantages apparaissent nombreux, mais ils peuvent se payer d'une façon ou d'une autre et, à l'usage, ces rectangles de plastique peuvent se révéler empoisonnés.

D'abord, quelques cartes ne sont pas gratuites : la carte Pass de Carrefour est l'objet d'un abonnement annuel qui peut s'élever à 10,67 euros. Ensuite, elles sont, la plupart du temps, associées à un crédit fort coûteux. Paradoxalement, plus le montant de l'emprunt est faible, plus les intérêts sont élevés : ils dépassent allègrement, dans une majorité de cas, les 20 % l'an !

A ce coût de crédit prohibitif, il convient d'ajouter celui de l'assurance (0,5 % par mois en moyenne), a priori facultative, mais qui est bien souvent chèrement recommandée au moment de la souscription.

Tout compte fait, les cartes de magasin constituent une véritable manne pour les établisse-

ments de crédit qui les gèrent. Elle propose une carte bancaire qui rembourse 5 % de tous les achats effectués avec elle jusqu'au 19 janvier 2003 (1 % par la suite). L'opération n'est cependant intéressante que si son titulaire ne puise pas dans le crédit qui lui est associé, facturé près de 13 % l'an.

D'autres banques ont, quant à elles, décidé de commercialiser des cartes qui ne sont pas assorties de crédits, mais d'une multitude de services. Ainsi, la CaixaBank vient de lancer la « Carte essentielle », produit doté de plusieurs assurances dont la couverture est plus élevée que celles qui sont associées aux autres cartes. Mais l'originalité de ce produit est une assurance qui couvre son titulaire en cas de réparations urgentes à son domicile. Une particularité qui se paye cher : 145 euros l'an, auxquels s'ajoute un droit d'entrée de 70 euros la première année !

Joël Morio

À LIRE DANS LE MONDE DOSSIERS & DOCUMENTS

Deux grands dossiers...

...et

1 Une société française à deux vitesses

2 1962, année des changements

3 L'actualité du mois, dans « Les clés de l'info »



NUMÉRO DE DÉCEMBRE - 16 PAGES - 2,10€

Vertus et limites des livrets réglementés

Simplicité, garantie, liquidité, non-imposition : autant de raisons qui expliquent le succès du Livret A. Les codevi, Livret bleu, Livret Jeune... présentent les mêmes garanties. Tous ces dépôts sont plafonnés

Toucher au Livret A en France, c'est un peu comme s'attaquer à la baguette de pain », s'exclame en souriant un banquier. Le Livret A, longtemps incarné par l'Écureuil des Caisses d'épargne, fait en effet un peu figure de chromo dans le paysage financier français. Et les chiffres sont là pour attester qu'il ne s'agit pas seulement d'une image d'Épinal. On dénombre 46 millions de Livrets A en circulation, dont 54 % souscrits à travers le réseau des Caisses d'épargne et 46 % auprès de La Poste. « Parmi ces livrets, nombre d'entre eux sont des comptes dormants, ouverts à l'occasion d'une naissance ou d'un anniversaire », reconnaît-on à la Caisse nationale des caisses d'épargne, qui gère 4,6 millions de livrets détenus par des moins de dix-huit ans représentant un encours de 60 milliards d'euros. Il n'empêche.

Fort de 107,6 milliards d'euros d'encours, le Livret A couvre à lui seul 37 % des 290,9 milliards d'euros que représentaient à la fin de 2001 l'ensemble des placements à vue (lesquels, il faut le rappeler, ne couvrent que 14 % de l'épargne financière des ménages, qui atteignent, à la fin de 2001, plus de 1 238 milliards d'euros).

Quatre raisons essentielles plaident toujours en faveur du Livret A : sa simplicité de fonctionnement et son accessibilité (on peut en ouvrir un dès la naissance) ; la sécurité qu'il offre (le capital est entièrement garanti) ; sa liquidité (on peut faire des allers et



OLIVIER CHARPENTIER

retours à tout moment sans pénalités) ; enfin son absence de fiscalité. A cela, il faut ajouter, du moins jusqu'à nouvel ordre, un rendement annuel net de 3 % relativement attractif pour un produit de cette nature. Certes, en contrepartie, le plafond de dépôt est fixé à 15 300 euros, ce qui limite l'usage patrimonial que l'on peut faire de ce livret, du moins à titre individuel. Au niveau familial, en revanche, ce sont plusieurs dizai-

nes de milliers d'euros qui peuvent ainsi être placés en toute tranquillité et à l'abri du fisc (jusqu'à 76 500 euros par exemple, dans le cas d'un couple et de trois enfants, où chaque membre de la famille détient son propre livret).

PLACEMENT D'ATTENTE

En ces temps de tempête boursière, utiliser un livret réglementé comme placement d'attente ne semble pas une mauvaise solution.

D'autant que le champ de l'épargne administrée défiscalisée ne s'arrête pas aux seuls livrets de la Caisse d'épargne ou de La Poste.

Outre le Livret bleu, cousin germain du Livret A, distribué par le Crédit mutuel (et non cumulable avec le Livret A), les particuliers ont accès à quatre autres types de livrets. Le codevi tout d'abord. Instauré par la loi du 8 juillet 1983 afin de favoriser le financement d'entre-

détient déjà un Livret A ou bleu).

Le Livret d'épargne populaire (LEP), lui, offre une rémunération extrêmement attractive (4,25 % net par an) pour un plafond maximal de 7 700 euros. En revanche, comme son nom l'indique, ce placement, dont les fonds sont destinés au soutien de la politique de la ville, demeure réservé aux personnes dont le montant d'impôt pour le revenu 2001 (avant imputation de

LE CAS DU LIVRET BLEU

Créé par un article de la loi de finances rectificative pour 1975, le Livret bleu, commercialisé par le Crédit mutuel, fonctionne comme le Livret A, si ce n'est qu'il subit un prélèvement libératoire sur le tiers de ses intérêts. Afin d'éviter que les souscripteurs ne soient pénalisés par cette imposition, le Crédit mutuel la prend à sa charge dans un premier temps, avant d'être remboursé par l'Etat. Contestée par la concurrence, cette pratique fiscale a fait l'objet en 1991 d'une plainte devant la Commission européenne, dont la décision, après divers rebondissements, est tombée le 15 janvier.

Sans remettre en cause l'existence du Livret bleu (un peu moins de 15 millions d'euros d'encours pour cinq millions de détenteurs), la Commission a condamné le Crédit mutuel à verser 164 millions d'euros à l'Etat au titre de la récupération de son « aide », jugée incompatible avec les règles du Marché commun. Le Crédit mutuel a fait appel, soutenu dans sa démarche par le gouvernement français. Du moins jusqu'à récemment. Le 22 novembre, *La Tribune* annonçait que le gouvernement, en quête de solutions pour limiter le déficit budgétaire, aurait finalement décidé de récupérer 130 millions d'euros au titre de ce dû... Une information formellement démentie par le Crédit mutuel.

prises industrielles, ce compte pour le développement industriel (codevi) fonctionne, à peu de choses près, comme le Livret A, si ce n'est que son plafond de dépôts est limité à 4 600 euros et que seuls les contribuables peuvent en détenir un (en revanche, chaque conjoint peut en ouvrir un, même s'il

l'avoir fiscal, du crédit d'impôt et de prélèvements non libératoires) ne dépasse pas 660 euros en 2002.

Le Livret Jeune, pour sa part, concerne les 12-25 ans. Sa rémunération fixée librement par les banques correspond, en général, au minimum au taux du Livret A (majoré dans nombre de cas d'un point) pour un montant maximum de dépôts de 1 600 euros. Ce livret peut être souscrit en sus d'un Livret A ou bleu.

Les comptes d'épargne logement, enfin, peuvent être utilisés comme de simples placements de trésorerie dès lors qu'on y laisse un minimum de 300 euros. Rémunérés au taux de 2 %, on peut y placer jusqu'à 15 300 euros.

Si l'on prend le cas d'école d'un couple marié ayant deux enfants, respectivement âgés de treize et quinze ans, où chacun des parents possède un Livret A (ou bleu), un codevi et un CEL, et chacun des enfants un Livret A et un Livret Jeune, cette famille peut détenir, sous forme d'épargne liquide non imposable, jusqu'à 104 200 euros...

3 QUESTIONS

À PHILIPPE MARINI, SÉNATEUR DE L'OISE, RAPPORTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMISSION DES FINANCES DU SÉNAT



D.R.

1 Pourquoi la question des taux de l'épargne réglementée est-elle à l'ordre du jour ?

C'est un problème ancien, maintes fois abordé, qui a déjà fait l'objet de nombreuses discussions parlementaires. Depuis dix ans, je suis moi-même intervenu à plusieurs reprises à ce sujet et j'ai élaboré, en 1997, avec les sénateurs Paul Loridant et Alain Lambert, une proposition de loi instaurant un nouveau mécanisme de fixation du taux de l'épargne administrée. Seulement, ce sujet reste politiquement extrêmement sensible, comme l'a montré l'échec du comité consultatif des taux réglementés, instauré par la précédente majorité en 1998. Aujourd'hui, le gouvernement prend acte de la nécessité de réformer le système de gestion des fonds d'épargne destinés au financement du logement social, qui apparaît déconnecté de la réalité des marchés.

2 Vous restez très actif sur ce sujet. Quelles sont vos propositions ?

L'objectif n'est pas de détruire ce système d'épargne populaire en faveur du logement social, mais au contraire de le rendre viable sur le long terme, en restaurant un niveau de rémunération de la ressource compatible avec les conditions de marché. Pour l'heure, le niveau trop élevé des taux du Livret A nuit à l'octroi de prêts préférentiels pour le logement social. Il faudrait que la fixation des taux réglementés ressorte d'une autorité indépendante, comme, par exemple, le Conseil de la politique monétaire, dont la raison d'être, avec la mise en place de l'euro, a disparu et qui trouverait là une nouvelle légitimité. Quant au taux du Livret A, on peut imaginer qu'il varie en fonction d'un index déterminé (taux du marché monétaire à trois mois par exemple) dans une proportion fixée une fois pour toutes.

3 Pensez-vous que l'on se dirige vers une réforme de ce type ?

Dans la mesure où le gouvernement a affiché sa volonté d'agir, on peut imaginer qu'il penchera pour une solution où le taux du Livret A serait fixé par une autorité indépendante, qui procéderait à sa modification par touches successives, afin de suivre l'évolution des marchés. Dans cette optique, il n'est pas exclu que cette question, qui renvoie à celle de la hiérarchie des taux et, au-delà, à la question de la sécurité de notre système bancaire, soit traitée dans le cadre de la loi sur la sécurité financière, dont la discussion est prévue au Parlement pour le début de 2003.

Propos recueillis par Laurence Delain

L. D.

DES MONTANTS DE DÉPÔT LIMITÉS

Les caractéristiques des comptes sur livret

Livrets	Établissement distributeur	Montant max. de dépôt (euros)	Rémunération
Livret A	Caisses d'épargne et la Poste	15 300	3 %
Livret Bleu	Crédit mutuel	15 300	3 %
Codevi	Toutes les banques	4 600	3 %
Livret d'épargne populaire	Toutes les banques	7 700	4,25 %
Livret Jeune	Toutes les banques	1 600	Min : Livret A
Compte épargne logement	Toutes les banques	15 300	2 % (3% avec prime d'Etat en cas de prêt)

Source : Banque de France

DES ENCOURS STABLES

Les encours des livrets réglementés, en milliards d'euros

Livrets	1998	1999	2000	2001	2002*
Livret A	108,5	101,7	101,1	105,5	107,6
Livret Bleu	15,2	14,8	14,2	14,3	14,6
Codevi	35,2	35,1	35,9	38,4	40,2
Livret d'épargne populaire	36,2	41,4	44,5	47,1	47,7
Livret Jeune	4,9	4,9	5,0	5,2	5,4

Source : Banque de France

* septembre 2002

Laurence Delain

Les « superlivrets » des banques directes ont reculé

Les établissements sans guichet avaient lancé en 2000 des produits surrémunérés, dont les taux ont baissé depuis

Jusqu'au printemps 2000, les particuliers qui souhaitaient placer de l'argent sur un livret étaient confrontés à l'alternative suivante. Soit ils mobilisaient leurs fonds sur les livrets défiscalisés de La Poste, des Caisses d'épargne ou du Crédit mutuel, mais sous réserve de ne pouvoir y déposer plus de 15 300 euros. Soit ils ouvraient un livret auprès de n'importe quelle banque ; leur dépôt n'était alors plus plafonné, mais était moins rémunéré que le Livret A (actuellement les taux tournent autour de 2,75 % brut). Surtout, elle était pénalisée par un prélèvement libératoire annuel de 25 % sur les intérêts générés (ce qui ramène la rémunération nette, pour un taux de 2,75 %, à 2,06 %).

Le débarquement en force, en avril 2000, d'ING-Direct et de son désormais célèbre Livret d'épargne orange a ouvert une troisième voie,



OLIVIER CHARPENTIER

celle d'un livret fiscalisé mais surrémunéré. Décidée à conquérir une part de marché significative sur un secteur réputé difficile, la filiale du néerlandais ING utilisait comme fer de lance un nouveau livret, associant les atouts du livret bancaire classique (dépôt maximal fixé à 2 millions d'euros actuellement) à une rémunération plus attractive que celle du Livret A (aujourd'hui 4,4 %, soit 3,3 % net).

Pour ce faire, ING-Direct, profitant de faibles coûts de fonctionnement dus à l'absence de réseau de sa banque, a joué sur ses marges. La rémunération des livrets dépend, en effet, des conditions de rémunération des marchés où les sommes collectées sont placées, mais aussi de la marge que les établissements s'octroient sur le rendement de ces placements. « Nous cherchons à faire profiter au maximum le Livret orange des rendements du portefeuille où sont investies les sommes drainées », précise André Coisne, président d'ING-Direct. Ce portefeuille investi en obligations (au minimum notées A) et en titrisations de prêts est placé à hauteur de 30 % en titres d'une durée inférieure à un an, le reste étant ventilé à travers des supports à échéances de un à dix ans. »

DE 4 % À 5,25 %

Le succès ne se fit pas attendre. L'initiative d'ING-Direct fut rapidement relayée par de nouveaux lanceurs : livrets de la banque AGF, de Zebank (tombée depuis dans le giron du britannique Egg, filiale de l'assureur Prudential), de l'italien Bipop ou, plus récemment, de Finaref-ABN Amro. Ce fut aussi l'occasion de la relance de produits existant déjà, comme le livret de la Banque directe (filiale de BNP Paribas lancée dès 1994, revendue récemment à l'assureur Axa) ou celui de Covefi (filiale commune du Cete-

L'OFFRE DE SIX BANQUES SANS GUICHET

Les livrets des banques directes

Banque	Nom du livret	Rémunération brute	Rémunération nette	Dépôt maximum*
Banque AGF	Livret de la banque AGF	4,25 %	3,19 %	15 000 €
Banque directe	Epargne Banque directe	4,00 %	3,00 %	150 000 €
Covefi	Livret bancaire	5,25 %	3,93 %	20 000 €
Egg	Egg Epargne	4,25 %	3,19 %	5 000 €
Fibaref-ABN Amro	Le Livret	4,40 %	3,30 %	1 000 000 €
ING Direct	Livret épargne orange	4,40 %	3,30 %	2 000 000 €

Source : Etablissements

* Au-delà, la rémunération du livret est diminuée

lem et des Trois Suisses). Au milieu de l'année 2001, les taux des livrets proposés par ces banques directes battaient des records, dépassant 5 % (brut) parfois, alors que le taux du Livret A plafonnait à 3 % et celui des autres livrets bancaires à 2,75 %.

La baisse des taux intervenue depuis, associée au marasme financier, a calmé le jeu. Les taux des superlivrets, révisables à tout moment, s'échelonnent désormais, avant prélèvements sociaux, de 4 % à 5,25 % pour le meilleur d'entre eux, proposé par Covefi. Plusieurs banques directes ont d'ailleurs jeté

l'éponge ou mis leur activité en sourdine. La stratégie récente développée par Egg, reprenneur de Zebank, qui, pour conquérir l'Hexagone, a axé sa communication sur une carte de crédit (prétendue) novatrice, plutôt que sur son livret, est révélatrice du virage amorcé par les banques directes. Elle ne remet cependant pas en cause le changement insufflé par ING-Direct, qui continue de faire de son Livret épargne orange (5,8 milliards d'euros d'encours fin octobre) son principal axe de développement.

POUR EN SAVOIR PLUS

> **Fédération bancaire française** : 18, rue Lafayette, 75440 Paris cedex 09. Tél. : 01-48-00-52-52. Site Internet : www.fbf.fr
> **Banque de France** : 48, rue Croix-des-Petits-Champs, 75049 Paris cedex 09. Site Internet : www.banque-france.fr
> **Crédit foncier de France** : 19, rue des Capucines, 75001 Paris. Tél. : 01-42-44-80-00.

Site internet : www.creditfoncier.fr
> **Caisse nationale des caisses d'épargne** : 77, boulevard Saint-Jacques, 75014 Paris. Site Internet : www.groupe.caisse-epargne.com
> **La Poste** : 4, quai du Point-du-Jour, 92777 Boulogne Billancourt cedex. Tél. : 01-41-41-66-66. Site internet : www.laposte.fr

Les atouts de l'épargne-logement ne se démentent pas

Aucun produit financier de même nature ne permet de récupérer son épargne majorée de 4,5 % en toute tranquillité, et en outre en ouvrant droit à un prêt à taux fixe

Inusable, la formule du plan d'épargne-logement (le PEL pèse aujourd'hui 197 milliards d'encours) tient toujours sa place parmi les placements préférés des Français. Il faut dire qu'aucun support de même nature ne cumule autant d'avantages.

Placement de moyen terme garanti et défiscalisé, le PEL permet de récupérer au bout de quatre ans son épargne majorée de 4,5 % d'intérêts annuels (4,05 % une fois déduits les prélèvements sociaux), en toute tranquillité, simplicité et souplesse. Il suffit, après un versement initial d'au moins 225 euros, d'alimenter régulièrement son plan moyennant un versement annuel minimal de 540 euros, sachant qu'on ne peut déposer plus de 61 200 euros au total. Tout contribuable peut ouvrir un PEL à n'importe quel guichet de banque ou de La Poste. Les versements, modulables, peu-



vent être annuels, trimestriels ou mensuels.

Mieux, l'épargne-logement ouvre droit à un prêt à taux fixe de 4,97 % qui, exempt de frais de dossier et bénéficiant de frais d'hypothèque réduits d'un tiers par rapport à ceux d'un prêt classique, permet d'emprunter jusqu'à 92 000 euros. Ce prêt peut servir à l'acquisition d'une résidence principale (neuve ou ancienne) ou d'une résidence secondaire neuve, à

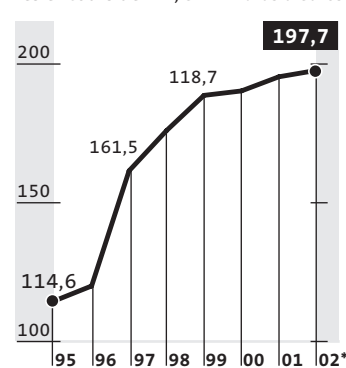
l'achat d'un terrain (sous réserve qu'il y ait construction), mais aussi au financement d'un parking, d'une place de stationnement ou de parts de SCI (sociétés civiles de placement immobilier). Il peut encore être utilisé pour des travaux d'agrandissement, d'amélioration, de modernisation d'une résidence principale ou secondaire, suffisamment importants (les travaux de « menu entretien » sont exclus). Un même prêt ne peut servir à la fois à l'acquisition d'un logement et à son amélioration.

ADAPTER SES VERSEMENTS

Les droits à prêts dépendent du montant des intérêts cumulés pendant la période d'épargne, la masse des intérêts d'emprunt équivalant à 2,5 fois celle des intérêts acquis hors prime d'Etat. Le taux de rémunération du PEL est en effet partiellement constitué d'une prime d'Etat, qui, plafonnée à 1 525 euros, représente 2/7 des inté-

UN PRODUIT POPULAIRE

Les encours de PEL, en milliards d'euros



Source : Banque de France *Septembre 2002

rêts versés. L'une des façons d'optimiser son PEL consiste donc à adapter ses versements afin d'atteindre le plafond de la prime d'Etat.

Ce que font nombre d'épargnants pour qui le PEL demeure avant tout un instrument d'épargne. Seul un tiers des PEL ouverts se solde par un emprunt immobilier. Les deux autres tiers servent de placement d'attente. Un particulier qui a ouvert un PEL fin 1993, rémunéré 6 % net, a tout intérêt à le conserver, plutôt qu'à se lancer dans un emprunt à 6,32 % (taux contractuel des plans ouverts jusqu'en février 1994). On peut proroger chaque année son PEL et continuer de l'alimenter jusqu'à son dixième anniversaire, sachant qu'au-delà rien n'oblige à le casser. Même s'il a atteint le montant maximal de la prime d'Etat, la rémunération nette de son plan est de 4,6 % (4,16 % après prélèvements sociaux).

Une autre solution, pour les générations de PEL plus récentes assorties de taux de crédit moins élevés, consiste à conserver son épargne et simplement céder ses droits à prêt à l'un des membres de sa famille, pour peu que celui-ci soit déjà détenteur d'un compte d'épargne-logement (CEL) ouvert depuis au moins un an et demi ou d'un PEL vieux d'au moins trois ans.

L. D.

PRATIQUE

Qu'est-ce que la règle des quinzaines ?

Tous les livrets sont soumis à cette règle, selon laquelle les intérêts ne sont pas calculés quotidiennement mais seulement tous les quinze jours. Ainsi, une somme versée en début de mois ne sera rémunérée qu'à partir du 15 de ce même mois. A l'inverse, un retrait effectué le 20 du mois sera majoré d'intérêts figés au 15. Ce mécanisme permet aux établissements de gagner chaque année un peu d'argent sur les livrets. Les banques directes ont eu tendance à utiliser ce mécanisme pour tirer vers le haut les rendements des livrets qu'elles proposaient, en faisant bénéficier les souscripteurs du léger différentiel de taux qui existe entre les taux annoncés et les taux réellement servis du fait de la règle des quinzaines.

Peut-on détenir plusieurs livrets réglementés ?

Un même souscripteur ne peut détenir à la fois un Livret A et un Livret bleu, ou encore un Livret A de La Poste et un autre distribué par les Caisses d'épargne. En revanche, au sein d'un couple marié, chaque conjoint peut à la fois posséder un Livret A (ou bleu), un codevi, voire, si le seuil d'imposition du couple le permet, un livret d'épargne populaire. De même, à partir de 12 ans, un jeune peut posséder à la fois un Livret A (ou bleu) et un Livret jeune (jusqu'à 25 ans), auquel s'ajoutera le cas échéant, dès lors qu'il acquittera ses impôts, un codevi.

Quel est le régime fiscal des livrets bancaires ordinaires ?

Les intérêts générés par les livrets bancaires fiscalisés peuvent, au choix, être intégrés à l'ensemble des revenus imposables ou donner lieu à un prélèvement libératoire de 25 % (15 % + 10 % au titre des prélèvements sociaux).

Peut-on sortir, avant quatre ans, d'un plan d'épargne-logement ?

Oui, mais moyennant de fortes pénalités contractuelles. Si la résiliation a lieu dans les trois ans qui suivent la souscription, la prime d'Etat est supprimée et les intérêts sont recalculés

lès depuis l'ouverture, au taux de 2 % si la sortie se fait avant deux ans révolus, de 3,27 % si elle a lieu au cours de la troisième année. En revanche, si la sortie se fait pendant la quatrième année, le droit à prêt, acquis au bout de trois ans, est maintenu, mais la prime d'Etat est réduite de moitié et les intérêts sont recalculés à 3,27 % entre la fin de la troisième année et la date de retrait. Après quatre ans de détention, l'épargne et les intérêts du PEL sont récupérables nets d'impôts, exception faite des prélèvements sociaux de 10 %.

Peut-on garder un PEL plus de dix ans ?

Oui, et tant que le montant d'intérêts correspondant au maximum de la prime d'Etat (1 525 euros) n'est pas atteint, les conditions de rémunération demeurent identiques. Attention toutefois : le moindre retrait entraîne la fermeture du plan. Quant aux droits à prêt, ils seront calculés en fonction de l'état du plan observé au bout de dix ans.

A qui peut-on céder les droits à prêt d'un plan d'épargne-logement ?

On peut céder ses droits à ses ascendants, descendants, frères, sœurs, oncles, tantes, neveux et nièces, ainsi qu'à leurs conjoints (mais pas à leurs concubins). Cependant, cela suppose que le bénéficiaire de ces droits soit lui-même titulaire d'un compte d'épargne-logement ouvert depuis au moins dix-huit mois ou d'un PEL souscrit depuis au moins trois ans.

Une banque peut-elle refuser d'octroyer un prêt épargne-logement ?

Les acceptations de demandes de crédit ne sont pas automatiques. Une banque peut toujours, même si les droits à prêt cumulés sont importants, refuser d'accorder un prêt épargne-logement (ou décider d'en réduire le montant) si elle considère que la capacité d'endettement du demandeur est insuffisante. Cependant, les droits à prêt restent acquis. Ils peuvent être cédés à un proche ou encore réactivés pour le détenteur du plan si son niveau d'endettement se résorbe suffisamment.

Sept astuces pour profiter au mieux de son PEL

> Demander, dès l'ouverture de son PEL, une simulation à son banquier

: cela permet d'estimer les versements à effectuer pour atteindre le montant maximum de primes en quatre ans. A titre d'exemple, un épargnant qui place 45 euros par mois sur son plan n'atteindra le plafond de prime que moyennant un versement initial de... 26 625 euros. S'il épargne 610 euros par mois, la mise de départ nécessaire n'est plus que de 13 178 euros.

> Ouvrir plusieurs plans au sein d'une même famille : sachant que l'on peut ouvrir un PEL au nom d'un enfant dès sa naissance, détenir un plan par personne (chaque conjoint peut être titulaire de son propre plan) au sein d'une même famille permet de répartir les versements sur des supports distincts, donc d'atteindre moins vite le plafond de la prime d'Etat.

> Prendre date : nul n'est besoin d'avoir un projet immobilier pour

ouvrir un PEL, ni même de disposer d'une forte capacité d'épargne. Moyennant un versement minimum annuel de 540 euros, l'ouverture d'un PEL permet de prendre date (les intérêts contractuels sont valables au moins dix ans), voire de pouvoir bénéficier, après trois ans, des droits à prêt d'un parent.

> Ne pas signer automatiquement le contrat de prorogation au bout de quatre ans : mieux vaut prendre le temps de demander à son banquier d'effectuer une simulation, afin d'estimer les changements éventuels de rythmes et de montants de versements à effectuer pour optimiser un plan arrivé à échéance, dont on n'a pas un usage immédiat.

> Fermer avant terme un plan peu alimenté : un épargnant qui a ouvert un PEL fin 1999 au taux de 3,6 % peut, sous réserve de n'y avoir versé que de modestes sommes et ne pas avoir de projet immobilier

trop proche, avoir intérêt à le clore pour en ouvrir un autre rémunéré à 4,5 %.

> Surveiller la date anniversaire du plan : on l'oublie parfois, mais la prime d'Etat est versée à la date anniversaire d'ouverture du plan. En cas de sortie d'un PEL au bout de quatre ans, mieux vaut ne pas louer le coche, même à un jour près, attendre que cette date soit révolue pour sortir, afin d'être sûr de toucher l'intégralité de la prime.

> Préférer le paiement annuel aux versements échelonnés : systématiquement proposé par les établissements financiers, le prélèvement automatique (mensuel ou trimestriel) des sommes alimentant un PEL se révèle, à terme, moins avantageux que la succession de versements annuels. Calculés sur un montant initial plus important et sur une durée plus longue (un an), les intérêts générés sont automatiquement plus élevés.

Le CEL, un appoint à ne pas négliger

L'encours de ce placement progresse constamment

À première vue sans intérêt, compte tenu de sa faible rémunération (2 % brut, soit 1,8 % net hors prime d'Etat), le compte d'épargne-logement (CEL) peut se révéler à l'occasion un placement « coup de pouce » efficace, apprécié des particuliers, comme le montre la progression constante de ses encours (32,3 milliards d'euros à la fin de septembre, contre 26 milliards quatre ans auparavant). Ouvert avec un minimum de 300 euros (le dépôt maximal s'élève à 15 300 euros) et alimenté par la suite par un versement annuel minimal de 75 euros, le CEL offre une grande souplesse de fonctionnement. Non seulement on peut effectuer des retraits à tout moment pour peu qu'on y laisse un minimum de 300 euros, mais surtout, à partir de dix-huit mois de détention, le CEL donne accès à un prêt immobilier à taux fixe préférentiel de 3,5 % (pour un montant maximal de 22 867 euros), qui, au moment d'une acquisition, peut se révéler un excellent complément pour payer des frais de notaire par exemple, ou encore engager des travaux.

Dans sa phase crédit, le CEL fonctionne comme un PEL, qu'il s'agisse du montant du prêt

octroyé (calculé en fonction des intérêts cumulés pendant la phase d'épargne) ou des opérations susceptibles d'être financées. De même, plusieurs membres d'une même famille peuvent être titulaires d'un CEL (y compris les nouveau-nés), permettant, comme pour le PEL, de multiplier les possibilités d'épargne et les moyens d'accès à un prêt privilégié.

CÉDER SES DROITS

Tout détenteur d'un CEL peut, à partir de dix-huit mois, bénéficier des droits à prêt générés par le PEL d'un membre de sa famille : parent, enfant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce... De même, il peut céder ses droits à prêt à cette parentèle pourvu que la personne visée soit elle-même titulaire d'un CEL ou d'un PEL. Enfin, en empruntant, le titulaire du CEL bénéficie d'une prime d'Etat qui, plafonnée à 1 144 euros, porte la rémunération de son épargne à 3 % brut (2,7 % net). A noter : cette rémunération, contrairement à celle du PEL, n'est pas fixe pendant toute la durée du CEL, mais susceptible de varier, sachant que le nouveau taux s'applique alors à l'épargne déjà accumulée.

L. D.

Les formules dérivées à base de PEL se multiplient

Plusieurs offres oublient de mentionner que le souscripteur ne peut détenir qu'un seul plan

Difficile, ces derniers temps, d'échapper aux multiples campagnes publicitaires des établissements bancaires poussant à la souscription de produits prétendument novateurs, à capital et revenus garantis sur quatre ans ou plus... Ces slogans masquent en fait des montages anciens à base de plans d'épargne-logement et de comptes à terme, qui permettent de profiter des garanties de l'épargne logement et de son taux attractif, tout en bénéficiant de revenus réguliers faiblement fiscalisés. Qu'elles s'appellent Authentic Revenu (La Poste), Carré vert (Crédit agricole), Messidor (BRED, groupe Banques populaires), Capital revenu (Crédit mutuel) ou encore Plan revenu (Crédit du Nord), toutes ces formules fonctionnent sur un principe similaire.

Il s'agit d'associer la souscription d'un plan d'épargne-logement à celle d'une série de comptes à terme, afin qu'à l'issue d'un dosage complexe les sommes versées sur la partie PEL du produit garantissent le capital initial à l'échéance (quatre ans au minimum dans la plupart des cas), tandis que les comptes à terme génèrent (chaque mois ou chaque trimestre) des revenus réguliers de l'ordre de 4 % à 4,5 % brut par an. Les produits des comptes à terme servent par ailleurs à l'alimentation du PEL, afin de répondre à l'obligation légale de versements

réguliers. La plupart de ces montages fonctionnent sur la base d'une mise unique relativement élevée (rarement moins de 4 000 euros), limitée à un certain montant – aux alentours de 30 000 euros en moyenne –, qui correspond au maximum de dépôts admis pour ne pas dépasser le plafond de la prime d'Etat du plan d'épargne-logement (deux septièmes des intérêts du PEL dans la limite de 1 525 euros).

Quant aux revenus distribués, ils sont soumis au prélèvement libératoire classique, soit 25 % ; seulement, dans la mesure où une partie des intérêts générés par ces formules hybrides provient du PEL, ils

échappent à la taxation, si bien que l'imposition réelle est plutôt de l'ordre de 10 % (elle est généralement déjà prise en compte dans le taux de rendement annoncé, mais certains établissements se contentent d'annoncer des revenus bruts).

ÉCLAIRAGE MARKETING

Les services marketing présentent ces produits dérivés sous leur jour le plus flatteur, sans jamais rappeler de façon explicite qu'il s'agit d'épargne logement, quitte à tromper le souscripteur, qui ne peut détenir plus d'un PEL. Le cas de la gamme Archipel de BNP Paribas est exemplaire : sous le nom d'Ar-

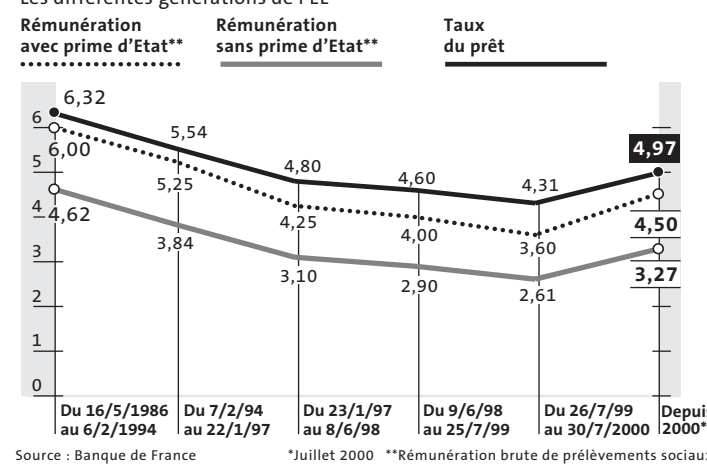
chipel Réussite, la banque propose aux parents de constituer en faveur de leur(s) enfant(s) un plan d'épargne, associé à une rente éducation (assurance-décès) susceptible de déboucher à l'âge de 18 ans sur un crédit à taux préférentiel ; tandis que sous l'intitulé Archipel Placement, le PEL devient « un contrat d'épargne à versement unique assorti d'un rendement annuel net d'impôt attractif ». Quant à Archipel Liberté, qui offre « une avance de trésorerie pour faire face à l'imprévu sans avoir à puiser dans son capital », il s'agit à quelques nuances près d'un simple PEL à revenus.

Les caisses d'épargne, avec Quadroto, lancé au début de cette année, se sont révélées elles aussi expertes dans l'art du brouillage. Présenté « comme un nouveau compte d'épargne sur quatre ans, sans frais, à la rémunération connue d'avance », Quadroto associe un PEL à sept comptes à terme, afin de distribuer au bout de quatre ans un revenu minimum cumulé de 16 % net (soit 4 % par an). Seul avantage du montage : ce rendement, en cas d'une remontée des taux profitant aux comptes à terme, peut être revu à la hausse. Ce fut le cas au moment du lancement de Quadroto qui, durant les premiers mois de souscription, a bénéficié d'un taux brut promotionnel de 4,9 %, ramené depuis, dans la plupart des caisses d'épargne, à 4,5 %.

L. D.

UNE RÉMUNÉRATION DIMINUÉE

Les différentes générations de PEL



Source : Banque de France

*Juillet 2000

**Rémunération brute de prélèvements sociaux

La location meublée gagne le cœur des villes

Afin d'échapper aux contraintes de la loi sur les baux des logements, de plus en plus de propriétaires optent pour cette solution « plus souple et plus rentable » pour eux

Les bailleurs ont bien compris les avantages qu'ils pouvaient tirer de la location meublée, plutôt que nue, de leurs logements. L'offre s'amplifie, en particulier à Paris et dans les grandes villes : en 1997, 15 % des annonces de location publiées dans la revue hebdomadaire *De particulier à particulier* concernaient des meublés ; elles représentent, aujourd'hui, 25 % à 30 % de l'offre en Ile-de-France et déjà

ATTENTION AUX OFFRES DES PROMOTEURS

Beaucoup de promoteurs proposent à des particuliers d'acheter des logements sur plans (vente en l'état futur d'achèvement, Vefa) dans des résidences pour étudiants, personnes âgées ou touristes, et de les louer dans le cadre du statut de louer en meublé professionnel. Le groupe Mona Lisa, gestionnaire de patrimoine, attire l'attention sur le fait que le fisc refuse ce statut aux acheteurs en Vefa pendant les années de construction de l'immeuble, lorsqu'ils ne perçoivent aucun loyer. Ils ne pourront donc pas déduire les frais d'acquisition qu'ils auront réglés au cours de cette période ni faire valoir leur déficit, ce qui les prive d'un des principaux avantages de ce statut.

35 % à Paris, accentuant la pénurie locative. L'émergence de ce nouveau marché n'a pas échappé aux professionnels : « Une nouvelle agence spécialiste du meublé ouvre, chaque semaine ou presque, à Paris », témoigne Saydo Cardenas, de l'agence Lodgis, qui dit compter déjà un portefeuille de 1 000 appartements, appartenant à 600 bailleurs, après seulement trois ans d'existence.

Des propriétaires, lassés des

contraintes du bail Méhaignerie (durée minimale de trois ans, difficultés à donner congé à son locataire...), optent pour cette solution. « Nous en avions assez d'accumuler les impayés de loyers, raconte Madame B., qui gère une dizaine d'appartements parisiens pour le compte des membres de sa famille. Nous avons testé la solution du meublé avec un appartement, avant de l'étendre à l'ensemble de notre patrimoine, au fur et à mesure des départs des locataires, parce que cela se révèle plus souple et plus rentable. »

La clientèle est essentiellement composée de touristes, à 80 % étrangers, d'étudiants et de stagiaires, voire de personnes en mission dont le loyer est pris en charge par leur entreprise, ce qui explique l'épanouissement de cette formule dans les villes touristiques ou universitaires. Le taux d'occupation frôle 80 % d'avril à août, mais chute en automne et en hiver.

Les bailleurs y trouvent trois avantages décisifs : la location meublée échappant à la loi Méhaignerie-Mermaz, les termes du contrat sont laissés à la liberté des parties ; le bailleur peut, à tout moment et sans en justifier, reprendre son appartement ; enfin, ses revenus sont beaucoup moins imposés que des loyers d'appartements vides.

Dans le bail d'un meublé, le propriétaire fixe librement le loyer, la durée, le partage des charges et toutes les clauses annexes, comme le délai de préavis, les formalités d'état des lieux, le montant du dépôt de garantie et les conditions de sa restitution. L'absence d'une réglementation précise oblige, d'ailleurs, à une rédaction détaillée du contrat.

Les locations étant souvent de courte durée, le loyer est payé d'avance, ce qui évite les risques d'impayés, et son montant est de 20 % à 30 % plus élevé qu'en location nue, mais, déduction faite des

frais et des périodes d'inoccupation du logement, le revenu annuel est équivalent. Le dépôt de garantie, demandé à l'entrée dans les lieux, est aussi une parade efficace contre l'impayé.

Si besoin est, ou si le locataire pose problème, le propriétaire peut, après un délai de préavis prévu ou non au contrat, récupérer son logement. « Avec cette souplesse, je peux réserver des périodes pour mon propre usage ou pour héberger des parents ou des amis », raconte cette fonctionnaire mutée en province qui a mis en location meublée son ancienne résidence parisienne.

EN PARFAIT ÉTAT

La location meublée exige une grande disponibilité pour accomplir les formalités d'accueil et de départ des locataires et organiser, dans les meilleurs délais, les inévitables petits dépannages. Elle comporte quelques inconvénients, comme des frais importants d'équipement et d'entretien : « L'appartement doit être en parfait état, avec

des appareils ménagers robustes, meublés avec soin, les peintures et moquettes renouvelées tous les trois ans... », recommande Saydo Cardenas, de l'agence Lodgis.

La location meublée étant considérée comme une activité commerciale, le règlement de copropriété peut la prohiber.

Le succès même de la location en meublé pourrait causer sa perte, en provoquant une suroffre et une baisse des loyers et en perturbant la location traditionnelle, voire l'hôtellerie, ce qui obligerait les pouvoirs publics à réagir. En vertu d'une loi ancienne, reproduite à l'article L.631-7 du Code de la construction et pas du tout appliquée, la transformation d'un appartement en meublé est, en effet, interdite à Paris et dans un rayon de 50 kilomètres, sauf autorisation délivrée par les services d'urbanisme. Si la suroffre de meublés perturbe par trop le marché locatif, cette loi pourrait être remise au goût du jour.

Isabelle Rey-Lefebvre

« Des locataires du monde entier »

CERTAINS INVESTISSEURS se spécialisent dans le meublé et la location de courte durée. C'est le cas d'Olivier Chandès, qui a acquis, en 2002, cinq studettes dans des quartiers touristiques de Paris, au prix unitaire de 38 000 euros. « Quand mes enfants seront plus grands, ces studios leur seront sans doute utiles. » Ce père de famille rénove ses appartements lui-même, à son goût, en y investissant 15 000 euros de plus : « J'aménage les lieux comme pour moi, en fabriquant des meubles sur mesure pour optimiser l'espace. » Il a confié la recherche de locataires à une agence choisie pour la commodité de son site Internet et son accueil téléphonique multilingue, destiné à une clientèle internationale. Les locataires signent d'abord avec l'agence un contrat par lequel ils s'engagent à payer ses honoraires d'environ 35 % du loyer pour les courtes durées, ou un demi-mois de loyer pour les occupations de plus de trois mois. En revanche, locataire et propriétaire s'entendent directement sur le contrat de location et le paiement du loyer. Olivier Chandès et son épouse assurent eux-

mêmes l'accueil et la gestion, qui exigent une grande disponibilité : « J'aime ce rôle d'hôte et le contact avec les touristes ou les chercheurs et ingénieurs qui viennent, du monde entier, se former à Paris. Cela débouche parfois sur des relations d'amitié. Les appartements sont confortables et agréables, donc respectés par les occupants. » L'investissement global pour les cinq studios s'élève à environ 300 000 euros, financés à 80 % par des emprunts. Les recettes locatives rapportent en moyenne 2 600 euros brut, par mois, dont il faut déduire au moins 30 % de frais, charges, taxes et entretien.

La démarche de madame B. est un peu différente. Après le départ à l'étranger de son fils, elle loue l'appartement qu'il occupait pour des périodes d'un an. Ce deux-pièces joliment aménagé de 33 mètres carrés a facilement trouvé preneur et sans interruption, auprès d'universitaires américains qui paient, rubis sur l'ongle, un loyer de plus de 1 000 euros par mois.

I. R.-L.

PRATIQUE

La chasse au trésor

Qui n'a jamais rêvé de découvrir un coffre rempli de pièces d'or ou de bijoux en abattant un mur ou en soulevant un parquet ? L'histoire est riche de belles découvertes, et le sol regorge de mille trésors que tout un chacun peut découvrir fortuitement. Mais qui peut en revendiquer la propriété ?

La règle est simple : toute personne qui trouve un trésor (la loi le qualifie d'« inventeur »), dans le cadre d'une découverte fortuite (travaux de terrassement, construction, etc.), en est pleinement propriétaire si les objets trouvés le sont dans son sol, quelle que soit la profondeur. Si la découverte a lieu dans le terrain appartenant à quelqu'un d'autre, chacun en est alors propriétaire pour moitié. Lorsque les travaux permettant la mise au jour du trésor sont réalisés par une entreprise, c'est l'ouvrier découvreur qui peut revendiquer la moitié de la découverte, et non son employeur.

Dans tous les cas, l'inventeur et/ou le propriétaire du terrain doivent déclarer leur découverte au maire, qui en informe le préfet, qui lui-même saisit le service régional de l'archéologie pour estimer la valeur historique de la découverte.

REVENDEMENT DE L'ÉTAT

Si l'Etat s'estime intéressé et souhaite récupérer le trésor trouvé, il nomme un expert afin de l'évaluer (à ses frais) et propose une valeur de rachat. Ce « droit de revendication » s'impose à l'inventeur. De son côté, l'inventeur peut faire procéder à une expertise (à ses frais également). En cas de désaccord, un troisième expert arbitre peut être nommé. Si l'objet trouvé nécessite des mesures particulières de sauvegarde et de protection (mise en laboratoire, protection de la zone de fouille), les frais sont pris en charge par l'inventeur et/ou le propriétaire du terrain. L'Etat prend le relais de la prise en charge des frais s'il est intéressé par la découverte. Si l'objet trouvé ne peut être divisé (un collier, une amphore, par exemple) entre le propriétaire du terrain et l'inven-

teur, c'est sa valeur qui est répartie par parts égales.

Sous l'eau, les règles sont différentes. Tout objet trouvé dans les eaux internationales appartient à celui qui le découvre. Mais peut-on encore parler de découverte fortuite par 3 000 mètres de fond ? Dans les eaux nationales, la distinction s'impose entre mer et rivière. En mer, toute découverte revient à l'Etat, et le plongeur (ou le pêcheur) n'a droit à rien.

Conscient que cela peut aboutir à la mise sur le marché de trésors d'une inestimable valeur et au silence de l'inventeur, qui a tout intérêt à se taire et à commercialiser son trésor, la commission nationale de recherche archéologique peut proposer une récompense attribuée à l'inventeur. Elle est calculée en fonction de la valeur archéologique et négociable de la découverte. Grâce à elle, des pêcheurs en baie de Seine qui, en 2001, avaient remonté dans leur filet un collier en or gaulois d'une valeur de plusieurs centaines de milliers de francs n'ont pas regretté d'avoir déclaré leur trouvaille.

En rivière, la découverte revient, en principe, en totalité à l'Etat, propriétaire des cours d'eau, sauf dans le cas où sa propriété n'est pas systématique : parcelles donnant droit à la propriété de la moitié du lit de la rivière, par exemple. Le trésor se répartit alors moitié-moitié entre l'inventeur et l'Etat.

Pour forcer la chance dans la chasse au trésor, métallique principalement, le recours au détecteur de métaux peut être tentant. Il faut alors demander une autorisation au préfet duquel dépend le terrain à sonder. Et ne pas oublier que les fouilles qui découlent de l'avertissement sonore de l'appareil peuvent dégrader tout l'environnement du site.

Côté fisc, Bercy n'a pas les dents longues : le trésor n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu et n'est pas égratigné par l'ISF, car tout objet d'art d'antiquité ayant plus de cent ans d'âge ou de collection échappe à l'impôt.

Dominique de Noronha

JURISPRUDENCE

Prouver un vol avec effraction clandestine

En assurance, il appartient à l'assuré de faire la preuve que son sinistre entre bien dans les conditions prévues à son contrat pour bénéficier de la garantie... Dans une affaire de vol, le contrat multirisques habitation d'un assuré ne prévoyait l'application de sa garantie que dans certaines circonstances, telles que l'effraction, l'escalade ou la violence.

L'escalade apparaît naturellement comme la plus difficile à prouver, en particulier lorsqu'un monteen-l'air passe par les balcons d'un immeuble pour pénétrer, l'été, dans un logement situé en étage, à travers une fenêtre ouverte... Avant de repartir discrètement avec quelques bijoux minutieusement choisis.

En l'occurrence, l'assuré avait déclaré aux policiers n'avoir remarqué aucune trace d'effraction sur la porte de son appartement, et ces derniers avaient donc enregistré – un peu hâtivement – que le cambrioleur constituait un vol avec fausses clés.

Mais par ricochet, et cette circonstance n'étant pas prévue au contrat, la cour d'appel en a déduit logiquement que la garantie vol de l'assureur n'était pas due. En effet, selon elle, un vol par effraction implique un bris ou une fracture de la porte, d'une fenêtre ou d'une porte-fenêtre. Et le fait que le tiroir du meuble contenant les bijoux volés ait été fracturé ne change rien à l'absence de respect des conditions contractuelles concernant les divers éléments de protection précités permettant la fermeture des locaux vis-à-vis d'une agression extérieure. Ce que le tiroir fracturé ne constituait en aucun cas. Voilà pourquoi la Cour de cassation a jugé la cour

d'appel juridiquement fondée à avoir déclaré que la garantie de l'assureur n'était pas due (Cour de cassation, 1^{re} chambre civile, 20 décembre 2001, n° 00-11.507, M. et A. c/Azur Assurances IARD).

Dans cette affaire, il apparaît que des assurés peuvent parfaitement être abusés par la terminologie d'un contrat vol. Ainsi, lorsqu'un contrat semble couvrir largement le vol, y compris par escalade, usage de fausses clés ou entrée clandestine, la plupart des gens se croient protégés dans la quasi-totalité des cas.

FAISCEAU DE PRÉSUMPTIONS

Mais il appartient à leurs conseils de leur rappeler que ces derniers devront établir la preuve d'une escalade, de l'usage de fausses clés, voire d'une entrée clandestine lorsqu'un service sinistres refuse de les indemniser en jouant habilement de ces concepts juridiques. Or cette preuve est le plus souvent matériellement impossible. Seul un faisceau de présomptions concordantes convainc parfois les juges. Il en va ainsi, par exemple, lorsque plusieurs appartements d'un même immeuble ont été cambriolés le même jour. Ils reconnaissent qu'il y a eu vol par escalade si l'un d'eux conserve des traces sur un balcon ou une fenêtre.

D'où la nécessité de choisir un assureur de bonne foi, qui évite à l'assuré d'aller en justice se faire débouter jusqu'en cassation, notamment lorsque des policiers ont cru bien faire en qualifiant – par déduction – le cambrioleur de « vol avec fausses clés ».

Alain Farshian

(Publicité)

SICAV - FCP						
Ces informations sont données sous la responsabilité de l'émetteur						
Une sélection. Cours relevés au 29 novembre à 22 h						
Code	Émetteurs →	Date	Valeur de souscription	valeur de rachat	Devise de cotation	Montant du coupon Date du coupon
SICAV						
002393	SELECT DEFENSIF C	29/11/02	190,67	186,93	EUR	
002395	SELECT DYNAMIQUE C	28/11/02	194,44	190,63	EUR	
002396	SELECT EQUILIBRE 2	29/11/02	153,35	150,35	EUR	
094404	SELECT PEA 1	29/11/02	169,36	166,04	EUR	28,67 01/02/01
094406	SELECT PEA DYNAM.	29/11/02	107,71	105,60	EUR	17,65 01/02/01
002158	SOGEACT EUROPE D	28/11/02	165,29	162,04	EUR	1,51 25/01/01
002137	SOGEACT FRANCE DIV	28/11/02	59,36	58,20	EUR	8,33 25/01/01
001099	SOGEACT FRANCE RDT	29/11/02	68,31	66,97	EUR	22,76 14/10/02
002367	SOGEACT MONDE	29/11/02	36,54	35,82	EUR	
002143	SOGEACT OPP FRANCE	29/11/02	339,45	332,79	EUR	
002179	SOGEACTIONS FRANCE	29/11/02	440,18	431,55	EUR	
002384	SOGEOBL CONV EUROP	29/11/02	208,29	204,21	EUR	
002157	SOGEOBL EURO MT D	29/11/02	99,17	97,23	EUR	22,83 25/01/01
002164	SOGEOBL REV ANNUEL	29/11/02	45,16	44,27	EUR	12,79 16/10/00
002159	SOGEOBL REV TRIM1	29/11/02	160,35	157,21	EUR	11,48 09/04/01
002161	SOGEOBL REV TRIM2	29/11/02	158,47	155,37	EUR	11,48 03/05/01
002163	SOGEOBL REV TRIM3	29/11/02	158,03	154,93	EUR	8,86 07/03/02
002136	SOGEOBLIG MONDE	29/11/02	61,72	61,11	EUR	
002381	SOGESECC IMM EUROP	29/11/02	23,14	22,69	EUR	2,49 28/06/00
Fonds communs de placements						
748493	DECLIC ACT FCE PEA	28/11/02	44,59	43,72	EUR	0,28 21/12/00
747985	DECLIC ACT MONDE	29/11/02	24,15	23,68	EUR	0,10 13/09/96
702074	DECLIC ACT.EURO	28/11/02	11,74	11,51	EUR	
747971	DECLIC ACT.FRANCE	28/11/02	40,47	39,68	EUR	0,26 07/09/00
702560	DECLIC ACT.EUROPEA	28/11/02	17,17	16,83	EUR	0,08 14/11/00
702304	DECLIC BOURSE EQ.	28/11/02	14,83	14,54	EUR	
703114	DECLIC BOURSE PEA	28/11/02	42,15	41,32	EUR	
747973	DECLIC OBLIG.EURO	28/11/02	17,90	17,55	EUR	0,87 05/01/01
042303	SOGEACT INDICE FCE	28/11/02	390,85	379,36	EUR	
043153	SOGESECC TECH MDE	29/11/02	349,92	343,06	EUR	
702744	SOGESECTOR FINANCE	28/11/02	407,16	395,19	EUR	
043136	SOGESECTOR SANTE	29/11/02	445,12	436,39	EUR	
703304	SOGESTION C	28/11/02	41,42	40,61	EUR	

08 36 68 56 55
(0,34 €/min)

SICAV						
028818	ATOUT CROISSANCE	28/11/02	285,49	278,53	EUR	22,89 07/01/02
093707	ATOUT FCE ASIE	28/11/02	59,68	58,22	EUR	1,05 24/12/01
028581	ATOUT FRANCE C	28/11/02	146,93	143,35	EUR	
028582	ATOUT FRANCE D	28/11/02	130,67	127,48	EUR	21,25 24/12/01
028583	ATOUT FRANCE EUR.	28/11/02	127,93	124,81	EUR	17,91 25/03/02
028575	ATOUT FRANCE MONDE	28/11/02	33,67	32,85	EUR	6,03 15/04/02
028610	ATOUT MONDE	28/11/02	38,58	37,64	EUR	
028990	ATOUT SELECTION	28/11/02	77,46	75,57	EUR	15,28 24/12/01
028636	CAPITOP EUROBLIG C	28/11/02	108,55	107,48	EUR	
028637	CAPITOP EUROBLIG D	28/11/02	86,14	85,29	EUR	20,79 24/03/02
Fonds communs de placements						
044668	ATOUT VALEUR	27/11/02	57,47	57,47	EUR	1,36 13/12/01
097265	CA AM ACT.FONC.EUR	28/11/02	96,11	93,77	EUR	3,48 15/04/02
098333	CAPITOP REVENUS	28/11/02	175,41	173,67	EUR	2,00 15/10/02

I. R.-L.

GESTION COLLECTIVE

Quel avenir pour les fonds indiciels ?

EUROFONDS.

A long terme, les fonds indexés sur les grands indicateurs boursiers battent les autres produits

Lorsque les baromètres boursiers connaissent une hausse ininterrompue, à la fin des années 1990 et au début de la décennie, les fonds indiciels, censés répliquer la performance des indices, occupaient les premières places des classements. Tel n'est plus le cas depuis presque deux ans que les Bourses n'en finissent pas de chuter. Selon les données d'Aptimum Conseil, les fonds indiciels, qui misent sur les actions françaises, ont reculé de 26,98 % sur douze mois à la fin d'octobre - une performance à comparer à la baisse de 27,44 % de l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris.

Pour autant, il ne faudrait pas ignorer ces produits. D'abord, parce que très peu de fonds gérés de façon non indicielle parviennent à battre les grands indicateurs boursiers. Ensuite, parce que les fonds indiciels continuent d'avoir la faveur d'épargnants qui préfèrent être certains de réaliser la performance d'un indice boursier plutôt que de courir le risque de gagner plus (mais aussi perdre plus) que ce même indicateur. D'ailleurs, à long terme (entre dix et quinze ans), plusieurs études montrent que les fonds indiciels battent les produits gérés de façon classique.

Même si les fonds indiciels semblent faire mieux que les produits « classiques » à long terme, ce n'est pas une raison pour ne pas s'intéres-

ser à la façon dont ils sont gérés. Il existe plusieurs manières de répliquer un indice, ce qui n'est pas neutre au niveau de la performance.

La première consiste à acheter l'ensemble des valeurs figurant dans l'indice. Mais cette méthode présente des inconvénients : gérer un nombre plus ou moins important de valeurs - certains indices comprennent plus de 600 titres - peut s'avérer fastidieux et coûteux.

Pour se faciliter la tâche, certains gérants procèdent par échantillonnage. Ils sélectionnent un petit nombre de titres, qu'ils jugent représentatifs de l'évolution du baromètre boursier auquel le fonds est associé. La performance du fonds dépendra alors du bon choix des titres.

AU PLUS PRÈS

UBS Equity FD-France, le premier du classement établi par Aptimum Conseil, qui n'est pas à proprement parler un produit indiciel, mais qui cherche à coller sa performance au plus près de celle de l'indice MSCI France, utilise son propre système global d'évaluation des titres pour sélectionner les actions mises en portefeuille.

Enfin, certains produits indiciels n'achètent pas du tout d'actions ! Ils misent sur des contrats à terme sur les indices boursiers, dont la valeur varie dans la même proportion que l'indice auquel ils sont associés. Cette technique, utilisée par DWS Haussmann Index, le deuxième du classement, permet de coller au plus près de l'indice.

Mais quelle que soit leur méthode, les gérants de ces produits ne s'intéressent pas à l'évolution des Bourses. Leur seul souci est de se rapprocher au plus près de l'évolution de l'indice, qu'il soit en hausse ou en baisse.

Joël Morio

La sicav de la semaine

ABF France Actions

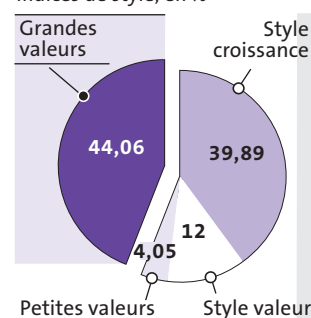
GÉRÉE par Cyrille Collet, la sicav ABF France Actions et son clone ABF France Référence se placent aux 15^e et 16^e places du classement établi selon la méthode APT, et aux 5^e et 6^e places selon la performance brute. La sicav a pour ambition de battre son indice de référence, l'indice SBF 120 de la Bourse de Paris. Un résultat qu'elle est presque parvenue à atteindre au cours de ces douze derniers mois, ne s'éloignant que de 1,2 % de son indice de référence sur les cinq derniers.

Pour obtenir ces résultats, le gérant d'ABF France ne se borne pas à répliquer dans ses investissements la composition de l'indice de référence de la sicav. Il applique une gestion quantitative centrée sur une sélection de valeurs. Pour ce faire, les équipes de gestion d'ABF ont construit un modèle mathématique qui tient compte d'une dizaine de variables. Ce système permet d'évaluer à court terme, selon les révisions de prévisions de résultats effectuées par les analystes financiers et, à long terme, d'après la valorisation de l'entreprise en Bourse. Ce modèle conduit à ranger les titres, qui figurent dans les indices boursiers, en cinq classes. Ce classement permet de surpondérer ou de sous-pondérer, par rapport à l'indice de référence, une action dans le portefeuille de la sicav. Seule contrainte du gérant : la répartition entre les différents secteurs doit être semblable à celle de l'indice.

Toutes les grandes valeurs de l'indice SBF 120 (environ 75 %

ANALYSE DE RISQUE DU PORTEFEUILLE

Indices de style, en %



La décomposition du profil de risque selon la méthode APT de fonds suivant les indices de style met en évidence une sensibilité plus importante à l'évolution des grandes valeurs françaises.

Source : APT

de l'échantillon) sont présentes dans le portefeuille de la sicav. La pondération d'une action peut être différente de celle de l'indice. Le gérant d'ABF France fait actuellement un pari marqué sur des titres comme Casino, Lagardère, Renault ou Eurotunnel. Il est, en revanche, sous-investi en actions Accor, Carrefour, Danone, Schneider ou Vinci. Pour les petites valeurs, le gérant peut faire l'impasse sur certains titres. Il n'y a ainsi aucune action Pechiney dans le portefeuille de la sicav. Enfin, pour avoir à modifier ses investissements en cas de mouvement sur la sicav (vente ou achat de parts), le gestionnaire peut avoir recours aux marchés dérivés.

J. Mo.

CLASSEMENT DES FONDS EUROPÉENS SELON LA MÉTHODE APT

Code	Libellé	Promoteur	Pays	Perf. retraitée en %	Rang retr. 1 an	Perf. sur 1 an	Risque sur 1 an	Perf. brute en %	Rang brut 1 an	Valeur liquid. en euros
------	---------	-----------	------	----------------------	-----------------	----------------	-----------------	------------------	----------------	-------------------------

Performance : Très bonne ★★★★★ Bonne ★★★★ Moyenne ★★★ Faible ★★ Très faible ★ Mauvaise ● Risque : Très peu ★★★★★ Peu ★★★★ Moyen ★★★ Important ★★ Très important ★ Comportement atypique ! Comportement très atypique !!
Toute la catégorie

Actions françaises indicielles

Performance arrêtée le : 31/10/2002

Performance moyenne sur un an : -26,98 %										
DE971072	UBS EQUITY FD-France	UBS	DE	-25,16	1	★★★★	★★★★	-25,01	3	484,30
FR000130	DWS HAUSSMANN INDEX FR	DEUTSCHE AM	FR	-25,70	2	★★★★	★★★★	-26,40	7	30,98
DE971816	CICM CB FRANCE BASKET	CICM	DE	-25,81	3	★★★★	*	-23,47	2	93,02
DE971432	EUROPART.MUL.INV. FRAN	EUROPARTNERS MULT	DE	-26,12	4	★★★★	**	-27,79	21	243,59
FR000990	FRANCE CAC 40 - PRICE	SBF	FR	-26,29	5	★★★★	**	-27,44	18	3150,04
FR043930	EFINDEX-FRANCE	CREDIT COOPERATIF	FR	-26,33	6	★★★★	★★★★	-27,14	13	236,22
FR040575	TOILE BOURSE	CAIXA	FR	-26,39	7	★★★★	★★★★	-26,41	8	245,52
FR042396	VEGA INDEX PARIS	CPR AM	FR	-26,47	8	★★★★	★★★★	-27,03	12	235,87
FR041107	CENTRALE INDICE ACTION	VEGA MULTIMANAGER	FR	-26,50	9	★★★★	★★★★	-26,95	11	257,79
FR028449	LA MONDIALE ACTIONS FR	CCR	FR	-26,56	10	★★★★	★★★★	-27,24	15	270,62
FR040555	VIRTUOSE 40	KBL	FR	-26,64	11	★★★★	★★★★	-25,30	4	127,38
FR043538	DIGIT CAC 40	CCR	FR	-26,71	12	★★★★	★★★★	-27,40	17	230,39
BE3197	HORIZON INVEST CAC 40	SINOPIA GESTION	FR	-26,71	13	★★★★	★★★★	-27,23	14	24,54
FR028323	ABF FRANCE ACTIONS	PETERCAM AM	BL	-26,79	14	★★★★	★★★★	-26,84	10	135,58
FR029982	ABF FRANCE REFERENCE	ABF CAPITAL MGT	FR	-26,81	15	★★★★	★★★★	-26,25	5	74,43
FR097773	SLF(FRANCE)EQUITY FRAN	ABF CAPITAL MGT	FR	-26,84	16	★★★★	★★★★	-26,33	6	253,34
FR001732	AGF OPTI-INDEX	SWISS LIFE	FR	-26,93	17	★★★★	★★★★	-26,71	9	227,58
FR041507	ELAN FRANCE INDICE	AGF AM	FR	-27,27	18	★★★★	★★★★	-27,85	22	295,84
FR029352	FIMA-INDICE PREMIERE	ROTHSCHILD ET CIE	FR	-27,34	19	★★★★	★★★★	-27,31	16	2383,48
FR028910	AXA INDICE FRANCE	FORTIS IM	FR	-27,41	20	★★★★	★★★★	-27,45	19	3576,15
IT588	RMNVST(G) R.FRN.IDX XF	AXA IM	FR	-27,50	21	★★★★	★★★★	-27,62	20	261,34
FR029857	ING (F) ACTIONS FRANCE	ROMINVEST	IT	-27,65	22	★★★★	!	-23,35	1	503,40
DE972490	SWISSCA FRANCE (EUR)	ING	DE	-27,87	23	★★★★	★★★★	-28,12	24	99,24
FR044529	INDICE CAC	SWISSCA	DE	-28,02	24	★★★★	★★★★	-29,07	25	23,55
FR042627	INDOSUEZ FRANCE INDEX	GERER OPCVM	FR	-29,05	25	*	★★★★	-27,93	23	20,16
		CREDIT AGRICOLE	FR	-30,54	26	●	★★★★	-31,73	26	121,92

♦ La méthode APT (Arbitrage Pricing Theory) permet d'analyser les fonds selon leur performance mais aussi le risque pris par le gestionnaire. Elaborée par Steve Ross en 1976, elle repose sur un postulat simple : pour mesurer le risque, il faut s'intéresser aux prix. Aptimum, la société qui utilise la méthode

APT, recueille les prix de plus de 30 000 actifs sur chaque marché, chaque région du monde. Elle mesure l'évolution de ces prix au cours du temps. Des calculs sophistiqués permettent, en fonction de ces prix, de décortiquer la performance des fonds et d'en établir une performance retraitée.

Des conventions de compte en souffrance

CONSUMMATION. Bercy a gelé la mise en place de contrats entre les banques et leurs clients

C'est la colère du côté des associations de consommateurs. Le gouvernement a décidé lundi 25 novembre de suspendre pour une durée de dix-huit mois la disposition sur les conventions de compte prévue par la loi Murcef (Mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier) votée pourtant à l'unanimité par l'Assemblée nationale fin 2000. Cette suspension sera inscrite dans une disposition de la loi sur la sécurité financière et sera effective à la promulgation de ce texte, qui devrait être voté au premier semestre 2003. En clair, les banques n'auront pas à envoyer à leurs clients les conventions de comptes sensées clarifier leur relation avec eux. Ce document était destiné à mettre à plat

l'ensemble des prestations et leurs tarifs.

Bercy a néanmoins demandé aux établissements de crédit et à La Poste de s'engager à respecter les principes de transparence de la loi Murcef et à signer une charte prévoyant l'information préalable à tout changement tarifaire, la possibilité de fermer son compte sans frais en cas de désaccord, ainsi que la contractualisation selon les principes issus de la concertation menée au Comité consultatif. Le ministère de l'économie précise que, pour les nouveaux comptes, une convention de compte de dépôt sera systématiquement établie et que, pour les comptes déjà ouverts, les termes des relations existant entre le client et sa banque seront maintenus. Dans ce dernier cas, chaque client pourra deman-

der une convention écrite conforme aux engagements pris par les établissements de crédit et La Poste. Un bilan sera établi au terme des dix-huit mois. En attendant, Les médiateurs bancaires et le comité de la médiation bancaire veilleront tout spécialement au respect de ces règles. La Fédération bancaire française doit d'ailleurs désigner d'ici à la fin de l'année son médiateur.

RÉUNION BOYCOTTÉE

Dans une conférence de presse jeudi, les dirigeants d'associations de consommateurs se sont indignés qu'on « mette sous le boisseau » trois ans de discussions avec les banques, qui avaient débouché sur un compromis ardu sur les conventions de compte.

Les associations ont donc décidé de boycotter la réunion organisée

vendredi au ministère pour réfléchir à l'application de la décision du ministre. « C'est la première fois qu'on demande aux consommateurs d'accepter une charte au lieu d'une loi », a lancé Reine-Claude Mader, présidente de la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie. « Francis Mer abandonne les consommateurs au bon vouloir des banques », proteste UFC-Que Choisir. « Si les banques élaborent une charte, nous considérerons cela comme une entente et la soumettrons au conseil de la concurrence, à la Commission européenne ou à la Cour européenne de justice », a déclaré Christian Huard, de l'Adéc (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur).

J. Mo.

L'assurance-vie allemande dans la tourmente

AILLEURS. Plusieurs compagnies ont réduit la rémunération de leurs contrats

FRANCFORT de notre correspondant
Les Allemands ont la réputation d'être de grands amateurs d'assurance, et un produit les attire par-dessus tout : l'assurance-vie. Avec un foyer sur deux détenteur d'une police, plus de 80 millions de contrats souscrits, soit en moyenne un par habitant, 22 % de l'épargne privée mobilisée sur ce type de placement, l'assurance-vie fait partie des habitudes. Il s'agit d'un élément incontournable dans l'existence et les projets de tout Allemand un peu installé. Bien souvent, les économies constituées viennent compléter les retraites. La sûreté, les avantages fiscaux, et bien sûr le rendement des polices, objets d'une vive concurrence entre les compagnies ont contribué à populariser la formule. Mais voilà, ce bel agencement est désormais soumis à de très fortes pressions. Turbulences boursières, crise économique, les souscripteurs sont confrontés à de mauvaises surprises. Le numéro un du secteur, Allianz, a annoncé, le 27 novem-

bre, la réduction de la rémunération de ses polices. La prime accordée aux souscripteurs devrait passer à 5,3 % dès 2003, contre 7,5 % en 2001 et 6,8 % en 2002. La décision est d'autant plus remarquée qu'elle risque d'être suivie par toute la profession : le niveau moyen des bonus devrait se situer autour de 5 % à l'avenir.

« PROMESSES TROP IMPORTANTES »

Les primes avaient eu tendance à s'envoler ces dernières années. Développement des marchés boursiers, concurrence entre les assureurs, les épargnants ont souvent été séduits par des rendements de plus en plus attractifs. Pour tenir leurs promesses, les compagnies allemandes, auparavant très prudentes, ont eu tendance à investir massivement dans les actions, au moment où les Bourses mondiales étaient en plein boom.

En 2000, les actions ont ainsi représenté jusqu'au quart des portefeuilles de placement détenus par les assureurs, contre à peine 14 % quatre ans plus tôt. Mais le retournement des cours

- l'indice vedette de la place de Francfort, le DAX, a perdu 35 % en quelques mois - a fragilisé l'ensemble du système. Car les compagnies sont contraintes d'inscrire de gigantesques dépréciations pour tenir compte de l'évolution de leurs portefeuilles (4,4 milliards d'euros pour Allianz cette année). « Les sociétés ont fait des promesses trop importantes, qu'elles n'ont pas pu tenir », dit Wolfgang Scholl, expert en assurances auprès d'une organisation de défense des consommateurs : « Il était temps qu'elles corrigent le tir. »

Déjà, le secteur de l'assurance-vie traverse une crise profonde. Plusieurs opérateurs connaissent des difficultés financières. Un indice ne trompe pas : les professionnels du secteur ont mis en place une société commune, baptisée Pro-tekto, afin de récupérer toutes les contrats menacés par une éventuelle faillite. Certaines compagnies n'avaient d'ailleurs pas attendu Allianz pour réviser leurs promesses à la baisse.

Philippe Ricard

RÉPONSES À TOUS

Immobilier

Pour construire ma maison, j'ai signé une promesse de vente pour un terrain à bâtir. Le constructeur de la maison qui m'a indiqué ce terrain devait se charger de m'obtenir un prêt auprès d'une banque spécialisée. Or les semaines passent et ma demande de prêt n'est toujours pas déposée à la banque.

L'agent immobilier, intermédiaire dans la transaction sur le terrain, menace d'annuler la vente du terrain sans me resti-

tuer mon acompte. Que dois-je faire ?

M^{me} T., Eragny (95)

Tout compromis de vente d'un bien immobilier contient une clause suspensive de l'obtention des prêts, valable un mois (article L 312-16 du code de la consommation). Si l'acheteur se voit refuser un de ses crédits bancaires, il peut annuler la vente et récupérer son acompte. Il dispose d'un mois pour faire sa demande de crédit et obtenir une réponse. En l'absence de diligence de sa part, il ne peut

bénéficier de la clause suspensive, le vendeur étant en droit de conserver l'acompte, sans se préoccuper si l'acheteur a mandaté quelqu'un d'autre pour faire les démarches. L'acheteur a d'ailleurs intérêt à se préoccuper lui-même de la recherche des financements.

Vous pouvez adresser vos courriers à Stéphanie Hockliffe, « Le Monde Argent », 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Fax : 01-42-17-21-67. Courriel : hockliffe@lemonde.fr

EN BREF

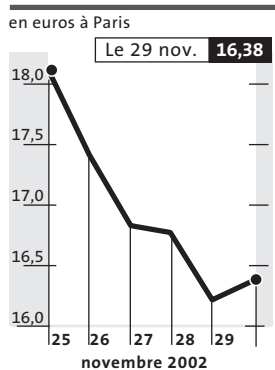
■ ASSURANCES : selon les chiffres publiés le 28 novembre par la Fédération française des sociétés d'assurances, un million de foyers sont déjà couverts par les contrats d'assurance dits GAV (garantie des accidents de la vie), lancés en juillet 2000, destinés à couvrir les accidents de la vie quotidienne.

■ IMMOBILIER : les autorisations de construire et les mises en chantier en France, en août, septembre et octobre, sont restées quasi stables par rapport à la même période de 2001, selon un communiqué publié le 26 novembre par le ministère de l'équipement.

LES VALEURS DE LA SEMAINE

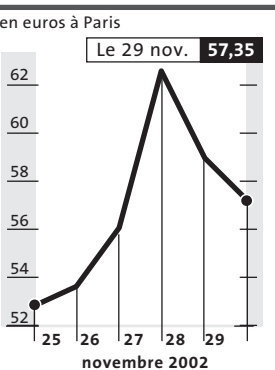
DJ EUROSTOXX600 29/11 23h02

	Place principale et devise de cotation	Cours	% var. heb.
3I GROUP	GB/GBP	5,95	4,57
A			
A.B FOODS	GB/GBP	5,54	-5,62
A.B PORTS	GB/GBP	4,00	-2,44
ABB LTD N	CH/CHF	4,97	12,95
ABBIE NATIONAL	GB/GBP	6,47	-3,14
ABN AMRO HOLDING	NL/EUR	17,26	2,80
ACCIONA	ES/EUR	39,87	-1,07
ACCOR	FR/EUR	35,23	-0,76
ACEA	IT/EUR	4,84	5,91
ACERINOX	ES/EUR	38,99	9,74
ACEA INFRASTRUCT	ES/EUR	10,72	0,19
ACS	ES/EUR	29,93	-0,23
ADECCO	CH/CHF	69,00	13,11
ADIDAS-SALOMON AG	DE/EUR	81,88	-0,33
AEGIS GROUP	GB/GBP	0,85	6,25
AEGON NV	NL/EUR	16,25	9,95
AEM	IT/EUR	1,36	11,93
AGF	FR/EUR	37,40	4,18
AGFA-GEVAERT N.V.	BE/EUR	20,44	-0,78
AGGREGATE INDUSTR.	GB/GBP	0,80	0,31
AGGREKO	GB/GBP	1,47	10,53
AIR FRANCE	FR/EUR	12,50	-3,10
AIR LIQUIDE	FR/EUR	135,10	-0,88
AKZO NOBEL NV	NL/EUR	31,49	7,22
ALBA	ES/EUR	20,00	-3,75
ALCATEL A	FR/EUR	5,75	1,77
ALLEANZA ASS.	IT/EUR	8,45	1,93
ALLIANCE & LEICS	GB/GBP	8,20	-6,12
ALLIANCE UNICHEM	GB/GBP	4,41	-3,92
ALLIANZ N	DE/EUR	112,20	-0,81
ALLIED DOMECO	GB/GBP	3,81	1,06
ALLIED IRISH BANKS	IR/EUR	14,20	2,68
ALMANU PS	BE/EUR	34,73	-2,80
ALPHA BANK	GR/EUR	12,46	0,00
ALSTOM	FR/EUR	7,54	7,10
ALTADIS	ES/EUR	20,20	-2,18
ALTA	DE/EUR	45,16	-1,66
ALTRAN TECHNOLOGIE	FR/EUR	7,91	32,05
AMADEUS GLOBAL A	ES/EUR	5,17	2,38
AMB GENERALI HOLDI	DE/EUR	61,70	3,78
AMEC PLC	GB/GBP	1,88	-3,09
AMER GROUP A	FI/EUR	32,68	3,75
AMERSHAM	GB/GBP	5,78	2,21
AMVESCO	GB/GBP	4,74	0,64
ANGLO AMERICAN	GB/GBP	9,05	2,49
ANGLO-IRISH BANK	IR/EUR	6,90	3,29
ARCELOR	LU/EUR	13,20	8,91
ARM HOLDINGS	GB/GBP	0,68	6,25
ARNOLDO MONDADORI	IT/EUR	7,18	9,79
ARRIVA PLC	GB/GBP	2,85	-1,47
ASF	FR/EUR	24,95	3,18
ASM INTERNATIONAL	NL/EUR	14,91	7,27
ASML HOLDING	NL/EUR	11,48	2,78
ASSA ABLBY B	SE/SEK	121,00	10,00
ASTRAZENECA	GB/GBP	24,46	-1,25
ATKINS(W5)	GB/GBP	0,89	5,95
ATLAS COPCO A	SE/SEK	209,00	5,29
ATOS ORIGIN	FR/EUR	35,40	3,03
AUREA CONCESIONES	ES/EUR	21,45	-0,37
AUTOGIRL	IT/EUR	9,18	1,32
AUTOLIV SDR	SE/SEK	202,00	5,76
AUTOSTRADA	IT/EUR	9,53	-0,10
AVENTIS	FR/EUR	55,95	-6,05
AVIVA	GB/GBP	5,49	-0,90
AWG	GB/GBP	4,05	14,25
AXA	FR/EUR	16,15	1,89
B			
B SKY B GROUP	GB/GBP	6,57	2,66
B.P.C.INDUSTRIA	IT/EUR	7,15	7,84
B.P.SONDRIO	IT/EUR	10,24	0,89
BAA PLC	GB/GBP	5,24	-1,23
BAE SYSTEMS	GB/GBP	1,69	-3,43
BALFOUR BEATTY	GB/GBP	1,65	-2,94
BALFOUR HOLD. NOM.	CH/CHF	67,15	-1,25
BANCA ANTONVENETA	IT/EUR	14,25	-1,72
BANCA FIDEURAM	IT/EUR	5,71	5,55
BANCA LOMBARDA PIE	IT/EUR	9,79	-2,10
BANCA POP DELL'EMI	IT/EUR	29,00	-1,66
BANCA POPOLARE DI	IT/EUR	3,56	-1,66
BANCO COMERC.PORTU	PT/EUR	2,69	5,49
BANCO ESPRITO	PT/EUR	11,50	3,51
BANK OF IRELAND	IR/EUR	11,00	3,77
BANK OF PIRAEUS	GR/EUR	6,32	0,96
BANKINTER	ES/EUR	27,20	2,68
BARCLAYS	GB/GBP	4,65	-0,59
BARRATT DEV PLC	GB/GBP	4,05	-4,71
BAF AG	DE/EUR	38,70	1,63
BAYER	DE/EUR	22,98	-1,79
BAYR.HYP.U.VERBK	DE/EUR	16,49	5,10
BB BIOTECH	CH/CHF	62,70	4,67
BBA GROUP	GB/GBP	2,05	4,86
BBVA	ES/EUR	10,49	1,25
BCA P.BERG	IT/EUR	18,14	-1,95
BCA POP DI LODI	IT/EUR	8,71	5,70
BCA POP VERONA NOV	IT/EUR	11,15	0,45
BCO POPULAR ESP	ES/EUR	42,95	0,23
BCO SABADELL	ES/EUR	13,99	0,07
BEIERSDORF AG	DE/EUR	99,88	5,70
BELLWAY	GB/GBP	4,55	-4,71
BENETTON GROUP SPA	IT/EUR	9,50	0,64
BERKELEY GROUP PLC	GB/GBP	5,65	-4,03
BG GROUP	GB/GBP	2,42	2,11
BHP BILLITON	GB/GBP	3,41	3,49
BIC	FR/EUR	33,16	5,94
BMW	DE/EUR	34,11	2,59
BNL	IT/EUR	1,26	17,43
BNP PARIBAS	FR/EUR	41,00	10,07
BOC GROUP	GB/GBP	8,95	1,36
BODYCOTE INTL	GB/GBP	1,14	13,15
BOOTS CO	GB/GBP	5,71	-1,38
BOUYGUES	FR/EUR	29,75	5,05
BP	GB/GBP	4,18	3,47
BPB PLC	GB/GBP	2,76	6,15
BPI-SCPS SA	PT/EUR	2,17	7,43
BRADFORD & BINGLEY	GB/GBP	3,06	-2,86
BRAMBLES INDUSTRIE	GB/GBP	1,48	13,19
BRISA AUTO-ESTRADA	PT/EUR	5,15	5,10
BRITANNIC GROUP	GB/GBP	3,42	8,23
BRITISH AIRWAYS	GB/GBP	1,65	-0,90
BRITISH AM.TOBACCO	GB/GBP	5,80	-5,69
BRITISH ENERGY	GB/GBP	0,06	-40,00
BRITISH LAND CO	GB/GBP	4,39	1,74
BSCH	ES/EUR	7,20	6,67
BT GROUP	GB/GBP	2,10	-1,29
BUDERUS	DE/EUR	22,60	4,63
BULGARI	IT/EUR	5,30	8,38
BUNZL PLC	GB/GBP	4,27	-4,47
BUSINESS OBJECTS	FR/EUR	20,92	14,32
C			
CABLE WIRELESS UK	GB/GBP	0,82	-2,96
CADBURY SCHWEPPE	GB/GBP	4,17	3,47
CALEDONIA INVST.	GB/GBP	7,22	1,69
CANARY WHARF GROUP	GB/GBP	2,66	-5,84
CAP GEMINI	FR/EUR	32,17	7,38
CAPITA GRP	GB/GBP	2,73	-2,33
CAPITAL RADIO	GB/GBP	5,22	5,45
CAPITALIA	IT/EUR	1,68	13,51
CARLSBERG B	DK/DKK	307,00	-4,66
CARLSON COMMUNICAT	GB/GBP	1,71	24,36
CARREFOUR	ES/EUR	13,30	-0,45
CARREFOUR	FR/EUR	44,16	-1,34



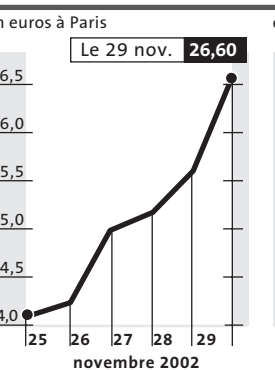
■ CRÉDIT AGRICOLE À LA HAUSSE

La banque verte a publié, le 28 novembre, des résultats trimestriels décevants, avec un recul de 30 % du bénéfice net sur un an. Le groupe a subi de plein fouet la baisse des marchés boursiers et a dû passer des provisions sur son portefeuille en actions. Il a affirmé qu'un rapprochement avec le Lyonnais ne pourrait pas se faire à n'importe quel prix. Sur la semaine, l'action recule de 9,25 %, à 16,38 euros.



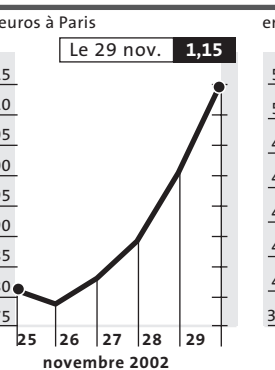
■ VALLOUREC VALEUR DE PLACEMENT

Le fabricant de tubes en acier sans soudure bénéficie de l'annonce, le 27 novembre, d'une montée à 12,1 % dans son capital du groupe de l'homme d'affaires Vincent Bolloré, reconnu par les analystes pour ses placements avisés par l'intermédiaire de ses filiales Nord Sumatra Investissements et Financière du Loch. Il devient le 2^e actionnaire de la firme. Sur la semaine, le titre progresse de 8,21 %, à 57,35 euros.



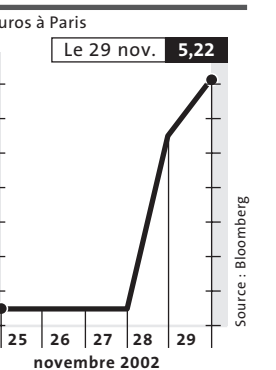
■ VRANKEN FINANCE POMMERY

Le producteur de champagne (6 % du marché mondial) a annoncé, le 26 novembre, une augmentation de capital représentant 23,89 millions d'euros, par l'émission de 955 570 actions au prix unitaire de 25 euros, afin de financer des acquisitions récentes, dont la marque Pommery. L'agencement et livraison des actions interviendront le 11 décembre. En cinq jours, le titre prend 10,33 %, à 26,60 euros.



■ AVENIR TÉLÉCOM DOPÉ

Cetelec, filiale de service après-vente du distributeur français de produits et services de télécommunications, qui a renoué avec les bénéfices au 1^{er} trimestre, a annoncé, le 25 novembre, son implantation à Alger. Le marché algérien de la téléphonie va prochainement exploser et aucune société indépendante dédiée aux services n'y était présente. En cinq jours, l'action gagne 41,98 %, à 1,15 euro.



■ PINGUELY-HAULOTE SPÉCULÉ

Sur le second marché, le n° 3 mondial de la nacelle et plate-forme élévatrice a gagné, le 28 novembre, plus de 26 %. Alexandre Saubot, directeur général du groupe, a déclaré à Reuters qu'il ne s'expliquait pas cette hausse subite, n'ayant rien communiqué depuis la publication, à la fin du mois d'octobre, de ses résultats du 1^{er} semestre. En cinq jours, l'action s'envole de 33,85 %, à 5,22 euros.

CASINO GUICHARD	FR/EUR	68,80	-1,22
CATTLES	GB/GBP	3,21	-2,43
CATTOLICA ASSICUR.	IT/EUR	22,82	0,40
CELANESE	DE/EUR	23,21	10,00
CELLTECH GROUP	GB/GBP	3,36	-3,17
CENTRERULPE	CH/CHF	238,00	-1,55
CENTRICA	GB/GBP	1,69	2,27
CEPSA	ES/EUR	17,50	4,92
CHRISTIAN DIOR	FR/EUR	36,69	1,92
CHUBB	GB/GBP	0,96	-4,00
CIBA SC HLDG	CH/CHF	107,25	-0,69
CIMPOR	PT/EUR	15,85	-1,12
CLARIANT (NAMEN)	CH/CHF	26,45	8,40
CLORE BROS GROUP	GB/GBP	5,65	4,24
CMS	GB/GBP	0,82	3,80
CNP ASSURANCES	FR/EUR	36,00	2,42
COBHAM	GB/GBP	10,65	2,90
COCA COLA HBC	GR/EUR	15,10	-0,66
COLPUYST B	DK/DKK	479,50	-3,52
COLOREANT	BE/EUR	51,00	-3,77
COMM BK OF GREECE	GR/EUR	15,30	5,37
COMMERZBANK	DE/EUR	9,35	14,16
COMPASS GROUP	GB/GBP	3,15	6,42
CONTINENTAL AG	DE/EUR	16,21	6,30
CONVENIUM HOLDING	CH/CHF	61,25	-2,00
CORIO	NL/EUR	26,25	1,86
CORUS GROUP	GB/GBP	0,34	8,80
CRAM IDF CCI	FR/EUR	98,60	-0,90
CREDIT AGRICOLE	FR/EUR	16,38	-9,25
CREDIT LYONNAIS	FR/EUR	50,25	29,04
CRH PLC	IT/EUR	14,65	11,41
CS GROUP N	CH/CHF	34,90	4,96
CSM NV CI	NL/EUR	19,93	-1,09

D/S SVENSBORG B	DK/DKK	53500,00	-2,73
DAILYCREST GROUP	GB/GBP	3,45	0,36
DAMPKIS B	DK/DKK	41500,00	-2,35
DANISCO	DK/DKK	247,50	0,81
DANONE	FR/EUR	131,70	-1,20
DANSKE BANK	DK/DKK	125,00	5,93
DASSAULT SYSTEMES	FR/EUR	28,44	-0,35
DAVIS SERVICE GRP	GB/GBP	3,23	15,51
DE LA RUE	GB/GBP	2,71	33,56
DEBENHAMS	GB/GBP	3,07	-5,54
DEGUSSA	DE/EUR	25,80	2,95
DEPFA BANK	IR/EUR	41,30	-3,50
DEPFA-BANK	DE/EUR	46,00	2,20
DEUTSCHE BANK AG	DE/EUR	50,40	-1,75
DEUTSCHE BOERSE	DE/EUR	40,10	1,80
DEUTSCHE LUFTHANSA	DE/EUR	11,10	-3,48
DEUTSCHE POST	DE/EUR	10,78	-3,41
DEUTSCHE TELEKOM	DE/EUR	12,23	1,24
DEXIA	BE/EUR	12,31	2,58
DIAGEO PLC	GB/GBP	6,70	-3,74
DISETRONIC BURGDDOR	CH/CHF	573,00	6,90
DIXONS GROUP	GB/GBP	1,73	-9,42
DLY MAIL&GEN TST A	GB/GBP	6,58	7,43
DNB HOLDING	NO/NOK	35,90	7,16
DR.ING.F.PORSCHER	DE/EUR	467,00	-0,85
DROTT B	SE/SEK	98,00	3,70
DSM NV	NL/EUR	45,30	2,98

E.ON	DE/EUR	43,00	-1,92
EADS	NL/EUR	12,79	4,84
EASYJET	GB/GBP	3,50	-5,91
EDP EL DE PORTUGAL	PT/EUR	1,69	3,68
EFG EURO BANK ERGAS	GR/EUR	11,40	2,33
EMI CORP PLC	IR/EUR	2,60	14,04

Les investisseurs se rassurent un peu

Les indices boursiers mondiaux ont connu une valse-hésitation au cours de la semaine du 25 novembre, mais sans enregistrer d'écarts brutaux. Ils ont d'abord commencé en baisse, les opérateurs prenant leurs bénéfices après une semaine de forte hausse, avant de rebondir sur des espoirs d'amélioration de l'activité économique aux Etats-Unis. Par ailleurs, la semaine boursière a été écourtée, à Wall Street, en raison des fêtes de Thanksgiving : le marché est resté fermé jeudi et n'a ouvert que pour une brève séance, mercredi et vendredi.

Mercredi 27 novembre, la publication aux Etats-Unis de statistiques économiques meilleures que prévu a rallumé l'optimisme des investisseurs. Ces chiffres les ont rassurés sur la vigueur de la consommation américaine, qui représente les deux tiers de l'activité économique. En effet, les dépenses

de consommation des ménages ont progressé de 0,4 %, en octobre, tandis que leurs revenus ont augmenté de 0,1 %. Publié mardi, l'indice de confiance des consommateurs, mesuré par l'institut privé américain Conference Board, s'est établi à 84,1 points, en hausse de 4,5 points, mais en dessous des attentes des économistes. Par ailleurs, le nombre de demandes hebdomadaires d'allocations-chômage a diminué de 17 000 unités au cours de la semaine achevée le 23 novembre, s'établissant à 364 000 demandes, le plus bas niveau depuis la mi-février 2001. De son côté, l'indice d'activité du secteur manufacturier de la région de Chicago a fortement progressé en novembre pour atteindre 54,3 points, contre 45,9 points en octobre. Or un indice au-dessus de 50 points reflète une expansion de l'activité. Enfin, les commandes de biens durables ont affiché une hausse de 2,8 % en octobre.

Sur la semaine, l'indice Dow Jones, principal indicateur du marché, progresse donc de 1,04 %, à 8 896,09 points. Et l'indice Nasdaq, riche en valeurs de technologie, gagne 0,68 %, à 1 478,78 points.

FLAMBÉE DU LYONNAIS

Dans la zone euro, l'indice Euro Stoxx des cinquante premières valeurs a grappillé 0,33 %, à 2 656,85 points sur la semaine.

A Paris, l'indice CAC 40 s'est apprécié de 0,63 %, à 3 326,65 points. La semaine a été marquée par la flambée de l'action Crédit Lyonnais, qui s'est envolée de 29,04 %, à 50,25 euros. La banque fait désormais l'objet de toutes les convoitises, depuis que l'Etat a vendu sa participation résiduelle de 10,9 % à BNP Paribas, au terme d'un processus d'enchères conduit le week-end précédent. Sur la semaine, le titre BNP Paribas a reculé de 10,07 %, à 41 euros. Pour emporter les enchères, cet établis-

sement a offert à l'Etat 58 euros par action Crédit Lyonnais, un prix que les analystes jugent très élevé. De son côté, le titre Crédit agricole a reculé de 9,25 %, à 16,38 euros. La Banque verte a présenté des résultats trimestriels inférieurs aux prévisions. Son bénéfice net a en effet reculé de 29,6 % au troisième trimestre, à 145 millions d'euros, sous l'effet de la baisse des marchés financiers qui a provoqué le besoin de fortes provisions.

D'autre part, les valeurs de technologie, médias et télécommunications (TMT) sont restées bien orientées. Le titre France Télécom a progressé de 16,96 %, à 18 euros, dans l'attente du plan de sauvetage de l'opérateur de télécommunications, qui doit être annoncé le 5 décembre. Des informations ont fait état d'une avance de l'Etat de 9 milliards d'euros, ce qui permettrait de différer l'opération de recapitalisation du groupe, ou de mesures de restructurations. Des réductions

des investissements dans la téléphonie de troisième génération (UMTS) ont aussi été évoquées.

Sur la semaine, l'action Vivendi Universal a aussi gagné 15,59 %, à 16,39 euros. Le groupe a annoncé une perte nette de 1,234 milliard d'euros au troisième trimestre, en ligne avec les prévisions des analystes. La bataille pour le contrôle de Cegetel, que se livrent Vivendi Universal et la britannique Vodafone, nourrit les spéculations autour du groupe français. D'autres valeurs TMT ont bien tiré leur épingle du jeu, comme Thomson (+ 10,06 %, à 22,31 euros), Orange (+ 7,44 %, à 7,65 euros), Cap Gemini (+ 7,38 %, à 32,17 euros), TF1 (+ 5,92 %, à 30,25 euros) ou STMicroelectronics (+ 4,89 %, à 25,73 euros).

A Francfort, l'indice DAX perd 0,02 %, à 3 320,32 points, en cinq jours.

A Londres, l'indice Footsie a cédé 0,14 %, cette semaine, à 4 169,40 points.

A Tokyo, l'indice Nikkei a progressé de 5,05 % sur la semaine, s'établissant à 9 215,56 points. Le marché nippon a été soutenu par la bonne orientation de Wall Street. L'économie japonaise étant très dépendante du marché américain pour ses exportations, les investisseurs ont été très sensibles à l'amélioration de la conjoncture outre-Atlantique. En revanche, ils ne se sont pas attendus sur l'annonce d'un recul de 0,3 % de la production industrielle en octobre et d'une hausse du chômage au niveau record de 5,5 % de la population active. Il est vrai que le gouvernement nippon avait préalablement annoncé, la semaine précédente, le lancement d'un collectif budgétaire comprenant 3 000 milliards de yens (24,7 milliards d'euros) de dépenses supplémentaires pour l'exercice 2002-2003, afin de soutenir l'activité.

Adrien de Tricornot

Une baisse des taux très attendue

La Banque centrale européenne a tellement préparé les marchés financiers à l'idée d'une détente monétaire le 5 décembre que, si elle ne la décide pas, elle mettra en jeu sa crédibilité

La Banque centrale européenne (BCE) aurait-elle tiré les leçons des critiques qui lui ont été régulièrement formulées sur son manque de communication et de préparation de ses intentions en matière de décision monétaire ? En tout cas, les économistes sont quasiment unanimes : la BCE a préparé le terrain à une baisse des taux d'intérêt de la zone euro, lors du prochain conseil des gouverneurs qui doit se tenir à Francfort jeudi 5 décembre. Les membres de ce conseil ont tellement préparé l'opinion par leurs déclarations successives que les professionnels et les marchés financiers jugeraient très mal venu de ne pas joindre le geste à la parole en réduisant d'un quart, voire d'un demi-point, les taux directeurs. Le 5 décembre, la Banque centrale joue donc sa crédibilité.

Cette semaine, encore, deux d'entre eux ont publié des entretiens qui, minimisant les craintes inflationnistes, ont été interprétés par les observateurs comme allant dans le sens d'une détente monétaire. Souvent très disert, le président de la Bundesbank, Ernst Welteke, qui siège au conseil des gouverneurs de la BCE, a indiqué vendredi 29 novembre, dans le quotidien allemand *Handelsblatt*, que la BCE pourrait « probablement » baisser ses taux le 5 décembre. « Si nous ne distinguons pas d'aspects négatifs sur l'évolution des prix à moyen terme, nous pourrions probablement changer le taux, et par là même créer peut-être un meilleur climat, déclare-t-il. Le climat sur les prix s'est détendu dans l'ensemble depuis notre dernière réunion. »

Deux jours plus tôt, mercredi, paraissait un entretien que le vice-président de la BCE, Lucas Papademos, avait accordé au quotidien économique finlandais *Kauppalhti*. Il y estimait que la probabilité d'une baisse des taux s'accroissait dans la zone euro. « La perspective d'une inflation en baisse et contenue à

moins de 2 % en 2003 s'améliore (...). La probabilité d'une croissance économique soutenue par une baisse des taux d'intérêt, et qui ne menace pas la stabilité des prix, augmente donc », a-t-il indiqué.

La Banque centrale a deux bonnes raisons de desserrer l'étreinte monétaire : ses deux indicateurs fétiches, l'inflation et la masse monétaire, ne lui fournissent pas outre mesure de signes d'inquiétude. Publiée vendredi, l'inflation dans la zone euro a décollé en novembre, à 2,2 % sur un an, contre 2,3 % le mois précédent, selon l'estimation provisoire fournie par l'Office européen des statistiques, Eurostat. Le second indicateur, représenté par la croissance de la masse monétaire M3, qui rassemble pièces, billets en circulation et placements financiers à court terme, c'est-à-dire l'argent disponible rapidement pour l'achat de biens, a ralenti à 7 % en octobre sur un an, après 7,3 % le mois précédent. Même si ces deux statistiques restent au-dessus des limites fixées par la Banque centrale européenne (2 % pour l'inflation et 4,5 % pour la croissance de M3), elles évoluent dans la bonne direction.

UN DEMI OU UN QUART ?

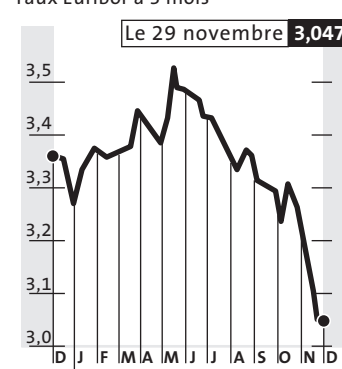
« Une baisse des taux le 5 décembre est presque une affaire faite... Chacun et son chien, y compris le vôtre bien sûr, s'attend à ce que la BCE baisse ses taux », ironise Joachim Fels, économiste chez Morgan Stanley, en guise d'introduction à une étude intitulée *La BCE*

LES SUÉDOIS SE PRONONCERONT SUR L'EURO EN 2003

La couronne suédoise s'est appréciée face à l'euro et au dollar, vendredi 29 novembre, sur le marché des changes, après l'annonce par le premier ministre suédois, Göran Persson, de l'organisation d'un référendum sur l'euro le 14 septembre 2003. Les dirigeants des partis représentés au Parlement suédois se rencontreront à nouveau le 17 décembre 2002, afin de se prononcer sur le contenu du texte. La devise suédoise s'échangeait à 0,1105 euro et à 0,1097 dollar. La Suède est membre de l'Union européenne, mais, à l'instar du Danemark et du Royaume-Uni, n'appartient pas à la zone euro. La dernière enquête d'opinion de l'Institut Sifo donnait l'avantage au « non », à la mi-novembre, pour la première fois depuis juin 2001.

DÉCRUE

Taux Euribor à 3 mois



Les taux à trois mois de l'Euribor, interprétés comme un indicateur du niveau des taux directeurs pour le prochain trimestre, intègrent une baisse des taux de la BCE.

Source : Bloomberg

va baisser ses taux, mais devrait-elle le faire ? Selon les chefs économistes membres de la Fédération bancaire européenne (FBE), qui ont annoncé jeudi une baisse de leur prévision de croissance de la zone euro à 1,7 % en 2003, contre 2,9 % dans leurs estimations de printemps, l'inflation devrait rester sous contrôle et passer sous le seuil de 2 % fixé par la BCE à 1,7 % en moyenne annuelle l'an prochain. Selon le consensus des économistes, la BCE a une marge de manœuvre pour baisser son principal taux d'intérêt d'un quart de point à 3 % d'ici à la fin de l'année, pour aider la

croissance. « Une telle baisse est nécessaire pour soutenir l'investissement qui fait défaut et la reprise », indiquent-ils.

Pour les économistes de BNP Paribas, à Londres, « les perspectives d'inflation continuent de s'améliorer (les prochaines prévisions officielles devraient afficher une inflation inférieure à 2 % pour les deux années à venir). Nous favorisons un scénario de baisse d'un demi-point mais le marché reste partagé sur l'ampleur de la baisse, une baisse d'un demi-point est intégrée avec une probabilité de 50 % ». Les spécialistes d'UBS Warburg penchent quant à eux vers une baisse d'un quart de point. Les économistes de BNP Paribas ajoutent que d'un point de vue purement statistique, la BCE a modifié ses taux directeurs à douze reprises, depuis son entrée en activité en 1999 : sept fois d'un quart de point et cinq fois d'un demi-point. La BCE a procédé à sept hausses et cinq baisses. « Cela pourrait indiquer que la BCE est plus prompte à durcir qu'à assouplir », notent les experts de la BNP. Cependant, si la majorité des mouvements de hausse décidés par la BCE ont été d'un quart de point, la majorité des mouvements de baisse (trois sur cinq) ont été d'un demi-point. Ils en concluent que la banque est « plus graduelle à la hausse qu'à la baisse. En tout état de cause, il est quasiment certain que le marché ne tranchera pas définitivement avant la décision, sauf indication très claire de la BCE, ce qui semble peu probable ».

La monnaie unique a cédé du terrain au cours de la semaine, face à un dollar revigoré. Il a reculé jusqu'à 0,9881 dollar mercredi, avant de finir vendredi à 0,9925 dollar. Le billet vert a bénéficié des espoirs de reprise économique aux Etats-Unis qui ont été relancés cette semaine par quelques statistiques, dont la confiance des consommateurs américains qui s'est affichée en hausse au mois de novembre.

Cécile Prudhomme

MARCHÉS DES CAPITAUX

Un premier bilan positif pour 2001

IL N'EST pas trop tôt pour tirer un premier bilan de l'année des marchés obligataires, avec une certitude : la situation y est bien meilleure que sur les marchés d'actions. Les spécialistes qui officient dans les banques sont loin de sombrer dans le pessimisme, à deux semaines de la fin de l'année, qui se situe traditionnellement à la mi-décembre sur ce marché.

Si les entreprises ont été moins nombreuses que lors des exercices 1999, 2000 et même 2001 à solliciter les investisseurs, la faute en revient aux sociétés de télécommunications. Même les quelques mois de fermeture du marché n'ont pas entamé le moral des banques. Les entreprises des autres secteurs sont toujours au rendez-vous, quand leur qualité de signature est élevée. Cette semaine a ainsi vu le distributeur Tesco se présenter aux investisseurs. L'emprunt devait s'élever à 500 millions d'euros. Face à la

été celle d'un anniversaire assez particulier. Le 26 novembre 2001, France Télécom empruntait pour la dernière fois un montant significatif, 5 milliards d'euros. A l'époque, la demande avait été supérieure à l'offre. Pour une durée de cinq ans, l'émetteur offrait une prime de risque de 165 points de base (1,65 %). Depuis, l'opérateur historique n'a pas pu se présenter aux investisseurs, si ce n'est pour des opérations de taille anecdotique. Et si l'on évoque un retour de France Télécom sur le marché en 2003, ce sera à un prix élevé. La prime de risque demandée par les investisseurs pour cette signature d'une entreprise dont la majorité du capital est encore détenue par l'Etat français est montée au pire de la crise jusqu'à 700 points de base (7 %) au-delà des emprunts d'Etat pour une maturité de cinq ans. Depuis quelques semaines que le gouvernement a donné des signaux forts de soutien à l'entre-

Pour la semaine qui s'annonce, le marché bruit de rumeurs, essentiellement sur des signatures bancaires qui devraient venir emprunter des quasi-fonds propres

demande, l'entreprise a choisi d'en offrir finalement 750 millions et l'écart de taux, qui mesure la valorisation du risque, s'est trouvé réduit de quelques points de base. La semaine écoulée s'est cependant révélée assez calme, puisque hormis celui de Vodafone à cinq ans, les autres emprunts sont de taille peu significative. Il est vrai que lorsque le marché américain est fermé, comme ce fut le cas en raison de la fête de Thanksgiving, les Européens n'osent guère se lancer seuls. Un petit emprunt de la CRH (Caisse de refinancement hypothécaire) s'est passé des investisseurs américains. Cette structure française n'a pas forcément un renom international, malgré son triple A, la meilleure notation possible. En empruntant seulement 166 millions d'euros sur deux maturités, 2009 et 2013, l'émetteur pouvait facilement placer ses titres dans l'Hexagone. Pour la semaine qui s'annonce, le marché bruit de rumeurs, essentiellement sur des signatures bancaires qui devraient venir emprunter des quasi-fonds propres. La Banque fédérale du Crédit mutuel, BNP Paribas ou HSBC font partie des candidats sérieux.

Lorsque, en pleine crise, après la suppression, par le gouvernement, de son fonds de commerce qu'étaient les prêts à l'habitat à taux zéro, les obligations du CFF avaient connu un mouvement similaire à ce que subissent les titres France Télécom : les financiers de l'institution financière spécialisée avaient discrètement acquis leurs propres obligations, encaissant ainsi tout le bénéfice de l'évolution des cours lorsque la situation était redevenue normale. Ce qui avait représenté un bénéfice non négligeable. Cependant, le Crédit foncier avait un gros problème de fonds propres, pas de trésorerie, là où France Télécom ne dispose guère de liquidités. Ce n'est pas que les financiers de France Télécom soient moins au fait des pratiques des affaires que leurs confrères du Crédit foncier, ou moins confiants dans l'avenir de leur entreprise, mais, en proportion de leurs problèmes, ce qu'ils auraient gagné compte peu.

France Télécom fête une année d'absence. Cette semaine a aussi

Isabelle Grunenwald

MARCHÉ DES CHANGES

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,81569	0,99530	1,55750	0,67479
TOKYO (¥)	122,59500		121,87000	190,98500	82,72325
PARIS (€)	1,00525	0,82075		1,56545	0,67800
LONDRES (£)	0,64205	0,52360	0,63885		0,43310
ZURICH (FR. S.)	1,48195	1,20885	1,47470	2,30895	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4219	7,4306
COURONNE NORVÉGE	7,2799	7,2886
COURONNE SUÉDOISE	8,9974	9,0069
COURONNE TCHÉQUE	30,7969	30,8749
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7734	1,7755
DOLLAR CANADIEN	1,5560	1,5572
DOLLAR HONGKONG	7,7555	7,7599
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	1,9930	1,9976
FORINT HONGROIS	237,5761	238,0936
LEU ROUMAIN	33267,0000	33333,0000
ROUBLE	31,6718	31,6982

TAUX

	TAUX D'INTÉRÊTS LE 29/11			
	Taux J.é.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,30	3,05	4,62	4,99
ROYAUME-UNI	4,00	4,03	4,75	4,75
ITALIE	3,30	3,05	4,70	5,17
ALLEMAGNE	3,30	3,05	4,52	5,06
JAPON	0,05	0,07	0,96	1,62
ÉTATS-UNIS	1,42	1,43	4,29	5,32
SUISSE	0,62	0,74	2,65	3,41

OR

	Cours	% var.
OR FIN KILLO BARRE	10320,00	0,49
OR FIN LINGOT	10320,00	0,29
ONCE D'OR EN DOLLAR	319,05	0,46
PIÈCE 20 FR. FRANÇAIS	59,00	1,03
PIÈCE 20 FR. SUISSE	59,00	0,34
PIÈCE UNION LAT. 20	59,10	0,00
PIÈCE 10 US\$	199,00	0,00
PIÈCE 20 US\$	400,00	5,19
PIÈCE 50 PESOS MEXICAINS	386,00	0,52

SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »

Conforter l'indépendance du Monde Vous êtes attaché à l'indépendance du Monde. Vous pouvez y concourir en rejoignant la Société des lecteurs (SDL). Elle contrôle 10,46 % du capital du journal. Les titres de la SDL sont inscrits sur le marché libre, code SICOVAM 3477. Ceux qui possèdent un portefeuille peuvent passer un ordre d'achat à leur banque. Les autres peuvent acheter une ou plusieurs actions en s'adressant au secrétariat de la SDL. Les actions ainsi acquises seront inscrites en « compte nominatif pur », formule qui n'entraîne pas de droit de garde pour l'actionnaire.

Cours de l'action le 29 novembre 2002 : 22,10 € Société des lecteurs du « Monde », 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél. : 01-42-17-25-01. Courriel : sdi@lemonde.fr

Les bonnes affaires de l'école de Paris

Si la définition de ce mouvement a fluctué, les ventes aux enchères le limitent aujourd'hui aux peintres étrangers établis dans la capitale française au début du XX^e siècle. En dents de scie dans les années 1980 et 1990, les cotes ne cessent de monter

Moins d'un mois après des ventes organisées à Paris par Boisgirard et Associés et Chayette et Cheval, des peintres juifs de l'école de Paris sont au programme des ventes de la société Massol, le 12 décembre... Depuis quelques années, les ventes concernant l'École de Paris se succèdent à un rythme régulier.

L'école de Paris, ainsi baptisée par le critique d'art André Warnod en 1925, désigne à la fois de façon collective les peintres étrangers figuratifs installés à Paris après la première guerre mondiale, tout en renvoyant aux artistes novateurs contemporains, français ou non, peignant à Paris. A l'origine, du début des années 1900 jusqu'à la seconde guerre mondiale, des peintres venus de tous les horizons s'établissent dans la capitale française, réputée pour son activité culturelle.

Cependant, les peintres appartenant à ce milieu ne se ressemblent guère. Regroupés autour des ateliers et des académies libres de Montparnasse, à Montmartre, du



« Jeune femme au fichu rouge » (65 x 50 cm), de Bela Czobel. 12 500 euros, le 6 novembre.

côté du carrefour Vavin, dans les cafés comme le Select, le Dôme ou la Rotonde, ils échangent leurs idées et leurs manières de les concevoir. Cet univers accueille des peintres juifs comme Modigliani, Hayden, Chagall, Kisling, Soutine, Pascin, qui, avec d'autres artistes émigrés, comme Kandinsky, Juan Gris, Fougita ou Picasso, forment

une communauté solidaire, très ouverte aux modes d'expression les plus insolites ou classiques. A partir de 1910, grâce aux arrivées régulières d'artistes juifs ou non, fuyant leur pays à cause de l'antisémitisme, de la révolution russe, des fascismes, selon les cas, le cercle créatif s'élargit. D'autres artistes attirés par cet éclat quittent spontanément leurs patries pour participer à ce renouveau enthousiasmant de l'art. La seconde guerre mondiale fait mourir une partie de l'inspiration. Dès le retour de la paix, une autre génération d'artistes reprend le titre de noble improvisé et s'intronise « école de Paris ». Dès lors, depuis, la dénomination s'étend de façon générale et un peu usurpée aux artistes parisiens.

Néanmoins, les ventes aux enchères établissent une distinction nette et prennent surtout en compte la toute première école, devenue dans les années 1980 objet de spéculations, comme en témoigne la vente d'une modeste œuvre de Kisling, intitulée *Les Fleurs*, pour 2 millions de francs par M^{me} Loudmer. Cette flambée des prix s'est pourtant modérée dans les années 1990,

période de récession manifeste ; puis, avec l'apparition d'un marché libre de l'art des pays de l'ancien bloc de l'Est, l'engouement pour les œuvres dispersées de l'école de Paris a repris de plus belle. Grâce aux acheteurs polonais, tchèques et hongrois, la cote des artistes parfois injustement oubliés a pu remonter. Makowski, Boznanska, Menkes, Gottlieb, Kars, Czobel, peintres non nécessairement connus du grand public, ont connu à titre posthume célébrité et records de vente.

CZAPSKI, EPSTEIN, CZÓBEL...

Selon Christophe Zagrodski, expert agréé par le conseil des ventes, le marché se serait stabilisé : « Si les peintres tels Fougita, Chagall et Soutine constituent une catégorie à part, avec des prix pouvant atteindre des centaines de milliers d'euros, d'autres éléments de l'école de Paris restent dans une gamme de prix pour toutes les bourses. Les peintures à l'huile – dessins, gouaches et aquarelles étant proportionnellement moins chers – se situent entre 300 et 30 000 euros. De très bons prix sont souvent obtenus pour des artistes originaires de Pologne. Ainsi, en 2001,

un bouquet de fleurs d'Olga Boznanska a obtenu 21 243 euros. » L'expert précise que, lors d'une vente Boisgirard, en juin, une toile de Joseph Czapski a été vendue à 10 500 euros. La barre des 10 000 euros a presque été atteinte par un portrait de femme par Henri Epstein (9 800 euros), mais beaucoup d'autres artistes peuvent se vanter de résultats très intéressants. Bela Czobel, « le plus français des peintres hongrois », qui a eu une belle rétrospective à la mairie du 6^e, a trouvé acquéreur à 10 600 euros. Venu de l'Autriche voisine, Willy Eisenschitz, qui a fait presque toute sa carrière en France, est très recherché par des amateurs de ce pays. Ses bonnes toiles valent entre 6 000 et 8 000 euros, avec un résultat récent de 19 000 euros pour un très grand format.

Les valeurs trop spéculatives n'ont pas retrouvé le niveau d'il y a quinze ans, mais, dans certains cas, les œuvres de qualité dépassent les brillants records d'autrefois. Cependant, les acheteurs peuvent encore trouver des œuvres à bas prix. Pour quelques centaines d'euros, il est possible d'acquérir des toiles de

Michel Adlen, Maurice Blond, Jean Ekiert, Roman Jarosz, Vassyl Khmeluk, Lan-Bar, entre autres. Christophe Zagrodski croit à l'école de Paris, dont les cotes ne cessent de monter. Ainsi, la vente Boisgirard du 6 novembre a enregistré de bons scores pour Bela Czobel (*Jeune femme au fichu rouge*, estimée 6 000 à 7 000 euros, partie à 12 500 euros), tandis que le Portugais Francisco Smith obtenait un résultat surprenant de 22 000 euros pour *La Criée aux poissons*, gouache et aquarelle estimée 2 000 à 3 000 euros.

Plus raisonnablement, les toiles proposées en juin à Paris à l'Hôtel Drouot par l'étude Artcurial Briest sont restées abordables, à des prix variant de 1 000 à 4 500 euros : *la Maison en bord de rivière*, d'Alexandre Altmann, estimée entre 1 000 et 1 200 euros, s'est vendue à 1 500 euros. Avec les mêmes estimations de départ, la *Femme acrobate*, d'Adolphe Feder, a obtenu 1 300 euros. Un *Vase de fleurs*, de Mané-Katz, estimé 2 000 à 2 300 euros, a été adjugé à 3 200 euros.

Stéphanie Hockliffe

La sécurité n'empêche pas la performance.

SEQUOIA OPTION PEP ASSURANCE VIE

Plus besoin de courir après un placement à la fois sûr et performant. Voici Séquoia Option PEP, une nouvelle formule d'épargne-vie. Bénéficiez du meilleur des assurances vie et du PEP : fiscalité exceptionnelle, jusqu'à 50% de vos versements sur une option option que ce n'est pas la garantie. En matière de placement, l'intérêt, c'est de gagner.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la fiscalité des placements en assurance vie est plus avantageuse. Séquoia Option PEP est la solution idéale pour profiter de ces nouvelles dispositions.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Si on en parlait ?

www.societegenerale.fr

MOTS D'ARGENT

Le vert parler de la finance

PIERRE PERRET n'est pas que le joyeux célébrateur des « jolies colonies de vacances – « Merci, maman ! Merci, papa ! » : il est aussi un lexicographe tenace, qui durant des années a collecté les mots et les expressions du langage parlé d'aujourd'hui propres à telle ou à telle profession.

Cette pêche, ou bien cette chasse, aux mots a demandé à l'auteur, dit-il, une douzaine d'années de travail. Le résultat en est un gros volume qui vient de paraître (*Le Parler des métiers*, Robert Laffont), et qui rejoint et complète avec bonheur et alacrité des ouvrages également passionnants parus naguère... D'autres ouvrages de référence ont, effectivement, été publiés auparavant, où les auteurs recensaient l'ancien argot – ou, plutôt, LES anciens argots – des métiers, ou bien les lexiques techniques employés de nos jours encore par les professionnels de diverses professions. En presse et en imprimerie, ainsi, même si le savoureux jargon des typographes a grandement disparu avec la mort du « plomb » (où peut-on encore entendre « marcher en italique », « lettres qui ne sont pas de la paroisse », « aller en Germanie », etc. ?), on peut encore noter les « chapô », « cheval », « ventre », « ours », « dealeur », « bourdon », « doublon »...

Ici, il est bien précisé qu'il s'agit des « échanges oraux informels, recensés dans la pratique quotidienne des métiers d'aujourd'hui ». Au chapitre « Boursiers », Pierre Perret ne pouvait manquer de signaler l'expression « marché en rut » (il y a même une autre expression, un peu plus... raide) pour désigner un marché en hausse, en pleine santé, qui monte...

Quant au fameux Tonton Cristobal « tout cousu d'or », ce n'est certes pas un « macrotin », un « commis besogneux dont les affaires sont médiocres ou pas très nettes ». Arrêtons-nous un instant sur ce mot, et tentons d'aller plus loin que l'auteur, c'est-à-dire en essayant de fournir une étymologie... S'agit-il du mot homophone relevé dans des textes réunionnais, et désignant, semble-t-il, quelqu'un qui ne serait pas franc du collier ? On y verrait plutôt un vocable forgé à la manière du « gérontin » lancé sans grand succès dans le milieu médical, il y a trois ou quatre décennies, pour désigner des personnes âgées en pleine forme. En gros, des septuagénaires, des quasi-octogénaires, encore tout fringants. Mais la connotation défavorable de *géronte* – « vieillard ridicule, grotesque, facile à bernier » – l'a emporté sur le suffixe *-tin*, censé, d'après le nom allègre du pétulant Tintin, valoriser le néologisme !

Macro pourrait représenter... maquereau, au sens large – au-delà de « proxénète » – de « personne qui vit aux dépens des autres, aux dépens de quelqu'un d'autre ». Et, s'agissant d'un escroc à la petite semaine, pas très doué pour les magouilles en affaires, on aurait ajouté la terminaison... risquons « atténuative », et non pas atténuante, *-tin*... Mais cela relève de l'hypothèse, nous ne le cachons pas !

Un rapport avec la macro (économie) est exclu, puisque notre macrotin est en fait un... « microtin », aux affaires squelettiques, voire déficitaires, qui font se torde d'angoisse les boyaux de ses mandants, peut-être bientôt réduits à l'état de mendiants.

Jean-Pierre Colignon

ENCHÈRES

■ CHRISTOPHE COLOMB : la cloche de la *Santa-Maria*, la caravelle de Christophe Colomb, sera mise aux enchères le 12 décembre à Madrid, à 1 million de dollars. La cloche, qui a coulé avec un autre navire, en 1555, au large du Portugal, a été découverte il y a huit ans. ■ VIN : 500 bouteilles du vignoble languedocien (notamment des domaines de l'Aiguière, de Peyre Rose ou du Château de la Tuilerie) seront mises aux enchères le

10 décembre, à l'École nationale supérieure d'agronomie à Montpellier. Le produit sera reversé à Reporters sans frontières.

■ AUTOGRAPHES : sept lettres inédites de Maria Callas ont été vendues le 27 novembre à Rome par Christie's, pour 18 538 euros. Une des lettres, de 1968, dans laquelle la soprano évoquait le mariage du grand amour de sa vie, Aristote Onassis, avec Jacqueline Kennedy, a atteint 5 952 euros.